

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 25 JUIN 2014

VOLUME 222

ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,
Me ISABELLE GILLES

INTERVENANTS :

Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec et
pour Mme Violette Trépanier
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la
construction du Québec
Me SARAH LIRETTE pour l'Union des municipalités du
Québec
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour
l'Association des constructeurs de routes et grands
travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX pour le Directeur général
des élections du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites
criminelles et pénales

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	6
PRÉLIMINAIRES	10
VIOLETTE TRÉPANIER	
INTERROGÉE PAR Me PAUL CRÉPEAU	13
CONTRE-INTERROGÉE PAR Me MICHEL DÉCARY	208
AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE	224

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
184E-83 : Engagement du Parti libéral de fournir tout document interne au Parti libéral du Québec incluant : cartes de membres, reçus de contributions et tout autre document concernant les 5 contributions suivantes : Pierre Allaire en 2006, Carole et Michel Vadnais en 2007, Jean-Guy Blanchette en 2007 et Joseph Cristofaro en 2007	120
184E-84 Engagement de confirmer ou infirmer si monsieur Gilles Varin était un solliciteur en 2008	154
184E-85 : Engagement du Parti libéral de transmettre un compte rendu des activités de financement entre 2000 et 2011 au domicile de Marc Bibeau et les personnes qui y ont assisté	1654

VOLUME 222
Le 25 juin 2014

- 5 -

184E-86 : Engagement du Parti libéral de
produire toutes les versions du code
d'éthique du parti de 1996 à ce jour

167

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
184P-1936 : Courriel de Guy Ouellette à Violette Trépanier du 14 août 2007 - Financement personnel	49
184P-1937 : Certificat du solliciteur de Marc-Yvan Côté du 23 janvier 2007	50
184P-1938 : Certificat du solliciteur de Jean- Pierre Sauriol du 13 février 2009	62
184P-1939 : Tableau des montants totaux recueillis par des contributions politiques des trois principaux partis politiques au Québec de 1996 à 2011	81
184P-1940 : Liste des invités du cocktail dînatoire du 22 mai 2008	90
184P-1941 : Échange de courriels du 14 avril 2008 relativement au refus de contribution	96

184P-1942 :	Courriel de Marc Bruneau à Violette Trépanier du 22 mai 2008 - JM Fournier	104
184P-1943 :	Manuel du représentant officiel d'un parti et d'une instance de parti de décembre 2002, incluant à l'appendice II le certificat du solliciteur	116
184P-1944 :	Guide d'un représentant officiel d'un parti et d'une instance de parti - Financement politique provincial	120
184P-1945 :	Note confidentielle de Benoît Savard à Joël Gauthier	130
184P-1946 :	Formule de recrutement/financement de Dave Gagnon, carte no 0575071	134
184P-1947 :	Chèque no 264 de Dave Gagnon du 20 novembre 2008	152
184P-1948 :	Activité de financement de Nathalie Normandeau au Louis-Hébert le 9 octobre 2008	157

184P-1949 :	Échange de courriels entre Violette Trépanier et Robert Parent entre les 10 et le11 décembre 2007 - Re : Dépassements	170
184P-1950 :	Liste de donateurs de plus de 200 \$ au Parti libéral du Québec (page 129 de 175)	170
184P-1951 :	Documents du Cocktail des femmes du 19 mars 2008	185
184P-1952 :	Liste des transactions d'une activité - Louis-Hébert 2008	194
184P-1953 :	Rapport financement partis politiques 31 décembre 2008	195
184P-1954 :	Document avec contributions des firmes de génie pour 2001 et 2002	196
184P-1955 :	Réunion des coordonnateurs vendredi 8 décembre 2006	210

- 184P-1956 : Directives pour contributions à la
Campagne de financement du Parti
libéral du Québec
215
- 184P-1957 : Note à inclure aux lettres de
sollicitation du PLQ par V. Trépanier
215
-

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-cinquième
2 (25e) jour du mois de juin,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 (09:36:36)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors, bonjour à tous. Est-ce que les avocats
9 peuvent s'identifier, s'il vous plaît, pour les
10 fins de l'enregistrement?

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Alors, bon matin, Madame la Présidente, Monsieur le
13 Commissaire. Paul Crépeau pour la Commission.

14 Me ISABELLE GILLES :

15 Bon matin. Isabelle Gilles pour la Commission.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Bonjour, Madame, Monsieur le Commissaire. Michel
18 Décary, je représente le Parti libéral du Québec et
19 madame Trépanier.

20 Me FÉLIX RHÉAUME :

21 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
22 du Québec.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

25

1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

3 Mélissa Charles pour l'Association de la
4 construction du Québec.

5 Me SARAH LIRETTE :

6 Bonjour. Sarah Lirette pour l'Union des
7 municipalités du Québec.

8 Me DENIS HOULE :

9 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
10 l'Association des constructeurs de routes et grands
11 travaux du Québec.

12 Me SIMON LAPLANTE :

13 Bonjour à vous. Simon Laplante pour l'Association
14 des constructeurs de routes et grands travaux du
15 Québec.

16 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

17 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
18 Québec.

19 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

20 Bonjour. Alexie Lafond pour le DGE.

21 Me PIERRE POULIN :

22 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites
23 criminelles et pénales. Bonjour.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Bonjour, Madame.

1 Mme VIOLETTE TRÉPANIÉR :

2 Bonjour.

3 LA GREFFIÈRE :

4 Si vous voulez vous lever pour être assermentée

5 s'il vous plaît.

6

7

8

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt-cinquième
2 (25e) jour du mois de juin,

3

4 A COMPARU :

5

6 VIOLETTE TRÉPANIÉ, retraitée

7

8 LAQUELLE, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉE PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[1]** Alors, bon matin, Madame Trépanier.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** Peut-être nous dire, on s'est... la semaine
14 passée ou vendredi dernier, on a discuté assez
15 longuement à savoir à quel moment, dans les
16 modifications qui ont été apportées au guide des
17 sollicitateurs, à quel moment on avait fait l'ajout
18 où on avait précisé aux sollicitateurs qu'ils
19 devaient dire aux... aux gens qui étaient
20 sollicités qu'ils ne pouvaient être remboursés par
21 leur employeur? Est-ce que vous êtes en mesure de
22 répondre à cette question-là ce matin?

23 R. Oui. Nous avons fait... le Parti libéral a fait des
24 recherches en fin de semaine et, en deux mille six
25 (2006), après le... après le rapport Moisan, nous

1 avons refait notre guide et on a indiqué que les
2 contributions ne pouvaient pas être remboursées
3 d'aucune façon.

4 Q. **[3]** Et je ne veux pas revenir longuement là-dessus,
5 là, mais vous... c'est en fonction du rapport
6 Moisan. Alors, avant ça, vous ne croyez pas qu'il
7 était opportun de l'indiquer dans le... dans la
8 formation des sollicitateurs.

9 R. Avant deux mille six (2006), nous nous en tenions,
10 notre... nos documents faisaient... faisaient
11 référence à la loi. Alors, nous disions que les
12 chèques devaient être personnels, mais nous
13 n'allions pas plus loin. Alors, donc « qui étaient
14 personnels » voulait dire qu'ils ne pouvaient pas
15 faire de... on n'allait pas plus loin en deux mille
16 trois (2003), alors...

17 Q. **[4]** O.K. On change maintenant de sujet. Est-ce que
18 vous avez déjà... au moment où vous êtes
19 responsable du financement et du recrutement, avez-
20 vous déjà été appelé à rencontrer le caucus des
21 députés, à quelque moment que ce soit, pour leur
22 indiquer leur objectif de financement personnel?

23 R. Oui. Il y avait toujours, dans tous les caucus de
24 début d'année, et à quelques occasions dans
25 l'année, un caucus où le parti était invité, où

1 nous discussions de... de tous les sujets, là, de
2 l'organisation, la planification financière. Et
3 effectivement, je me présentais au caucus en début
4 d'année pour parler de la planification financière
5 en général, mais aussi de leur objectif de
6 financement.

7 Q. **[5]** Et aussi de leur en parler, alors c'était aussi
8 pour leur dire quel était... à chacun d'entre eux?
9 Est-ce qu'il y avait une règle uniforme pour
10 l'ensemble des députés à ce moment-là?

11 R. Non. C'est le... les objectifs de financement
12 étaient divisés en catégorie de circonscription, si
13 vous voulez. Nous avons des circonscriptions
14 orphelines, des députés et des ministres. Alors,
15 le... le financement, les objectifs étaient
16 différents pour les députés que pour les ministres.

17 Q. **[6]** Et peut-être nous faire la progression ou du
18 moins les... comment ça a évolué dans le temps à
19 partir... tout le temps que vous avez occupé la
20 position de responsable du financement. Ça pouvait
21 être quoi la norme?

22 R. En fait, dans les années deux mille un (2001), deux
23 mille deux (2002), là, mon souvenir est plutôt
24 vague, mais à partir de... Disons que pour les
25 comtés orphelins, c'était autour de vingt mille

1 (20 000 \$), ça jouait entre vingt et vingt-cinq
2 mille (20-25 000 \$). Et pour les comtés de députés,
3 c'était entre quarante mille (40 000 \$)... dans les
4 premières années, quarante mille (40 000 \$), je
5 dirais, deux mille un (2001), deux mille deux
6 (2002), jusqu'en deux mille trois (2003) où là
7 après l'élection il y a eu... c'était cinquante
8 mille (50 000 \$) pour les députés et cent mille
9 (100 000 \$) pour les ministres.

10 Q. **[7]** O.K. On est en deux mille trois (2003). Pouvez-
11 vous nous faire évoluer ça jusqu'en deux mille
12 douze (2012)?

13 R. Oui. Là je... je reviens parce qu'en deux mille
14 trois (2003), c'était pas cent mille (100 000 \$),
15 là. Le cent mille (100 000 \$) a été adopté un petit
16 peu plus tard en deux mille sept (2007), mais il y
17 avait un objectif aussi pour les ministres. Alors,
18 pouvez-vous répéter votre question, s'il vous
19 plaît?

20 Q. **[8]** Peut-être en deux mille trois (2003), êtes-vous
21 capable de nous dire à ce moment-là c'était combien
22 pour les ministres, là? En deux mille trois (2003),
23 le Parti libéral est au pouvoir.

24 R. Oui. En fait, à partir... disons en deux mille
25 quatre (2004)...

1 Q. **[9]** Oui.

2 R. ... parce qu'en deux mille trois (2003), l'année,
3 de mémoire, je pourrais vous dire que ça variait
4 d'une personne à l'autre, dépendant de... de la
5 richesse du comté. À cette époque-là, on avait des
6 objectifs qui variaient selon la richesse du comté,
7 selon la situation géographique parfois, plusieurs
8 critères, là. Alors, disons que ça pouvait varier
9 entre... en tout, là, entre soixante (60) et
10 quatre-vingt mille (80 000), là, pour les
11 ministres, si on compte leur... leur objectif de
12 comté et leur objectif de ministre.

13 Et, en deux mille sept (2007), on a
14 uniformisé, et on aurait pu prendre d'autres
15 méthodes, mais il avait été décidé de donner un
16 objectif égal à tous.

17 Q. **[10]** Qui a été de cent mille dollars (100 000 \$)?

18 R. Oui.

19 Q. **[11]** À partir de deux mille sept (2007). Alors, en
20 deux mille trois (2003), on parle de soixante (60)
21 à quatre-vingt mille (80 000) compte tenu de la
22 richesse... bon, la richesse du comté. Est-ce que
23 le... le portefeuille détenu par la ministre est un
24 élément dans la... dans la fixation de l'objectif?

25 R. En fait, peut-être un peu, mais c'était surtout la

1 situation de... du député et on peut comprendre
2 aussi que certains ministres avaient plus de
3 facilité à aller chercher des contributions. Alors
4 donc, effectivement, il y avait aussi ce critère-
5 là.

6 Q. **[12]** Bon. Maintenant, « certains ministres », est-
7 ce que c'était compte tenu de la personnalité, de
8 la personne, du ministre, ou du ministère qu'elle
9 occupait?

10 R. Je dirais pas que c'était la personnalité du
11 ministre, mais c'était, effectivement, surtout sa
12 situation de circonscription, sa facilité à aller
13 chercher des fonds. Parce qu'on avait des députés,
14 qui n'étaient pas ministre, qui allaient chercher
15 plus de financement parce qu'ils étaient dans un
16 comté plus... plus libéral, si vous voulez, mais
17 aussi ça... ça avait aussi une incidence, là, le
18 ministère.

19 Q. **[13]** Le ministère. Il y a des ministères qui
20 était... pour lequel le détenteur de la charge
21 avait plus de facilité, compte tenu de son
22 ministère, à aller chercher du financement. Êtes-
23 vous capable d'identifier quels sont ces
24 ministères-là?

25 R. En fait, je peux vous identifier les personnes, là,

1 qui... qui étaient les plus sollicitées.

2 Bizarrement, parce que ce n'est pas... ce n'est pas
3 des ministères à contrats, les plus sollicités, là,
4 c'était Raymond Bachand aux Finances, c'était
5 Philippe Couillard à la Santé, c'était Monique
6 Jérôme-Forget qui était extrêmement populaire.

7 Q. [14] Qui était au Trésor?

8 R. Qui tait au Trésor. Qui donnait pas... qui donnait
9 pas de mandat ni de contrat, je pense, là. Je suis
10 pas très au courant, mais je pense que non. Et il y
11 avait Nathalie Normandeau, c'est sûr que les
12 dossiers... bien, Nathalie Normandeau, à l'époque,
13 elle était au Tourisme ou... elle avait un... elle
14 était ministre déléguée, elle avait un cabinet...
15 un ministère beaucoup plus petit. Et, évidemment,
16 le ministre des Affaires municipales et du
17 Transport et tous ces ministères-là.

18 En fait, on dirait qu'à chaque année il y
19 avait comme un... que j'appelais, dans mon langage,
20 la vedette de l'année ou du mois, là. Il y avait
21 souvent, dépendant des dossiers, dépendant des...
22 des dossiers gouvernementaux qui étaient en vogue,
23 qui étaient en vue à cette période-là, les gens
24 étaient plus sollicités.

25 (09:46:07)

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [15] Je note, Madame, que vous nous avez donné les
3 noms des personnes les plus sollicitées, Raymond
4 Bachand, Philippe Couillard, Jérôme-Forget,
5 Nathalie Normandeau, et que, par la suite, vous
6 nous avez nommé les noms des deux ministères les
7 plus sollicités, MTQ et le... les municipalités...

8 Me PAUL CRÉPEAU :
9 Les Affaires municipales.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [16] ... et Transports...

12 R. Oui, en fait...

13 Q. [17] ... est-ce qu'il y a une raison particulière
14 pourquoi, rendue là, c'est pas les noms que vous
15 nous donnez, mais les ministères?

16 R. Il y a une raison, c'est que... quand je les ai
17 nommés, les noms ne me venaient pas à la mémoire.
18 Par exemple, on a eu plusieurs ministres des
19 Transports.

20 Q. [18] Alors, je dois comprendre que peu importe le
21 ministre qui était aux Transports ou au MAMROT, ces
22 deux ministères là rapportaient beaucoup d'argent?

23 R. Non, pas nécessairement.

24 Q. [19] Mais vous vous rappelez pas de leur nom, mais
25 vous vous rappelez que les deux ministères...

1 R. Non, mais... bien, c'est ça, parce que...

2 Q. [20] ... eux étaient très populaires?

3 R. Effectivement. Je peux pas nier ça. Mais il y a
4 certains ministres, qui ont occupé ces postes-là,
5 qui étaient moins en vue.

6 Q. [21] Mais le ministère, peu importe s'ils étaient
7 moins en vue, il rapportait quand même beaucoup?

8 R. Non, je dirais qu'ils sollicitaient et ne
9 ramassaient beaucoup moins.

10 Q. [22] Nommez-nous-les.

11 R. Je trouve pas ça très gentil, là, mais un ministre
12 des Transports qui était dans cette situation-là
13 c'était Yvon Marcoux, qui était dans un... qui
14 était aux Transports, je me souviens plus de la...
15 de l'année, qui... pas parce qu'il était pas
16 collaborateur puis... loin de là, là, avec nous,
17 là, mais ses résultats de financement étaient...
18 étaient moindres. Est-ce que c'est par son comté
19 ou... je le sais pas. Mais c'est la réponse que je
20 peux vous donner.

21 Q. [23] Ou parce qu'il avait des standards plus
22 élevés?

23 R. Écoutez... non, nos... il y a eu d'autres ministres
24 des Transports aussi, mais tous nos ministres
25 étaient extrêmement collaborateurs et ce n'est pas

1 le ministre qui décidait d'aller dans certains
2 comtés comme conférencier, c'était nous qui
3 décidions et qui les sollicitions. Alors, il y a eu
4 aussi Michel Després qui a été aux Transports, il y
5 a eu, ensuite il y a eu Nathalie Normandeau qui a
6 été là plus... plus longtemps.

7 Q. **[24]** Et Michel Després, est-ce qu'il avait de bons
8 résultats?

9 R. Je ne pourrais pas vous dire, je considérerais que
10 je pense que oui, mais...

11 Q. **[25]** On sait que madame Normandeau avait
12 d'excellents résultats?

13 R. Ça je pense que vous les avez déjà dévoilés ici.

14 Q. **[26]** Et vous êtes d'accord avec ça?

15 R. Oui, je suis d'accord avec ça.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[27]** Peut-être, justement, monsieur Marcoux était
18 dans quel comté lui?

19 R. Il était dans Vaudreuil.

20 Q. **[28]** Qui n'est pas un comté particulièrement
21 défavorisé par rapport à d'autres, là?

22 R. Non.

23 Q. **[29]** O.K. Monsieur Després était dans la région de
24 Québec, je pense?

25 R. Il était dans le comté, ça s'appelait Limoilou à

1 l'époque.

2 Q. **[30]** C'est ça à côté de Québec et là aussi, un
3 comté qui n'est pas particulièrement défavorisé?

4 R. Non, je dirais que lui il était dans un comté
5 défavorisé.

6 Q. **[31]** Limoilou?

7 R. Oui.

8 Q. **[32]** Les... Madame Morin, peut-être l'onglet 9,
9 s'il vous plaît. On va regarder un courriel envoyé
10 par monsieur Guy Ouellet et je vous montre peut-
11 être la signature en bas, vous allez voir
12 immédiatement identifié « Au plaisir, Guy Ouellet,
13 député de Chomedey ». Alors, vous savez de qui on
14 parle, à ce moment-là?

15 R. Oui.

16 Q. **[33]** Monsieur Ouellet, qui vous écrit le quatorze
17 (14) août deux mille sept (2007) :

18 Bonsoir Violette, Deux choses pour
19 toi, la première relative à mon
20 activité de financement du dix-sept
21 (17) septembre deux mille sept (2007),
22 penses-tu qu'il soit possible d'avoir
23 en plus des ministres Courchesne et
24 Dupuis, la ministre Julie Boulet
25 uniquement pour le cinq à sept sans

1 qu'elle n'ait à prononcer de
2 discours... mon responsable de
3 financement m'informe que la présence
4 de madame Boulet en plus des deux
5 ministres déjà annoncés pourrait faire
6 doubler mon objectif de financement
7 principalement au sein des firmes
8 d'ingénieurs qui seraient des plus
9 réceptives à discuter avec madame
10 Boulet. Tes suggestions et surtout ta
11 réponse seraient les bienvenus.
12 Cinquante (50) billets de plus pour
13 cet effort ça pourrait être
14 intéressant.

15 Manifestement et de façon assez claire, monsieur
16 Ouellet nous dit : « Bien si madame Boulet est là,
17 la ministre des Transports, c'est particulièrement
18 rentable auprès des firmes de génie? »

19 R. Cette activité n'a pas eu lieu.

20 Q. **[34]** Ce n'est pas la question. C'est la discussion
21 que monsieur Ouellet a avec vous, il veut avoir
22 madame Boulet?

23 R. En fait si vous regardez le texte, parce que j'ai
24 révérifié, vous voyez :

25 [...] uniquement pour le cinq à sept

1 sans qu'elle n'ait à prononcer de
2 discours... mon responsable de
3 financement m'informe que [...]
4 Alors, ce que monsieur... monsieur Ouellet me dit
5 ici, il me signale la façon de voir de son
6 responsable de financement, il venait d'être nommé
7 en deux mille sept (2007) comme député, il avait
8 demandé à une personne de faire un financement et
9 il n'était pas heureux de cette situation-là et il
10 m'indiquait les paroles exactes que son président
11 de financement lui avait données. Alors, on s'est
12 parlé et d'un commun accord, on a dit, on ne
13 tiendra pas cette activité de financement-là et
14 tout a été annulé et il n'en a pas tenu jusqu'à la
15 fin de l'année...

16 Q. **[35]** O.K.

17 R. ... deux mille sept (2007) avec complètement
18 d'autres personnes.

19 Q. **[36]** C'est bien?

20 R. Alors, on trouvait ça inadmissible un texte comme
21 ça.

22 Q. **[37]** Inadmissible qu'un député vous dise que son
23 responsable du financement lui dit qu'avec la
24 présence de la ministre des Transports, madame
25 Boulet, que ça va faire doubler son objectif de

1 financement personnel. C'est ce qu'il croit, c'est
2 ce qu'il croit parce que son responsable de
3 financement lui a dit ça. C'est donc un peu la
4 pensée qu'il y a dans ce comté-là au niveau du
5 financement?

6 R. Non.

7 Q. **[38]** Non?

8 R. C'était monsieur, Madame la Présidente, ce que
9 monsieur Ouellet m'a confirmé et monsieur Ouellet
10 est un... un ancien policier qui arrivait
11 directement de son... de son ancienne profession et
12 qui était très, très, très, très pointilleux et
13 très méticuleux sur les... sur les normes. Et il
14 voulait me dire : « Mon président de financement
15 dit ça, je ne suis pas d'accord. » Et avec la chose
16 avec laquelle je n'aurais pas été d'accord en
17 partant, c'est que jamais on n'avait trois
18 ministres dans une activité de financement. Alors,
19 on a dit, ça n'a pas de bon sens et il a... cette
20 personne-là n'est jamais revenue dans le décor de
21 monsieur Ouellet.

22 Q. **[39]** O.K. Je comprends qu'elle n'a pas eu lieu
23 l'activité, la personne est partie, mais c'est
24 quand vous dites monsieur Ouellet était pas
25 d'accord. Ce qu'il demande c'est quand même d'avoir

1 la présence de madame Boulet pour faire doubler son
2 objectif de financement, « Cinquante (50) billets
3 de plus pour cet effort ça pourrait être
4 intéressant, je pense. » Ça c'est les paroles de
5 monsieur... de monsieur Ouellet ça?

6 R. Lorsque j'ai parlé à monsieur Ouellet suite à ce
7 courriel-là, je lui ai parlé, j'ai dit :
8 « Écoute », il m'a dit, c'était les mots, les
9 paroles de son président de financement qu'il
10 voulait me relater. En fait comme une espèce, de
11 façon de dire : « Bien, regarde, ça n'a pas de bon
12 sens, bon, qu'est-ce que tu en penses. » Et d'un
13 commun accord, on a débranché ça et ça ne s'est pas
14 fait. Alors, je ne peux pas vous dire plus que ça,
15 on n'était pas d'accord avec cette situation-là et
16 on a annulé l'activité.

17 Q. **[40]** O.K. Mais dans les faits est-ce que la
18 présence de madame Boulet dans des activités
19 pouvait faire doubler le financement qu'on en
20 retirait lors des activités dans les faits?

21 R. En fait quand j'ai eu, quand madame Boulet a été
22 conférencière pour nous, c'était toujours des beaux
23 événements, mais pas plus pas moins qu'un autre
24 invité l'année suivante dans le même comté. Alors,
25 non, je ne dis pas que madame Boulet n'était pas

1 populaire par sa personnalité et par son... sa
2 fonction également, mais pas plus qu'un autre
3 invité.

4 Q. **[41]** O.K. Et le fait de demander la présence
5 « pourrait faire doubler mon objectif de
6 financement principalement au sein des firmes
7 d'ingénieurs ». On visait, on visait les firmes
8 d'ingénieurs avec madame Boulet qui était aux
9 Transports. C'est carrément ce que, selon vos
10 paroles, le responsable du financement de monsieur
11 Ouellet vous dit. Même lui croit que si on a la
12 ministre des Transports, on va avoir doublé le
13 financement auprès des firmes de génie. Il y a donc
14 quelque chose chez les responsables du financement
15 du Parti libéral qui dit que, quand on est le
16 ministre des Transports, bien, les firmes de génie
17 viennent puis elles contribuent plus facilement?

18 R. Madame la Présidente, je vais vous redire que nous
19 considérons que ça n'avait pas de bon sens et que
20 la personne qui avait été approchée par monsieur
21 Ouellet, qui était l'organisateur présumé de cette
22 activité-là, a été retirée de l'activité, et
23 l'activité elle-même ne s'est jamais organisée. Et
24 je répète que monsieur Ouellet voulait un peu, pas
25 en boutade, mais me dire : « Ça n'a pas de bon sens

1 cette affaire-là. » Et on s'est parlé ensuite, et
2 on a tout annulé.

3 (09:55:26)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[42]** Ça c'est ce que vous dites, Madame Trépanier,
6 alors que ce qu'on voit dans le courriel, les
7 premières, comme le dit maître Crépeau, la première
8 phrase ou les deux premières phrases sont celles de
9 monsieur Ouellet. Ensuite, il appuie sa phrase de
10 ce que son responsable de financement l'a informé,
11 pour conclure avec ses propres paroles en disant
12 que « cinquante (50) billets de plus pour cet
13 effort pourrait être intéressant ». Alors, donc, ce
14 qu'il rapporte de son responsable du financement
15 est intercalé entre les deux phrases qu'il dit lui.

16 R. Bien, moi, je peux vous répéter que nous avons
17 annulé cette activité de financement-là, qu'après
18 avoir discuté avec monsieur Ouellet, et il était
19 complètement d'accord que ça n'avait pas de bon
20 sens, et ça ne s'est pas tenu, et je n'ai jamais
21 rencontré cette personne-là, et je voudrais
22 répondre à ce que monsieur... maître Crépeau a dit,
23 non, nos solliciteurs, là, ne sont pas tous de
24 cet... ne sont pas de cet acabit-là. Lui, on l'a
25 complètement rayé de la carte. Alors, il n'a jamais

1 eu accès à nos activités, je ne le connais pas et
2 je ne l'ai jamais vu.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[43]** Vous ne savez pas de qui il s'agit?

5 R. Oui, je le sais, de qui il s'agit, mais je ne le
6 connais pas. Je connais son nom.

7 Q. **[44]** Quel est le nom de cette personne-là?

8 R. C'est monsieur...

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 Là-dessus, est-ce que c'est vraiment nécessaire
11 d'avoir le nom de la personne? Moi je ne défends
12 pas, mais est-ce que ça va ajouter au débat? On l'a
13 exclu.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Si vous me permettez, je vais juste poser une
16 question à monsieur Lacasse qui est ici. Alors,
17 oui, je maintiens, parce que c'est une personne
18 d'intérêt pour les travaux de la Commission, qui a
19 été nommé ici à plusieurs reprises selon les
20 informations que j'ai.

21 R. Alors, il s'agissait de monsieur Paul Vaillancourt
22 de Laval. Monsieur Ouellet est de Laval.

23 Q. **[45]** Alors, ce n'est pas le nom que j'avais, Madame
24 la Présidente. Je vais vous poser spécifiquement,
25 est-ce que ce n'est pas un monsieur Gilles Cloutier

1 qui devait s'occuper du financement de cette
2 activité-là?

3 R. Non, pas du tout.

4 Q. **[46]** Vous savez de qui je parle quand je parle de
5 Gilles Cloutier, qui a témoigné ici?

6 R. Oui.

7 Q. **[47]** O.K. Est-ce que monsieur Cloutier s'est occupé
8 d'activités de financement pour monsieur Ouellet?

9 R. Non.

10 Q. **[48]** Est-ce qu'il devait s'en occuper?

11 R. Pas à ma connaissance.

12 Q. **[49]** Qu'est-ce que, lorsque vous rencontriez la
13 députation au caucus, vous dites, en début d'année,
14 pour leur rappeler ou leur fixer, je comprends que
15 c'est plus pour leur rappeler, parce que ça a été
16 fixé en conseil général. On prend pour acquis que
17 ça a été fixé en conseils généraux, au conseil
18 général, ça, les objectifs des comtés orphelins,
19 les comtés avec député puis les comtés avec
20 ministre?

21 R. En fait, c'est entériné au conseil général, mais ça
22 débute par une proposition de planification
23 financière par la direction générale qui nous
24 propose une planification financière, qui est
25 présentée au comité de vérification. Ensuite, qui

1 est présentée à l'exécutif du Parti qui en discute
2 et l'entérine. Et ensuite, adoptée finalement au
3 conseil général.

4 Q. [50] Alors, c'est pour ça que c'est adopté à la fin
5 au conseil général. Alors, quand vous dites « on
6 rencontre la députation », c'est pour leur
7 rappeler, parce qu'en principe, ces gens-là
8 devraient avoir suivi les travaux du conseil
9 général et connaître ces objectifs-là?

10 R. Effectivement. Et très souvent, quand le temps le
11 permettait au députés, on allait les rencontrer
12 avant le conseil général pour les informer des
13 objectifs de financement, parce qu'ils sont les
14 moteurs, dans chacun des comtés, là. Si on veut
15 réussir une campagne de financement, il faut que
16 nos députés soient dans le coup. Alors, donc,
17 habituellement, lorsqu'ils arrivaient au conseil
18 général, ils avaient déjà l'information en main.

19 Q. [51] Quand vous dites « on allait les rencontrer »,
20 étiez-vous seule?

21 R. Bien, je parle de... en fait, quand on faisait une
22 rencontre au caucus, en général, surtout cette
23 rencontre de la première rencontre de l'année,
24 c'était une rencontre des permanents du Parti, de
25 la direction générale, si vous voulez. Le directeur

1 général, le directeur des finances, qui est souvent
2 le même, et moi, la direction des communications et
3 du programme, du contenu, et on allait faire une
4 présentation au caucus. Alors, j'avais une part de
5 cette présentation-là. Et dans quelques caucus
6 suivants, j'y allais pour faire une mise au point
7 sur les objectifs ou le suivi, ou est-ce qu'on en
8 était rendus. Et je sais que vous faites
9 allusion... bien, en fait, c'est ça. Alors, donc,
10 on les rencontrait... le parti, trois ou quatre
11 fois par année. Certaines fois, j'y allais toute
12 seule, d'autres fois on y allait un... un groupe.

13 Q. **[52]** Maintenant, lorsque vous avez rencontré les...
14 les gens des députations, est-ce que vous les
15 rencontriez en bloc, tous ensemble ou caucus, ou
16 chacun d'entre eux pris séparément?

17 R. On les rencontrait systématiquement en groupe, et
18 c'est arrivé dans les... disons, dans les douze
19 (12) ans, je dirais trois fois où on a rencontré à
20 certains moments, certains... que j'ai rencontrés
21 avec... avec habituellement avec monsieur Marc
22 Bibeau et des fois avec la direction générale,
23 certains députés et d'autres fois tous les... tous
24 les députés pour leur parler de leur... de leur
25 objectif de financement et voir comment ils

1 allaient l'atteindre.

2 Q. **[53]** Alors, on va peut-être faire référence au fait
3 que, bon, vous avez entendu le témoignage de
4 monsieur Robert Benoît la semaine passée qui dit
5 qu'en deux... ou au dernier caucus avant l'élection
6 d'avril deux mille trois (2003), il a été rencontré
7 par monsieur Bibeau. Étiez-vous présente?

8 R. Non.

9 Q. **[54]** O.K. Alors, c'est monsieur Bibeau seul, qui
10 n'est pas un permanent du... du parti, qui est un
11 bénévole, qui rencontre séparément les députés pour
12 leur fixer un objectif de financement?

13 R. En fait, il ne... monsieur Bibeau ne fixe pas
14 d'objectif de financement. Et à ma connaissance,
15 j'ai été très surprise d'entendre monsieur Benoît,
16 à ma connaissance monsieur Bibeau n'a jamais
17 rencontré de députés seul. Il les rencontrait à ma
18 demande. Alors, c'était toujours avec moi et...
19 que... toutes les fois que... que je... toutes les
20 occasion dont je me souviens, là... il... dont je
21 me souviens, il était avec moi, mais jamais il m'a
22 parlé qu'il avait rencontré un député seul. Alors,
23 j'ai été très surprise de... d'entendre ça.

24 Q. **[55]** Maintenant que vous avez été surprise de
25 l'apprendre, c'est donc possible que ça se soit

1 produit à d'autres reprises aussi sans que vous le
2 sachiez?

3 R. Je ne le sais pas. Il faudrait lui... le lui
4 demander, là, mais...

5 Q. **[56]** Alors...

6 R. ... je suis... je suis... je suis étonnée.

7 Q. **[57]** Quelle est donc l'autorité de monsieur Bibeau
8 pour convoquer des députés et des ministres dans
9 une suite... dans une chambre privée et discuter
10 seul à seul avec eux d'objectifs de financement?

11 R. Bon, alors, donc, il y a plusieurs volets à votre
12 question. D'abord, ce n'est pas monsieur Bibeau qui
13 les convoquait. C'est moi qui les convoquais.
14 C'était pas dans une chambre privée, c'était
15 dans... dans l'enceinte d'un conseil général ou un
16 caucus élargi qui se faisait très souvent...
17 habituellement à l'extérieur... pas habituellement,
18 qui se faisait à l'extérieur du parlement.

19 Et notre objectif en les rencontrant et
20 l'objectif de monsieur Bibeau, c'était de leur dire
21 que s'ils... il voulait savoir, par exemple: « Le
22 député X ou le ministre X, vous avez tel objectif à
23 rencontrer. Est-ce que vous avez des problèmes? »
24 Alors si... lui, il avait des contacts, et il leur
25 offrait leur... son aide dans le fond. « Si je peux

1 vous aider dans tel... dans tel, tel milieu, »
2 parfois il... il leur référerait une personne qu'il
3 connaissait, et, bon, quelque chose dans ce... dans
4 ce style-là, qu'il devenait leur président de
5 campagne de financement par la suite.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [58] Moi... Juste un instant, j'aimerais savoir une
8 chose, Madame Trépanier : pourquoi est-ce que les
9 députés avaient comme objectif cinquante mille
10 (50 000) puis que les ministres avaient cent mille
11 (100 000)? Est-ce que c'est parce qu'ils étaient en
12 situation de pouvoir?

13 R. En fait, je... je nierai pas que les ministres ont
14 plus d'influence, plus d'aura, si vous voulez, que
15 les députés; c'est clair qu'ils avaient plus de
16 facilité à... à ramasser des fonds. Je vais vous
17 dire, l'objectif de cent mille dollars (100 000 \$),
18 quand nous l'avons discuté, il y a avait deux
19 possibilités. En fait, vous allez... vous avez dû
20 voir dans nos... dans nos papiers que l'objectif -
21 et je l'ai dit très fréquemment - l'objectif de
22 base des ministres et des députés était le même.
23 C'était cinquante mille (50 000). Ce que ça voulait
24 dire ça, c'est que ça leur prenait cinquante mille
25 dollars (50 000 \$) par année pour amasser leur

1 fonds électoral de quatre ans, leur fonds de comté,
2 le fonds électoral de leur com... le fonds
3 électoral de leur comté, le fonds pour le
4 fonctionnement de leur comté, et la partie qui nous
5 revenait au permanence. Alors, ça, c'était le
6 premier cinquante mille (50 000). Alors, s'ils
7 ramassaient cinquante mille dollars (50 000 \$) par
8 année durant les quatre ans, on « budgetait » sur
9 quatre ans, ils avaient leur fonds électoral.

10 Le supplément, ils... si vous avez vu
11 nos... nos tableaux, n'était pas dans la même
12 colonne. C'était un fonds de réserve qu'on cumulait
13 pour les comtés orphelins, pour que ces comtés
14 orphelins-là puissent faire face à l'élection
15 suivante.

16 Alors, il n'y avait aucun privilège, aucune
17 conséquence non plus, aucun avantage pour eux
18 d'aller au-delà du cinquante mille dollars
19 (50 000 \$). Quand ils le faisaient, et ce n'était
20 pas une obligation - d'ailleurs ils ne le
21 faisaient pas tous - quand ils le faisaient, ces
22 fonds-là allaient au fonds pour les comtés
23 orphelins. On a... nous, on considérait que la
24 pression sur les comtés était moindre durant les
25 quatre ans, que la pression que les comtés

1 orphelins avaient quand était déclenchée une
2 élection pour amasser leur fonds électoral. Vous
3 savez, lorsque vous êtes... quand vous avez un
4 comté orphelin, parce qu'on... quand on est au
5 pouvoir, on veut y rester au pouvoir, et on pense
6 être capable d'aller chercher d'autres comtés. Et
7 s'ils sont orphelins c'est parce qu'ils sont moins
8 organisés. Alors, parfois, ils s'organisent à la
9 fin avec un candidat nouveau et bon.

10 Alors donc, ça évitait des problèmes qu'on
11 aurait décelés trop tard, là, dans certains comtés
12 orphelins. On voulait pas qu'il y ait cette
13 pression-là dans les comtés orphelins. Ça nous
14 permettait aussi, je dois vous le dire, d'aborder
15 un nouveau candidat, pour moi, là, j'étais pas dans
16 mon secteur, mais d'aborder un nouveau candidat,
17 lui dire : « Bien, le fonds électoral de ton comté
18 est comblé. »

19 Et ça me rappelle que quand... une ex-
20 ministre est venu ici et vous lui avez demandé :
21 « Est-ce que... Vous, qu'est-ce qui a payé votre
22 élection quand vous êtes arrivée dans une élection
23 partielle? Elle a dit, je le sais pas. » C'est
24 parce que son fonds était... c'est un comté qui
25 était péquiste depuis de très nombreuses années,

1 alors on avait moins d'organisation dans ce comté-
2 là, mais, nous, nous avons ramassé des fonds pour
3 ce comté-là. Alors donc, la pression sur les
4 ministres, là, était moins grande. C'est sûr que
5 tout le monde a à coeur... veulent (sic) l'amasser,
6 là.

7 Donc, je reviens, au départ on avait deux
8 façons de le faire. Ramasser le fonds de réserve,
9 ça c'était une priorité pour nous, d'une part. Il y
10 avait deux façons, ou on demandait un montant par
11 ministre ou on disait : « Le Parti libéral va
12 ramasser le reste avec l'équipe nationale » et tout
13 ça. Peut-être que... on a décidé d'avoir un
14 objectif, un fonds de réserve pour chacun des
15 ministres. Alors, c'est ça. Alors, quand nous les
16 rencontrions, avec monsieur Bibeau, c'était :
17 « Est-ce que... Si vous avez de la difficulté à
18 ramasser votre deuxième cinquante mille (50 000),
19 est-ce qu'on peut vous aider quelque part? Est-ce
20 qu'on peut faire un événement national? Est-ce
21 que... », et caetera, et caetera. Alors, c'était ça
22 qu'on faisait comme travail.

23 Q. [59] Et si... En fait, peut-être... On va reculer.
24 C'est que vous dites, quand vous avez commencé,
25 autour de deux mille un (2001), deux mille deux

1 (2002), l'objectif par comté, député, était autour
2 de vingt mille (20 000) et...

3 R. Non, non, les comtés orphelins.

4 Q. **[60]** Orphelins.

5 R. Oui.

6 Q. **[61]** Puis des comtés avec député, est-ce qu'il a
7 déjà été autour de vingt mille (20 000) ou il a
8 toujours été autour de quarante (40), cinquante
9 mille (50 000)?

10 R. Je pense qu'il était autour de quarante mille
11 (40 000), mais il faudrait... il faudrait vérifier,
12 c'est très, très facile à vérifier, mais je me
13 souviens plus des chiffres, là.

14 Q. **[62]** Est-ce que... Alors, je reviens à la question,
15 je vous demandais pourquoi ou comment se fait-il
16 que monsieur Bibeau pouvait rencontrer... Alors,
17 vous dites c'était la demande, donc c'était à votre
18 demande, c'est vous...

19 R. Oui.

20 Q. **[63]** ... qui demandiez aux députés de rencontrer
21 monsieur Bibeau?

22 R. Oui, c'est ça. Bien, de nous rencontrer. Parce
23 qu'en fait, monsieur Bibeau, là, c'est un bénévole,
24 hein.

25 Q. **[64]** Oui.

1 R. Alors donc, lui, il venait donner son coup de main,
2 là, à cause de son volet national. Il disait :
3 « Est-ce que je peux aider ces gens-là à quelque
4 chose? » Et c'était... notre objectif était le
5 même. Nous avons le même objectif tout le monde au
6 parti, c'était qu'à... lors de l'élection suivante,
7 nous ayons les fonds électoraux comblés partout.
8 Alors, on essayait de mettre tout... Et les
9 députés, la plupart des gens arrivaient puis
10 étaient très heureux de voir il y aurait peut-être
11 une solution à leur problème, s'il y en avait un.
12 Ils avaient pas tous des difficultés, là.

13 Q. [65] Maintenant, vous nous dites que vous avez
14 appris... vous avez été surprise d'apprendre que
15 monsieur Bibeau a rencontré seul monsieur...
16 monsieur Benoît puis vous dites que vous savez pas
17 si ça s'est fait dans d'autres occasions. Donc,
18 vous êtes pas capable de dire ce qu'il y aurait eu
19 dans ces conversations-là?

20 R. Non.

21 Q. [66] Monsieur Benoît nous dit qu'à cette occasion-
22 là, lorsqu'il lui a... lorsqu'il a dit à monsieur
23 Bibeau qu'il ne se représenterait pas, monsieur
24 Bibeau lui a offert de lui trouver un emploi. Est-
25 ce que c'est quelque chose que monsieur Bibeau

1 faisait, à votre connaissance, ça...

2 R. Non.

3 Q. **[67]** ... placer des gens pour... à des emplois
4 gouvernementaux?

5 R. C'est pas à ma connaissance et puis je connais les
6 deux personnes et je pense que c'était une boutade,
7 mais bon.

8 Q. **[68]** Une boutade?

9 R. Envers monsieur Benoît. Parce que monsieur
10 Benoît... je pense pas que monsieur Benoît se
11 cherchait un emploi.

12 Q. **[69]** Monsieur Benoît nous a pas présenté ça comme
13 une boutade...

14 R. Non...

15 Q. **[70]** ... il nous a présenté ça comme une
16 conversation. Alors, si... est-ce que... et je
17 reviens à la question. Est-ce qu'à votre
18 connaissance, monsieur Bibeau a déjà offert de
19 placer des gens?

20 R. C'est pas à ma connaissance.

21 Q. **[71]** Savez-vous... si je vous demande si vous
22 l'avez vu dans les revues de presse, une discussion
23 qui aurait eu lieu en deux mille six (2006), après
24 la défaite de madame Liza Frulla, où on lui a dit :
25 « Si tu veux une job, il faut que tu passes par

1 Marc Bibeau », c'est dans les revues de presse?

2 R. Oui, j'ai vu ça.

3 Q. [72] Vous avez déjà vu ça.

4 R. J'ai vu ça mais, ce rôle-là, c'est pas à ma
5 connaissance.

6 Q. [73] C'est pas à votre connaissance?

7 R. Non.

8 Q. [74] D'autres personnes, à votre connaissance, en
9 avez-vous déjà entendu parler, d'autres personnes
10 seraient venu dire que pour... bien, monsieur
11 Bibeau était celui qui pouvait vous placer au
12 gouvernement sur des jobs?

13 R. Pouvez-vous me répéter votre question.

14 Q. [75] Que des... est-ce que c'est déjà venu à votre
15 connaissance que d'autres personnes vous aient dit
16 que monsieur Bibeau pouvait vous trouver une job au
17 gouvernement?

18 R. Non, c'est pas à ma connaissance.

19 Q. [76] Même une job de sous-ministre?

20 R. C'est pas à ma connaissance.

21 Q. [77] O.K. Maintenant, puis vous n'en avez jamais
22 entendu parler?

23 R. Bien j'ai vu ce qu'il y avait dans les journaux,
24 là, mais honnêtement monsieur Bibeau et moi nous
25 avons une fonction de... c'était pour le

1 financement, mais honnêtement, non, je ne vois pas
2 le... en fait il y a une structure pour ça, là,
3 pour les nominations. Alors, ce n'est pas... ce
4 n'est pas à ma connaissance.

5 Q. **[78]** Je comprends qu'il y a une structure, mais
6 est-ce qu'il y a des gens qui peuvent passer à côté
7 de la structure et se servir de leurs contacts pour
8 placer du monde, je pense à monsieur Bibeau, ce que
9 monsieur Benoît nous a rapporté : « Si tu veux une
10 job, on peut te placer en quelque part. »

11 R. Ce n'est pas à ma connaissance.

12 Q. **[79]** O.K. Les... on a parlé de monsieur Bibeau la
13 semaine passée, je vais juste peut-être terminer
14 là-dessus, on a dit que dans la... dans la
15 comptabilité des... des donations au Parti libéral,
16 il était catégorisé 127,51. C'est exact ça quand on
17 regarde la colonne 127, ici on a le sous-groupe
18 point 51, c'est le groupe de Marc Bibeau?

19 R. C'est ça.

20 Q. **[80]** On avait les initiales MB à côté de son nom?
21 Oui?

22 R. Oui.

23 Q. **[81]** Et il y avait d'autres personnes qu'on ne
24 repassera pas ici, mais il y a d'autres personnes
25 qui avaient des sous-cotes, point cinquante-deux

1 (,52), point cinquante-trois (,53), là. Il y avait
2 quelques autres personnes, mais essentiellement
3 monsieur Bibeau serait un des seuls qui avait sa
4 propre cote à lui. Il y en a pas beaucoup comme
5 lui?

6 R. En fait le document que j'ai vu, il y en avait
7 quelques-uns, là, mais honnêtement je ne pourrais
8 pas vous répondre à ça, mais il avait certainement
9 un numéro, là, à son nom.

10 Q. **[82]** À son nom, pour monsieur Bibeau?

11 R. Oui.

12 Q. **[83]** Et est-ce qu'on peut affirmer sans ambage que
13 monsieur Bibeau était le meilleur solliciteur pour
14 le Parti libéral au cours des années deux mille
15 (2000), deux mille (2000) à deux mille douze
16 (2012)?

17 R. Monsieur Bibeau était le meilleur, je dirais,
18 leader parce qu'il avait une équipe de
19 solliciteurs.

20 Q. **[84]** Qui travaillaient sous lui?

21 R. Qui travaillaient avec lui, alors, les montants qui
22 sont indiqués à son nom ne sont pas tous ramassés
23 par lui directement, mais si vous me demandez à moi
24 ce que j'en pense, c'est pour moi effectivement
25 c'était... c'était... c'était une personne très

1 appréciée.

2 Q. **[85]** Alors, très appréciée, mais performante aussi?

3 R. Performante.

4 Q. **[86]** La plus performante au niveau de la
5 sollicitation. On a vu un montant de quatre cent
6 vingt-huit (428) ou quatre cent trente-huit mille
7 dollars (438 000 \$) en deux mille...

8 R. Un.

9 Q. **[87]** ... un (2001), c'est ça. À la fin de l'année,
10 mais c'est quand même un demi-million (0,5 M) qu'on
11 attribue, tout près d'un demi-million (0,5 M) qu'on
12 attribue pour diffé... au nom de monsieur Bibeau,
13 là? C'est quasiment la somme qu'on prévoyait au
14 point de vue national année après année dans le
15 budget du Parti libéral?

16 R. Oui, nous mettions dans le budget autour, juste
17 c'est presque toujours autour de cinq cent mille
18 dollars (500 000 \$) qu'on mettait dans le budget
19 national. Et donc, avec ce papier-là que je n'ai
20 jamais vu honnêtement, mais dont j'ai entendu
21 parler, on était à quatre cent vingt-huit mille
22 (428 000) quelque chose qui était sous la
23 juridiction de... sous...

24 Q. **[88]** De monsieur Bibeau?

25 R. ... la cote de monsieur Bibeau, mais il y avait eu

1 sûrement plusieurs sollicitateurs.

2 Q. [89] Qui travaillaient dans son groupe?

3 R. Exactement.

4 Q. [90] Donc, quatre cent vingt-huit mille (428 000)
5 au mois d'octobre, on peut imaginer assez
6 facilement qu'il a pu se rendre à cinq cent mille
7 (500 000) cette année-là. Est-ce qu'il y en avait
8 d'autres sollicitateurs à cette époque-là ou est-ce
9 qu'il y en a eu d'autres qui ont été capables de
10 ramener à l'intérieur de leur groupe des sommes
11 d'un demi-million (0,5 M) comme ça?

12 R. Non.

13 Q. [91] O.K. Le sous-groupe de monsieur Bibeau qui
14 sont ses sollicitateurs qui travaillent pour lui?

15 R. En fait ils ne travaillent pas pour lui, ils
16 travaillent pour le Parti libéral du Québec.

17 Q. [92] O.K. Mais qui se rapportent dans le groupe
18 Marc Bibeau, point cinquante et un (,51)?

19 R. Tous ses contacts dont je vous parlais la semaine
20 dernière. Alors, quand il contactait une personne,
21 puis qu'il disait : « Si tu peux nous aider. » puis
22 que cette contribution-là arrivait au Parti libéral
23 du Québec, en gros c'était sous l'égide de monsieur
24 Bibeau, mais il contactait, tout son réseau... tout
25 son réseau de contacts. Alors, alors, donc...

1 Q. [93] Est-ce qu'il en avait plusieurs...

2 R. ... vous les avez, excusez-moi.

3 Q. [94] Oui, non, je vous laisse aller?

4 R. Vous les avez, en fait quand je vous dis ça, je
5 pense à mes certificats de solliciteur. Alors, tous
6 ces gens-là vous les retrouvez dans notre liste de
7 certificats de solliciteur à quelque part. Où
8 certains de ses contacts n'étaient que des
9 donateurs aussi, il appelait des gens, puis il
10 disait : « D'accord, je t'envoie ma contribution. »
11 Alors, c'est difficile de dire qui sont ces
12 solliciteurs, là, c'est tous ceux qui étaient sur
13 nos certificats de solliciteurs.

14 Q. [95] Je vais vous demander peut-être l'onglet 1,
15 Madame Morin.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Avant de passer à l'onglet 1, l'onglet 9, est-ce
18 que vous l'avez déposé, Maître?

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Ça serait une bonne idée de le faire, Madame la
21 Présidente.

22 LA GREFFIÈRE :

23 184P-1936.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 1936, je vous remercie.

1 (10:16:47)

2

3 184P-1936 : Courriel de Guy Ouellette à Violette
4 Trépanier du 14 août 2007 -
5 Financement personnel
6

7 R. Est-ce que je pourrais compléter ma réponse, Maître
8 Crépeau, Madame la Présidente? C'est que je ne veux
9 pas être mal interprétée. Ce ne sont pas tous nos
10 certificats de sollicitateurs qui se réfèrent à
11 monsieur Bibeau. Mais tous ses contacts qui ont été
12 sollicitateurs sont dans nos certificats de
13 sollicitateurs. Monsieur Bibeau n'était pas le seul
14 solliciteur au Parti libéral du Québec.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Q. [96] Bien, on va peut-être en regarder quelques-
17 uns, juste pour voir. Et je vais coter
18 immédiatement ce qui est à l'onglet 1, ce que je
19 vais appeler certains certificats de l'année deux
20 mille sept (2007), sous la pièce...

21 LA GREFFIÈRE :

22 1937.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 1937.

25

1 184P-1937 : Certificat du solliciteur de Marc-Yvan
2 Côté du 23 janvier 2007
3

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. [97] Alors, on y voit, puis là on va tourner les
6 pages, le premier, Marc... et ça sera toujours la
7 même chose, du premier (1^{er}) janvier deux mille sept
8 (2007) au trente et un (31) décembre deux mille
9 sept (2007). Certificat émis le vingt-trois (23)
10 janvier deux mille sept (2007), et je comprends,
11 là, je pense que vous n'avez pas besoin de voir, la
12 signature du représentant officiel c'est celle de
13 monsieur Alain Paquin, qui est le représentant
14 officiel du Parti libéral à cette époque-là. C'est
15 exact, ça, Madame Trépanier?

16 R. Oui.

17 Q. [98] O.K. On voit Marc-Yvan Côté. Je vais vous
18 poser la question à chacun d'entre eux. Est-ce que
19 Marc-Yvan Côté sollicitait, est-ce que ce qu'il
20 rapportait comme argent ça rentrait dans le point
21 cinquante et un (0,51) (?) de Marc Bibeau?

22 R. Non. Monsieur Marc-Yvan Côté avait un certificat de
23 solliciteur pour l'activité à laquelle il
24 participait pour le comté de Bonaventure. Alors,
25 donc, il n'était pas dans... les contributions

1 qu'il ramassait, monsieur Marc-Yvan Côté, c'était
2 une fois par année et c'était à l'occasion de
3 l'activité de financement de madame Normandeau.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [99] Alors, je repose ma question. Pourquoi, dans
6 ce cas-là, avait-il un certificat de solliciteur
7 pour l'année entière?

8 R. En fait, je pense que la semaine passée, j'ai un
9 petit peu... je vous ai un petit peu dit que les
10 certificats de solliciteurs c'était une... une
11 opération, une activité difficile à gérer. Et dans
12 ce cas-là, vous allez voir, j'ai vu ces pièces-là,
13 vous allez voir que plusieurs certificats de
14 solliciteurs que vous allez me montrer, les numéros
15 se suivent. Alors, pour être... parce que le
16 Directeur général des élections a raison, insistait
17 pour que nous soyons rigoureux sur cette opération-
18 là, mais on avait énormément de difficultés. Alors,
19 dans les premières années, le DGE faisait une
20 vérification et on était toujours dans l'erreur, il
21 nous en manquait, tout ça.

22 Alors, pour pallier à ça, les gens pour
23 lesquels on était certains qu'ils feraient telle
24 chose, telle année, à tel moment, on les faisait à
25 l'avance. Alors, c'est sûr que pour lui

1 spécifiquement, moi je faisais faire ça par des
2 gens de mon personnel, et qui étaient signés par
3 monsieur Paquin, et vous allez voir sur certains il
4 y a des écritures différentes, là, plusieurs ont
5 mis la main à la pâte. Dans ce cas-là, c'est
6 monsieur Lortie qui lui cédulait une activité pour
7 madame Normandeau puis qui disait : « Bien, dans
8 l'organisation, il va y avoir Untel, Untel,
9 Untel. » Et Marc-Yvan Côté était celui-là, était
10 un, seulement pour cette activité-là, mais on lui
11 donnait un certificat national.

12 Q. [100] On tourne la page.

13 R. Ça aurait pu être un certificat de comté aussi.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. [101] Donc, ce que vous nous dites c'est que Marc-
16 Yvan Côté était le solliciteur de madame
17 Normandeau?

18 R. Il était un solliciteur pour madame Normandeau,
19 uniquement pour son événement. Moi je... ce que me
20 disait monsieur... le comté, dans le fond, il me
21 disait que monsieur Marc-Yvan Côté était un des
22 solliciteurs de l'événement de Québec, mais année
23 après année.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. [102] Il aurait pu avoir un certificat juste pour

1 le comté, mais il en avait un national, c'est-à-
2 dire pour la province?

3 R. Oui. En fait, pour... ce comté-là fonctionnait
4 comme ça, parce que c'est monsieur Lortie qui vous
5 a dit qu'il était l'instigateur de l'organisation
6 de cette activité-là. Alors, il me disait : « On va
7 cédule, on va faire cette activité-là telle date,
8 telle date, telle date, et nos sollicitateurs seront
9 Untel, Untel, Untel. » Et je leur faisais un
10 certificat national. Ça aurait pu être un
11 certificat de comté, c'était la même chose.

12 Q. **[103]** Le suivant, monsieur Gilles Cloutier. Vous
13 savez de qui on parle, c'est monsieur Cloutier qui
14 a témoigné ici devant la Commission. Pour quelle
15 raison ou à la demande de qui détenait-il un
16 certificat?

17 R. Lui, il est dans la même que Marc-Yvan Côté. En
18 fait, moi, Marc-Yvan Côté m'a jamais parlé de ça,
19 mais c'est madame Michaud qui est... qui est venue
20 ici, et qui s'occupait de l'activité de madame
21 Normandeau aussi, qui était une sollicitrice et
22 elle m'avait dit que monsieur Cloutier était un
23 sollicitateur en général. Et je lui avais émis un
24 certificat de sollicitateur, mais qu'il n'a jamais
25 eu. Il vous a dit ici qu'il... qu'il l'avait jamais

1 eu en main - il est pas le seul d'ailleurs, là - et
2 qu'il l'avait jamais eu en main mais n'a à mon... à
3 mon souvenir, à ma... plus que ça, à ma
4 connaissance, il a jamais été impliqué dans le
5 financement provincial. Je ne l'ai jamais vu; je
6 n'ai jamais un formulaire signé de sa main, mais ce
7 cas-là - je l'avais dit à vos enquêteurs
8 d'ailleurs - c'était pour se prémunir si jamais il
9 en faisait, parce qu'on en entendait parler qu'il
10 aurait un certificat de solliciteur. Mais, comme je
11 vous dis, avec le recul, on gèrerait peut-être les
12 certificats de solliciteur différemment, mais
13 c'est... c'était extrêmement difficile, alors...

14 Q. [104] Différemment...

15 R. ... alors, c'est ça.

16 Q. [105] ... voulez-vous dire de façon un peu lâche?

17 R. Non, différemment, de façon plus serrée. On
18 mettrait peut-être plus de personnel, d'efforts là-
19 dessus, mais je dois vous dire que...

20 Q. [106] Je veux dire plus lâche à l'époque, là. À
21 l'époque, c'était un peu plus lâche, la... les
22 contrôles autour...

23 R. Non.

24 Q. [107] ... du certificat de sollicitation, non?

25 R. Non, les certificats de solliciteur, on a toujours

1 essayé de... de les gérer correctement, mais
2 c'était extrêmement difficile parce qu'on savait
3 pas... moi, j'avais madame France Michaud comme
4 solliciteuse mais elle, à qui elle s'adressait
5 après? Tu sais, qui sollicitait pour elle? On le
6 savait pas toujours.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[108]** C'est parce que vous pouvez pas dire que vous
9 les gériez avec grande rigueur, puis en même temps
10 dire « on changerait notre façon d'agir. »

11 R. Bien...

12 Q. **[109]** Parce que c'est forcément parce qu'il y avait
13 quelque chose qui marchait pas puis qui était un
14 peu.... un peu tout croche.

15 R. C'était difficile à gérer et on a essayé de le
16 faire le mieux qu'on a pu. Je peux vous dire que...
17 et que le DGE a assoupli les règles depuis, parce
18 que dans le... le comité technique des partis avec
19 le directeur général des élections, il en était
20 souvent question. Et c'était extrêmement difficile
21 à gérer. Alors ils ont... pour les certificats
22 nationaux surtout. Alors, ce qu'ils ont fait
23 maintenant, c'est une liste de noms uniquement.
24 Alors, je... j'admets que c'était pas géré... je
25 suis pas très heureuse des résultats de ça, mais on

1 faisait... on faisait notre possible avec les
2 moyens qu'on avait, là.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[110]** Et ça me permet de vous ramener à ce... ce
5 qu'on a regardé tout à l'heure, l'onglet 9, qui est
6 la pièce 1936, le courriel de monsieur Guy Ouellet,
7 qui est daté du quatorze (14) août deux mille sept
8 (2007). Monsieur Ouellet vient juste d'être élu ou
9 à peu près, là...

10 R. Il a été élu au mois de mars.

11 Q. **[111]** O.K. Si je vous suggère que monsieur Cloutier
12 a fait de la sollicitation pour monsieur Ouellette,
13 je vous... je vous... essayez de vous souvenir si
14 monsieur Gilles Cloutier en a fait, s'il devait en
15 faire, s'il a été écarté de la... du comité de
16 financement de monsieur Ouellet, là, monsieur
17 Gilles Cloutier avec monsieur Ouellet.

18 R. C'est pas à ma connaissance.

19 Q. **[112]** C'est pas à votre connaissance? Monsieur
20 Gilles Cloutier a témoigné là-dessus à un moment
21 donné et je vous dis qu'il a été écarté parce que
22 son nom était sorti dans un cartel, si je me
23 souviens bien, du déneigement ou quelque chose
24 comme... ou des rebuts. O.K. Ça vous dit quelque
25 chose ça, Madame Trépanier?

1 R. Oui.

2 Q. **[113]** Bon, alors, vous étiez déjà au courant de
3 cette information-là que monsieur Cloutier dit :
4 « Je devais faire » ou « J'ai fait du financement
5 pour monsieur Ouellet; finalement, je me suis fait
6 tassé. »

7 R. Non. Je m'excuse, Madame la Présidente, à ma
8 connaissance, ce n'était pas du financement qu'il
9 faisait pour monsieur Ouellet, il avait été
10 embauché pour faire sa campagne électorale.

11 Q. **[114]** De l'organisation, excusez-moi.

12 R. C'est ça. Alors, ce n'est pas du financement.

13 Q. **[115]** C'est beau. Et il était pas question qu'il
14 fasse non plus du financement, ce qui expliquerait
15 pourquoi monsieur Cloutier a un certificat de
16 solliciteur en deux mille sept (2007)?

17 R. Non, Madame la Présidente, ce qui... là, ça... ça
18 confirme un petit peu ce que je vous disais tout à
19 l'heure, quand je disais que je voulais... nous
20 voulions que les comtés aient leur fonds électoral
21 pour faire l'élection.

22 Alors, quand monsieur Ouellet est arrivé en
23 poste... est arrivé comme candidat, son fonds
24 électoral était comblé. Et monsieur Ouellet avait
25 été approché pour organiser sa campagne et je pense

1 qu'il est resté douze (12) jours ou quelque chose
2 comme ça.

3 Q. [116] On va...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [117] Oui, parce que je pense que la preuve a
6 révélé que monsieur Ouellet avait remercié
7 immédiatement des ses services monsieur Cloutier...

8 R. Oui, oui, oui.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. [118] Effectivement.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. [119] C'est ça.

13 R. Effectivement.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. [120] Lorsqu'il avait appris qu'il était allié au
16 cartel de... je pense que c'est de la neige,
17 quelque chose de... il avait eu une... une
18 condamnation au bureau de la concurrence, quelque
19 chose de ce genre-là, Madame Trépanier?

20 R. Oui, quelque chose du genre. Moi, je... ça... ça
21 m'a frappée parce qu'on n'aime pas ça comme parti
22 de voir qu'on a engagé quelqu'un qui... qui est pas
23 à la hauteur, surtout avec les standards de
24 monsieur Ouellette.

25 Q. [121] Oui. On va aller... toujours, on est à

1 l'onglet 1, toujours la troisième pièce, Paolo
2 Catania. Est-ce que vous savez de quel Paolo
3 Catania il s'agit? Il y en a quelques-uns de ce
4 nom-là.

5 R. Non.

6 Q. **[122]** O.K. Et...

7 R. C'est sûr que... c'est sûr que lorsqu'on a fait le
8 certificat de solliciteur, on avait une adresse,
9 là, mais, moi, je ne connais pas les... les
10 monsieur Catania.

11 Q. **[123]** Vous les connaissez pas. Vous savez pas si
12 c'est l'entreprise Catcan ou si c'est l'entreprise
13 Construction Frank Catania inc.?

14 R. Malheureusement, non.

15 Q. **[124]** O.K. Est-ce qu'avec l'adresse, ça pourrait
16 vous aider, qui apparaît sur le certificat de
17 solliciteur?

18 R. Non. Malheureusement pas.

19 Q. **[125]** Non. O.K. Le suivant, Giuseppe Borsellino, je
20 vous repose la même question parce qu'on a eu
21 plusieurs noms Giuseppe Borsellino. Savez-vous de
22 quelle entreprise on parle? Lequel des Joe
23 Borsellino dont on parle?

24 R. Si vous regardez le haut de mon... - si vous pouvez
25 descendre un petit peu, Madame - ...

1 Q. **[126]** Oui.

2 R. ... on voit « Petra »

3 Q. **[127]** Petra, Groupe Petra.

4 R. Alors, en fait, les Giuseppe Borsellino, on en a
5 huit dans notre fichier et il y en a deux qui sont
6 sollicitateurs, alors donc on confondait toujours les
7 deux. Et quand on avait, par des... des personnes
8 nous demandaient « on veut avoir le certificat »,
9 le DGE ou d'autres personnes demandaient « on veut
10 le certificat de monsieur Giuseppe Borsellino »,
11 pour savoir lequel était lequel, on avait identifié
12 celui-là par son entreprise en haut.

13 Q. **[128]** Monsieur... Petra. Et est-ce qu'il y en avait
14 un autre au nom... pour l'entreprise Garnier ou...

15 R. Exactement.

16 Q. **[129]** ... Garnier Kids, là, la fondation, là.

17 R. Pour monsieur...

18 Q. **[130]** O.K.

19 R. ... qui s'appelait Giuseppe Borsellino aussi qui
20 demeurait aussi à Montréal.

21 Q. **[131]** Bon. On a la page suivante, on va avoir
22 madame France Michaud. Alors, c'est une dame que
23 vous connaissez?

24 R. Madame France Michaud était une... elle avait un
25 certificat de solliciteur et je la connaissais,

1 effectivement.

2 Q. **[132]** Je vais juste... on va regarder les trois
3 derniers. Alors, on va avoir Rosaire Sauriol, à la
4 page suivante Jean-Pierre Sauriol. Alors, il s'agit
5 des deux frères de l'entreprise Dessau que vous
6 connaissiez, que vous connaissez toujours?

7 R. J'ai connu au fil des années, là, évidemment, on
8 fonctionne beaucoup par événement et on les voyait
9 dans les événements, je connais... je connais les
10 deux.

11 Q. **[133]** O.K. Je vous pose la question : est-ce qu'il
12 y avait en deux mille sept (2007) un certificat de
13 solliciteur émis au nom de Bernard Trépanier? Le
14 monsieur Trépanier qui a témoigné ici.

15 R. Oui.

16 Q. **[134]** Est-ce que vous savez de qui je parle?

17 R. Oui, je sais de qui vous parlez. Monsieur Bernard
18 Trépanier, à ma connaissance, n'a jamais été
19 impliqué dans le financement provincial. Je le
20 connaissais comme quelqu'un que j'ai rencontré deux
21 fois dans ma vie, que je le connaissais comme
22 impliqué dans le financement municipal, mais j'ai
23 appris des choses ici, là.

24 Q. **[135]** O.K.

25 R. Mais, il n'avait pas de certificat de solliciteur.

1 Q. **[136]** Il en avait pas de certificat...

2 R. Non.

3 Q. **[137]** ... de sollicitation donc pour le Parti
4 libéral du Québec.

5 R. Non.

6 Q. **[138]** O.K. Et... O.K. Et si vous me permettez, on
7 va aller à ce qui est l'onglet 2, ça va être la
8 pièce suivante.

9 LA GREFFIÈRE :

10 1938.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 O.K.

13

14 184P-1938 : Certificat du solliciteur de Jean-
15 Pierre Sauriol du 13 février 2009

16

17 Q. **[139]** Et là on va les défiler rapidement. On va
18 voir, à la première pièce, c'est bon, monsieur
19 Jean-Pierre Sauriol, certificat qui n'est pas signé
20 en bas à droite. C'est exact, Madame Trépanier?

21 R. Oui. Madame la Présidente, si je peux faire un
22 petit commentaire.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[140]** Oui.

25 R. En fouillant dans nos documents en fin de semaine,

1 je me suis rappelée, pour l'avoir vu, que le
2 certificat de solliciteur que nous avons jusqu'en
3 deux mille... - ils sont toujours autorisés par le
4 Directeur général des élections, hein, ces
5 certificats-là - que nous avons jusqu'en deux
6 mille sept (2007) ne portait pas de signature.
7 Alors, le DGE n'exigeait pas la signature du
8 solliciteur, ça, c'est une chose. Et c'est nous
9 qui, en deux mille sept (2007) quand... après
10 Moisan, quand on a refait le guide, on a décidé
11 d'en mettre une, mais pour nous rendre compte que
12 c'est extrêmement difficile. Alors, donc... Et là,
13 le DGE, depuis quelques années, nous demande une
14 liste seulement. Alors, donc la signature, j'y
15 attachais moins d'importance.

16 Q. **[141]** En deux mille neuf (2009), manifestement.

17 R. Oui, exactement.

18 Q. **[142]** Regardez, on va juste tourner, là. On a Jean-
19 Pierre Sauriol, on va avoir, la page suivante, Lino
20 Zambito. Et c'est toujours le même pattern, on
21 s'aperçoit, là, qu'il n'est pas... qu'il n'est pas
22 signé. France Michaud, la page suivante. Et je
23 voudrais pas... la page suivante. Je voudrais pas
24 massacrer le nom, mais Riadh Ben Aïssa?

25 R. C'est ça.

1 Q. **[143]** O.K. Vous savez de qui je parle...

2 R. Oui.

3 Q. **[144]** ... chez... vice-président chez SNC-Lavalin?

4 R. Exact.

5 (10:31:33)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[145]** Je m'excuse. Est-ce que j'ai bien compris
8 que... ce que vous nous dites c'est que le DGE
9 n'existait pas jusqu'en... n'exigeait pas, jusqu'en
10 deux mille sept (2007), que le... le certificat
11 soit signé par le sollicitateur?

12 R. À ma connaissance, je suis pas la... la référence
13 dans ce domaine, mais lorsque j'ai regardé nos
14 certificats de sollicitateurs de deux mille quatre
15 (2004), avant deux mille sept (2007), il y avait
16 pas de signature du sollicitateur.

17 Q. **[146]** O.K.

18 R. Et, nous, nous l'avons de nous-mêmes ajoutée. Et...

19 Q. **[147]** La signature du sollicitateur?

20 R. C'est ça. Et...

21 Q. **[148]** En deux mille sept (2007)?

22 R. Lorsque j'ai... comme je vous disais, j'ai fait le
23 guide, là, suite au Rapport Moisan, on a changé...
24 on a amélioré beaucoup de choses et on a ajouté une
25 signature.

1 Q. **[149]** Après deux mille sept (2007)?

2 R. Oui. Et, depuis, le DGE nous a adouci ça encore.

3 Mais ce qu'on s'est fait dire c'est que : « Ce qui
4 est important c'est que, vous, vous autorisiez une
5 personne. » Si la personne sollicite c'est parce
6 qu'elle est autorisée... c'est parce que...

7 Q. **[150]** O.K. Mais là les certificats que vous
8 présente maître Crépeau datent de deux mille neuf
9 (2009) et ils ne sont pas signés.

10 R. C'est ça. Mais c'était pas une obligation du
11 Directeur général des élections.

12 Q. **[151]** Non, mais vous vous étiez pas mis comme...
13 comme...

14 R. Oui. Effectivement, j'admets que j'ai présumé que
15 ça serait plus facile à gérer, là, que ça l'a été.

16 Q. **[152]** Oui, mais vous pouvez pas dire que vous vous
17 étiez... vous exigiez d'avoir la signature puisque
18 là on voit des certificats où il y a pas de
19 signature.

20 R. C'est ça, c'est que le DGE ne l'exigeait pas. Nous,
21 on s'était mis ça comme critère additionnel.

22 Q. **[153]** Bien, vous devez pas puisqu'ils sont pas
23 signés. C'est ce que j'essaie de comprendre.

24 R. Bien, en fait, ceux-là sont pas signés, on en
25 faisait signer le plus possible. Mais... c'est ça.

1 Alors, j'ai pas le beau rôle ici avec ça, c'est
2 certain. Mais c'est comme ça.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[154]** On voit le nom toujours, on a un Paolo
5 Catania. Je veux juste finir les derniers. On va
6 voir Giuseppe Borsellino, je présume que c'est
7 encore celui du Groupe Petra?

8 R. Je peux pas vous affirmer, ça dépend...

9 Q. **[155]** C'est pas mentionné sur celui-là.

10 R. ... ça dépend de l'adresse.

11 Q. **[156]** O.K. Et, le dernier qu'on voit, Marc Bibeau.

12 Je vous pose une question qui... un peu qui saute
13 au visage, là. Outre monsieur Bibeau, pour le
14 moment, là, est-ce que vous trouvez pas curieux ou
15 voulez-vous commenter le fait que toutes les
16 personnes mentionnées dans les certificats qu'on
17 vient de voir, deux mille neuf (2009), soit les
18 frères Sauriol chez Dessau, Lino Zambito, France
19 Michaud, monsieur Ben Aïssa et monsieur Catania,
20 monsieur Borsellino, sont tous des gens qui ont été
21 mentionnés soit dans des enquêtes, ici, devant la
22 Commission, certains sont accusés. Il y a pas
23 quelque chose de troublant pour vous de constater
24 qu'il y ait un... plusieurs de vos sollicitateurs, en
25 deux mille neuf (2009), qui sont liés à des

1 enquêtes, soit de prête-noms ou d'autres activités?
2 Dans le cas de monsieur Ben Aïssa, on parle de
3 d'autre chose, blanchiment d'argent, fraude, là. Ça
4 vous inquiète pas ça un peu, Madame Trépanier?

5 R. Je trouve ça troublant et, comme je vous ai dit la
6 semaine dernière, je suis extrêmement déçue.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[157]** Bon. Alors, une fois qu'on a dit ça, est-ce
9 qu'à l'époque, vous trouviez pas qu'il y avait
10 quelque chose d'encore plus troublant dans le fait
11 que les personnes qu'on a comme sollicitateurs
12 étaient... qu'on vous a démontrés, là, étaient soit
13 rattachés à des firmes de génie-conseil ou soit à
14 des firmes d'entrepreneurs généraux alors que le
15 gouvernement était un donneur d'ouvrage à ces gens-
16 là? Ça, est-ce que vous trouviez pas ça troublant?

17 R. Madame la Présidente, on sollicitait dans tous les
18 milieux. Alors, là vous avez relevé une dizaine de
19 certi...

20 Q. **[158]** Il y a quelque chose de solliciter, il y a
21 une différence entre solliciter et demander à
22 quelqu'un d'être le sollicitateur et que cette
23 personne-là soit le sollicitateur. La marge est quand
24 même pas très grande.

25 R. Madame la Présidente, je sais pas si je comprends

1 votre question.

2 Q. **[159]** Mais est-ce que vous trouvez pas ça troublant
3 que le Parti libéral, qui était au pouvoir, donne
4 des certificats de sollicitateurs à des firmes de
5 génie-conseil ou à des entrepreneurs alors qu'en
6 même temps, vous l'avez dit vous-même, le MTQ et le
7 MAMROT sont des ministères qui recevaient beaucoup
8 d'argent et qui avaient une facilité à ramasser de
9 l'argent? Est-ce que vous trouviez pas ça troublant
10 sinon malsain de demander à des gens comme ça de
11 donner ou d'être sollicitateurs?

12 R. À l'époque, non. Et les certificats de sollicitateurs
13 qui sont là ce sont... c'est une personne de... de
14 ce milieu-là mais on avait plusieurs sollicitateurs.
15 Alors, donc, là, vous en avez sorti quelques-uns,
16 mais on avait des sollicitateurs dans tous les
17 milieux, alors, donc, qui avaient ou un certificat
18 national ou un certificat de comté, parce que les
19 gens, quatre-vingt-quinze pour cent (95 %) de
20 notre... je ne sais pas le pourcentage, mais la
21 grosse majorité de notre financement était fait par
22 les comtés. Alors, on sollicitait, je vous l'ai dit
23 la semaine dernière qu'on sollicitait beaucoup de
24 monde. Alors, donc, à l'époque je trouvais ça
25 normal, on trouvait ça normal de solliciter tous

1 les milieux qu'on connaissait. Alors, on... on
2 n'avait pas d'arrière pensée.

3 (10:37:05)

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[160]** Pas d'arrière pensée, mais est-ce qu'il y a
6 des milieux qui étaient plus performants que
7 d'autres ou qui étaient plus payants que d'autres
8 au niveau de la sollicitation? Regardez...

9 R. Très honnêtement...

10 Q. **[161]** Oui?

11 R. ... Madame la Présidente, je ne pourrais vous dire,
12 c'est sûr qu'on les resollicitait à chaque... on
13 les resollicitait à chaque année, mais nos systèmes
14 sont faits de manière qu'on ne peut pas savoir les
15 contributions qui sont faites d'où elles viennent
16 parce que ça nous venait par les comtés, ça nous
17 venait par la poste, ça nous venait de partout. Et
18 ça vous avez eu à témoins ici plusieurs personnes
19 qui étaient surprises de voir les montants que leur
20 réseau avait accumulé une année ou l'autre. Alors,
21 comment voulez-vous que nous au Parti quand on
22 recevait un chèque de quelqu'un dans Chicoutimi qui
23 venait d'une firme, qui était employé d'une firme
24 de génie, on ne le savait pas nous, on ne pouvait
25 pas voir. Alors, on sollicitait tous les milieux et

1 puis je suis convaincue qu'on avait beaucoup de
2 contributions dans d'autres milieux aussi. Là,
3 c'est sûr que votre... votre enquête se fait sur la
4 construction et la lumière est mis là-dessus sur
5 bien d'autres choses et on vous en sait gré, mais
6 les autres secteurs, on avait des sollicitations,
7 des solliciteurs et des contributions de partout
8 dans la société.

9 Q. **[162]** De partout, on va les regarder. Je ne sais
10 pas si vous avez assisté au témoignage de monsieur
11 Desaulniers, un comptable qui a témoigné ici à
12 titre d'expert qui a déposé la semaine dernière un
13 tableau indiquant que le Parti libéral a recueilli
14 au cours des quinze (15) dernières années, la somme
15 de quatre-vingt-quinze millions (95 M\$) en
16 donations. Est-ce que vous êtes d'accord avec ce
17 chiffre-là?

18 R. Je ne peux pas... je ne peux pas commenter.

19 Q. **[163]** O.K. On va aller à l'onglet 4.

20 R. Je ne réfute pas les chiffres de votre enquêteur,
21 là, mais...

22 Q. **[164]** Pourquoi vous n'étiez pas intéressée par ça,
23 année après année, à savoir le montant des
24 contributions?

25 R. Les montants des contributions totales, oui.

1 Q. **[165]** Oui, O.K.

2 R. Mais pas... pas... pas... je m'excuse, je pense que
3 j'ai mal compris votre question.

4 Q. **[166]** Oui.

5 R. O.K.

6 Q. **[167]** Alors, je vous parle l'ensemble des
7 contributions...

8 R. Oui, oui.

9 Q. **[168]** ... quatre-vingt-quinze millions (95 M\$),
10 regardez le tableau, la colonne de gauche, là,
11 alors, montant total recueilli par les
12 contributions, par des contributions politiques des
13 trois principaux partis politiques de quatre-vingt-
14 seize (96) à deux mille onze (2011). Au PLQ, la
15 colonne de gauche, et on voit la progression, ça
16 vaut la peine de regarder, de quatre-vingt-seize
17 (96) à deux mille onze (2011), on va passer de deux
18 millions (2 M), six millions (6 M), trois millions
19 (3 M), trois millions (3 M) et, là, regardez à
20 partir de deux mille un (2001), cinq, six, huit,
21 huit, huit, huit, sept et neuf, sept millions (7 M)
22 en deux mille neuf (2009), quatre millions (4 M) en
23 deux mille dix (2010), trois millions (3 M) en deux
24 mille onze (2011). Puis je vous demande, êtes-vous
25 au courant combien ça a été en deux mille douze

1 (2012)?

2 R. Je n'ai pas le chiffre avec moi.

3 Q. **[169]** Vous ne savez pas?

4 R. Non.

5 Q. **[170]** Probablement beaucoup moins que le trois
6 millions (3 M) qu'il y a là?

7 R. Bien, Madame la Présidente, les règles ne sont plus
8 les mêmes.

9 Q. **[171]** C'est ça.

10 R. Les montants maximaux ne sont plus les mêmes.

11 Q. **[172]** O.K.

12 R. Je ne pense pas qu'on puisse comparer à ces années-
13 là.

14 Q. **[173]** Alors, on regarde la colonne de gauche, on
15 voit qu'il y a quatre-vingt-quinze millions (95 M\$)
16 qui ont été obtenus en dons au Parti libéral au
17 cours des quinze (15) années mentionnées. Ça vous
18 vivez bien avec ce chiffre-là, c'est des chiffres
19 qui proviennent, entre autres, en bas du tableau il
20 est indiqué qu'ils ont été recueillis à partir des
21 rapports annuels du directeur général des élections
22 du Québec. Ça va ça, Madame Trépanier?

23 R. Ça va.

24 Q. **[174]** O.K. Monsieur Desaulniers a aussi établi la
25 semaine dernière ici, que sur ces quatre-vingt-

1 quinze millions (95 M\$)-là par des recoupages, ils
2 ont été en mesure d'en suivre cinquante-cinq
3 millions (55 M\$) par groupe d'emplois. Sur ces
4 cinquante-cinq millions (55 M\$)... peut-être entre
5 temps êtes-vous capable de regarder pour la pièce
6 1936, Madame Morin. Sur ces cinquante-cinq millions
7 (55 M\$) qu'il était capable d'attribuer à des
8 groupes d'emplois particuliers, il en a attribué
9 soit cinq point cinquante-huit millions (5,58 M\$),
10 c'est-à-dire dix point dix-sept pour cent (10,17 %)
11 aux onze mille huit cents (11 800) ingénieurs
12 travaillant dans des firmes et des laboratoires,
13 des ingénieurs de la pratique privée non pas qui
14 travaillent à salaire pour une entreprise. Alors,
15 dix pour cent (10 %) des sommes des cinquante-cinq
16 millions (55 M\$) proviennent des ingénieurs. Est-ce
17 que ça va, avec ce chiffre-là, Madame Trépanier?

18 R. Je ne peux pas commenter. Je suis, écoutez, je ne
19 réfute pas aucun chiffre, mais moi je ne connais
20 pas de chiffres que nous avons dans nos systèmes
21 qui sont associés à des métiers ou à des
22 professions.

23 Q. [175] À des professions.

24 R. Non.

25 Q. [176] Vous ne suiviez pas, ce n'était pas important

1 pour vous au financement de savoir à quels corps de
2 métier, de quels corps de métier provenaient les
3 contributions?

4 R. Nous, on contactait nos connaissances, et une fois
5 rendu dans nos systèmes, on ne peut pas savoir,
6 parce que les données exigées par le DGE, ce sont
7 des adresses personnelles. On n'a pas d'occupation
8 et on n'a pas... Il y a une ligne occupation mais
9 personne remplit ça. Et on n'a pas les entreprises,
10 surtout, parce qu'on n'a pas d'adresse de bureau.
11 Alors, on ne peut pas faire des...

12 Q. [177] Des recoupages.

13 R. Des recoupages. Mais bon, plus maintenant, on ne
14 peut pas faire ça.

15 (10:42:35)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. [178] Donc, si je comprends bien, pour vous c'était
18 « on ramasse l'argent, peu importe d'où il vient »?

19 R. De façon légale, oui.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. [179] O.K. Je vais juste continuer, et je vais vous
22 indiquer un fait, vous me direz si vous êtes en
23 mesure de le commenter. Alors, on a vu que sur les
24 cinquante-cinq millions (55 M\$) qu'on suivait,
25 qu'on attribuait... pour lesquels on était capable

1 d'attribuer une profession ou un corps de métier
2 allant avec ça, dix pour cent (10 %) de ces
3 cinquante-cinq millions (55 M\$), c'est-à-dire cinq
4 point cinquante-huit millions (5,58 M\$),
5 provenaient des ingénieurs en pratique privée, des
6 ingénieurs assurés. On a fait la même démarche avec
7 les vétérinaires. Pour les mille sept cents (1700)
8 vétérinaires assurés au Québec, ceux-ci ont donné
9 un total de sept mille trois cent soixante-dix
10 dollars (7370 \$) au PLQ.

11 Je vous pose la question. Êtes-vous capable
12 d'expliquer ce ratio-là? Pourquoi qu'à toutes les
13 fois qu'un ingénieur... qu'un vétérinaire donne un
14 dollar (1 \$), il y a des ingénieurs qui donnent
15 cent dollars (100 \$)?

16 R. Non. C'est certain que... Non, je ne peux pas
17 l'expliquer, là.

18 Q. **[180]** Vous ne pouvez pas l'expliquer? Voulez-vous
19 qu'on fasse l'exercice avec les autres corps de
20 métier? Les enseignants, les pharmaciens? En fait,
21 tous les gens qui ne touchent pas de contrats du
22 gouvernement, le ratio était tout près de cent
23 dollars (100 \$) pour un (1 \$) chez les ingénieurs,
24 par rapport aux autres corps de métier. Ça, vous
25 n'avez pas d'explication pour ça?

1 R. Non. Bien, les gens qui sont venus ici, dans ces
2 fonctions-là, vous l'ont dit pourquoi ils
3 contribuait dans les partis politiques, alors je
4 n'ai pas grand-chose à ajouter là-dessus. Alors, là
5 vous parlez des vétérinaires, des pharmaciens. Il
6 faudrait regarder les autres professions, les
7 médecins, les... peut-être que ça va être
8 différent. Mais je n'ai pas de commentaire à faire
9 là-dessus, alors...

10 Q. **[181]** Vous n'avez pas de commentaire?

11 R. C'est sûr qu'ils voulaient se... pour diverses
12 raisons, les gens donnent pour plusieurs raisons,
13 là. Alors...

14 Q. **[182]** Est-ce qu'il y en a qui donnent pour obtenir
15 quelque chose en retour?

16 R. En fait, les gens ont été unanimes à dire ici
17 qu'ils s'approchaient, qu'ils donnaient dans les
18 partis politiques pour ne pas prendre de chance.
19 Mais tout le monde a été unanime aussi à dire que
20 ce n'était pas lié. Et nous, je peux vous confirmer
21 qu'il n'y a jamais eu un... il n'y avait aucun,
22 aucun lien entre le financement et quelque avantage
23 que ce soit.

24 Q. **[183]** Alors, il n'y avait pas de lien. Vous, vous
25 n'en avez pas donné d'avantages, vous n'avez pas

1 promis des avantages à qui que ce soit contre du
2 financement?

3 R. Non.

4 Q. **[184]** O.K. Vous allez comprendre, si vous vous
5 occupez du financement, vous êtes au premier rang,
6 si vous rencontrez les firmes de génie c'est vous
7 qui faites le contact avec les présidents, les
8 responsables de la firme, et là vous leur demandez,
9 vous leur fixez des objectifs de financement dans
10 chacune des firmes?

11 R. Premièrement, mon rôle n'était pas de rencontrer
12 qui que ce soit. Alors, moi mon rôle était beaucoup
13 dans les comtés, dans les cent vingt-cinq (125)
14 comtés.

15 Q. **[185]** Mais... Oui?

16 R. Et lorsqu'on avait une équipe... Pardon?

17 Q. **[186]** J'aimerais qu'on aille plus dans les firmes
18 de génie.

19 R. O.K.

20 Q. **[187]** Parlez-nous pas du travail dans les comtés,
21 on va dans les firmes de génie. Est-ce que vous
22 avez rencontré des présidents ou des représentants
23 de firmes de génie, rencontré ou discuté avec eux
24 pour leur fixer des objectifs de financement?

25 R. Non.

1 Q. **[188]** Donc, vous n'avez jamais fixé un objectif
2 dans une firme en disant : « Pour une firme de ta
3 grandeur, c'est cent mille dollars (100 000 \$)
4 qu'on attend de... »

5 R. Non.

6 Q. **[189]** Bon. Ou encore tant par employé?

7 R. Non.

8 Q. **[190]** Donc, vous n'avez jamais fixé un objectif de
9 financement dans des firmes de génie?

10 R. Je n'ai jamais fixé d'objectif dans des firmes de
11 génie ou à qui que ce soit.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[191]** Est-ce qu'il vous arrivait de leur remettre
14 vous-même les... leur certificat de solliciteur?

15 R. Vous parlez, là... à... à quelques... à des
16 solliciteurs, oui, mais pas... pas spécifiquement à
17 des personnes X ou Z ou des firmes, des ingénieurs
18 ou... C'est... c'était exceptionnel...

19 Q. **[192]** Bien...

20 R. ... que je les croisais... que je leur donnais...
21 que je les rencontrais moi-même pour leur donner un
22 certificat de solliciteur. D'ailleurs, on les a
23 tous gardés au parti.

24 Q. **[193]** Exactement.

25 R. Mais, non, je n'ai... je ne rencontrais pas

1 personne pour fixer des objectifs.

2 Q. **[194]** Mais que leur disiez-vous lorsque vous leur
3 remettiez leur certificat de solliciteur?

4 R. Ils avaient... ils avaient... ils nous offraient
5 leur aide, ils nous offraient de... de faire un
6 événement ou... Moi, je rencontrais surtout les
7 gens quand la personne décidait de faire un
8 événement pour nous. Alors, ils faisaient leur
9 événement et ils étaient en contact avec le comté
10 ou avec moi à quelques rares occasions, entre
11 autres monsieur Lino Zambito. Mais j'ai jamais fixé
12 d'objectif à personne.

13 Q. **[195]** Mais quels étaient les événements que
14 monsieur Joe Borsellino organisait? Ou Rosaire
15 Sauriol? Ou Jean-Pierre Sauriol? Ou les autres des
16 firmes d'ingénieurs-conseils et de...
17 d'entrepreneurs en construction?

18 R. Les noms que vous... vous m'avez mentionnés n'ont
19 pas organisé d'événements. Ils étaient des
20 solliciteurs dans leur réseau mais ils n'ont pas
21 organisé d'événements. Alors, moi, je ne les ai pas
22 rencontrés à ce... à cet effet-là. J'en ai croisé
23 deux dans ce... j'en ai croisé quelques-uns dans
24 ceux-là dans des activités mais... mais pas plus.
25 Alors, je ne fixais pas d'objectifs.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[196]** Peut-être juste monsieur Zambito, lui, c'est
3 un organisateur d'événements?

4 R. Monsieur Zambito a organisé un événement...

5 Q. **[197]** O.K.

6 R. ... le... pour nous, le trente et un (31) janvier
7 deux mille huit (2008).

8 Q. **[198]** Deux mille huit (2008), bon. Ce... je
9 reviens...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[199]** Toujours pour madame Normandeau?

12 R. Non. L'événement a été au profit du Parti libéral
13 du Québec, contrairement à ce qu'il a dit ici.
14 Alors...

15 Q. **[200]** Mais c'était madame Normandeau qui était
16 l'invitée...

17 R. Madame Normandeau...

18 Q. **[201]** ... pour le... pour le... le financement de
19 madame Normandeau?

20 R. Non, Madame la Présidente. Alors, si vous voulez
21 que je prenne le temps, je peux... je peux
22 expliquer...

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[202]** Là, on va mettre l'onglet 12 à l'écran pour
25 le moment.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Le... l'onglet 12...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Est-ce que je comprends que l'onglet 4 avait déjà
5 été déposé?

6 LA GREFFIÈRE :

7 1939.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 On va le déposer, Madame la Présidente. Je suis pas
10 convaincu que c'était fait. 1935... 35?

11 LA GREFFIÈRE :

12 39.

13

14 184P-1939 : Tableau des montants totaux recueillis
15 par des contributions politiques des
16 trois principaux partis politiques au
17 Québec de 1996 à 2011

18

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[203]** 39. Alors, peut-être pour al... alimenter la
21 discussion, Madame Trépanier, vous allez voir à
22 l'écran la lettre constructions Infrabec du deux
23 (2) novembre deux mille sept (2007) qui vous est
24 adressée par madame... par monsieur Zambito
25 disant :

1 Je confirme la tenue d'un souper avec
2 l'invitée madame Nathalie Normandeau,
3 vice-première ministre, ministre des
4 Affaires municipales et Régions, le 22
5 novembre 2007 à Rosemère

6 et je comprends que ça a été déplacé à une autre
7 date.

8 R. Oui. Alors, monsieur Zambito, je ne le connaissais
9 pas avant le vingt-sept (27)... le dix-sept (17)
10 octobre deux mille sept (2007) - merci - dix-sept
11 (17) octobre deux mille sept (2007), juste quelques
12 semaines avant ça. Je le croise dans l'événement de
13 madame Norman... de l'événement du comté de
14 Bonaventure, là, madame Normandeau, à Québec au
15 Louis-Hébert. Il me... il me... je fais ça court.
16 Il vient me voir, il me dit qu'il aimerait
17 organiser un événement de financement,
18 effectivement, pour madame Normandeau. Alors, je
19 vérifie. Je le connaissais pas du tout. Alors, j'ai
20 pris quelques vérifications et finalement, on lui
21 dit : « D'accord. Vous pouvez faire un événement
22 mais pour le Parti libéral du Québec, » parce que
23 madame Normandeau avait atteint son objectif de
24 financement pour l'année. Et vous... souvenez-vous
25 qu'on était en... un gouvernement minoritaire,

1 c'était en deux mille sept (2007). Alors, lui,
2 il... il est du nord... de la Rive-Nord. Nous
3 n'avons pas de comtés libéraux dans la... sur la
4 Rive-Nord. Alors, honnêtement, je l'avoue,
5 j'étais... j'étais bien heureuse qu'un événement se
6 tienne dans cette région-là pour combler les fonds,
7 une partie des fonds, des comtés de... des
8 Laurentides. Alors, donc, il part, puis tout à
9 coup, je reçois cette... cette... cette lettre-là,
10 une semaine plus tard. J'ai dit : « Woh! Il est
11 allé un petit peu vite. » Alors, donc, j'ai vérifié
12 avec le... l'agenda de... de madame Normandeau.
13 Elle était même pas disponible cette journée-là.
14 Alors, donc, on a changé la date pour une autre
15 date un peu plus tard. Et on l'a remis à deux
16 reprises parce qu'il y a eu... madame Normandeau
17 était prise dans un projet de loi et, la fois
18 suivante, il y avait une tempête de neige. Et
19 madame Normandeau, comme elle vous l'a dit ici,
20 elle ne voulait pas faire cet événement-là pour une
21 raison bien simple, c'est quand elle s'engage, elle
22 veut pas se désister à la dernière minute, puis on
23 était dans une période intensive, en gouvernement
24 minoritaire, alors le quorum était important. Et
25 aussi, elle avait des projets de loi et il y avait

1 la neige et tout ça est arrivé, effectivement. Mais
2 c'était clair que c'était pour le parti, mais peut-
3 être que monsieur Zambito, par exemple, lui, il a
4 confondu. On a essayé de changer d'invitée, il a
5 pas voulu. Alors, il voulait pas le faire s'il y
6 avait pas cette invitée-là. Alors, donc on l'a fait
7 le trente et un (31) janvier deux mille huit
8 (2008), l'activité.

9 Q. **[204]** O.K. Monsieur... sur cette activité-là,
10 monsieur Zambito nous a dit ici sous serment qu'il
11 avait récolté cent dix mille dollars (110 000 \$).
12 Et je comprends, si on regarde l'onglet numéro 13 -
13 Madame Morin, s'il vous plaît - on voit une
14 activité le trente et un (31) août deux mille huit
15 (2008) à Laval, souper, mille dollars (1 000 \$) le
16 billet; soixante-dix-sept mille cinq cents
17 (77 500 \$).

18 R. Trente et un (31) janvier.

19 Q. **[205]** trente et un (31) janvier, j'ai dit mai
20 (sic)...

21 R. Bon.

22 Q. **[206]** ... mais c'est le trente et un (31) janvier.
23 Alors, soixante-dix-sept mille cinq cents
24 (77 500 \$) selon vos registres.

25 R. D'accord.

1 Q. **[207]** O.K.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Excusez-moi, vous parlez de l'onglet 13?

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Oui, 13, Madame la Présidente, c'est ce qui est à
6 l'écran en ce moment.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Mais, c'était le trente et un (31) décembre deux
9 mille huit (2008).

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Trente et un (31) janvier deux mille huit (2008),
12 regardez la...

13 R. À Laval.

14 Q. **[208]** ... la sixième... Attendez, un, deux...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ah! O.K. O.K. O.K. O.K.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 ... trois, quatre, cinq, six, sept, huit. En fait,
19 l'onglet 13 est déjà produit sous la cote 13P-186.

20 Q. **[209]** Alors, selon vos registres, c'est la somme
21 récoltée, soixante-dix-sept mille cinq cents
22 (77 500 \$). Est-ce que, ça, c'est avant ou après
23 les dépenses de l'activité, le soixante-dix-sept
24 mille cinq cents (77 500 \$)?

25 R. C'est brut.

1 Q. **[210]** C'est brut. Donc, s'il y a eu des dépenses,
2 on doit les déduire. Alors, quand monsieur Zambito,
3 lui, nous dit cent dix mille dollars (110 000 \$),
4 là, je comprends qu'il y a une variation entre
5 votre témoignage et le sien.

6 R. Là, j'ai rien dit encore sur ça, là.

7 Q. **[211]** Oui, je vous pose la question.

8 R. Oui.

9 Q. **[212]** Je vous demande de le commenter.

10 R. Oui. Alors, Madame la Présidente, je dois vous dire
11 que j'avais très hâte de venir vous parler de cette
12 situation-là. Si vous vous souvenez, lors du
13 témoignage de monsieur Zambito le quatre (4)
14 octobre deux mille douze (2012), Maître Décary
15 s'était levé, puis il a dit « un jour, on aimerait
16 pouvoir répondre à ça », alors donc voici les
17 faits.

18 Monsieur Zambito a tenu l'activité le
19 trente et un (31) janvier deux mille huit (2008),
20 il a... il m'a apporté une contribution le
21 lendemain. C'était... il a toujours dit durant son
22 témoignage que c'était... ça a toujours été des
23 chèques personnels. On a regardé la conformité, on
24 a déposé tous les chèques la même journée et
25 c'était soixante-dix-sept mille cinq cents dollars

1 (77 500 \$). On a eu la facture et tout ça. Il est
2 venu me porter ça au bureau. On n'a pas discuté du
3 montant dans sa... au bureau. J'étais en réunion,
4 puis il était... il était pressé aussi, alors ça a
5 été « merci beaucoup. Bonjour. »

6 Ce que je veux faire ressortir, Madame la
7 Présidente, c'est que cette allégation-là du cent
8 dix mille dollars (110 000 \$) était sortie lors
9 d'une émission de télévision. Il a dit : « J'ai
10 ramassé cent dix mille piastres (110 000 \$). » Ça,
11 on parle d'octobre deux mille neuf (2009). « J'en
12 ai... j'ai ramassé cent dix mille piastres
13 (110 000 \$) pour le PLQ. »

14 Le journaliste a fait son travail, il est
15 allé vérifier, puis il est revenu avec soixante-
16 dix-sept mille cinq cents (77 500 \$) et il a
17 reconfirmé qu'il m'avait donné cent dix mille
18 dollars (110 000 \$).

19 Le quatre (4) octobre, il vient dire ici :
20 « Je lui ai donné cent dix mille dollars
21 (110 000 \$) », sauf à la page 171 de son... des
22 transcription de la Commission, il dit ça, mais il
23 dit aussi : « En chèques personnels ». Il y a une
24 pause, il revient après la pause, puis, là, il
25 dit : « Madame la Présidente - à la page 219 -

1 c'est pas cent dix mille dollars (110 000 \$) que
2 j'ay ai donné, c'est quatre-vingt-dix mille dollars
3 (90 000 \$) que j'y ai donné, puis il y a un autre
4 vingt mille dollars (20 000 \$) qui est venu ». Vous
5 lui avez demandé : « Quand? », il a dit : « Avant,
6 par madame France Michaud. » Moi... alors, donc on
7 n'est pas encore dans les bons chiffres. Moi, je
8 vous confirme qu'il m'a remis soixante-dix-sept
9 mille cinq cents dollars (77 500 \$) en chèques et
10 que si madame Michaud m'avait donné vingt mille
11 dollars (20 000 \$) en chèques, je l'aurais déposé.
12 Alors, c'est ça l'histoire. Alors, donc l'événement
13 a eu lieu, on a tout déposé en même temps. On a
14 payé la facture. Il a pas... il peut pas y avoir
15 d'erreur et s'il l'a confirmé, et Dieu merci pour
16 moi, que c'étaient des chèques. Alors donc, ça a
17 été déposé et il m'a jamais remis cent dix mille
18 dollars (110 000 \$).

19 Q. **[213]** Donc, les chiffres, là, vos chiffres, vous y
20 tenez, là, c'est les chiffres, c'est ça qui est la
21 vérité...

22 R. Exactement.

23 Q. **[214]** ... il y a pas d'erreur. Ça, vous êtes
24 certaine de ça?

25 R. Lors de... Madame la Présidente, lors des

1 témoignages, je vous ai dit la semaine dernière que
2 j'ai suivi ça... je les ai suivis. C'est évident
3 qu'on est allés chercher tous les documents et les
4 documents étaient formels et... et c'est ça. Et
5 cette activité-là, c'est une des seules que j'ai
6 suivies moi-même parce qu'il m'avait fait la
7 demande à moi, c'était une activité du Parti
8 libéral du Québec, dans le fond, alors c'est pour
9 ça que je suis tellement affirmative, qu'il y a pas
10 eu d'erreur puis on n'a pas perdu de chèque nulle
11 part.

12 Q. **[215]** Je vais... je vais changer de... faire un peu
13 de coq à l'âne. Je vais aller dans un autre sujet
14 et on reprendra plus tard. Je vais vous parler
15 d'Hydro-Québec. Est-ce qu'en tant que responsable
16 du financement, de la sollicitation, vous avez déjà
17 rencontré des gens en autorité chez Hydro-Québec
18 pour connaître les contrats à venir d'Hydro-Québec?

19 R. Non. Jamais.

20 Q. **[216]** Rencontré ou questionné, posé des questions
21 aux gens d'Hydro-Québec?

22 R. Non, jamais.

23 Q. **[217]** Jamais. Rencontré ou questionné des
24 responsables, des chefs de cabinet, des directeurs
25 de cabinet ou du personnel qui travaille dans un

1 cabinet politique, soit au bureau du premier
2 ministre, Ressources naturelles ou d'un autre
3 cabinet pour savoir quels étaient les contrats qui
4 s'en venaient à Hydro-Québec?

5 R. Jamais.

6 Q. **[218]** Donc, la question suivante c'est : avez-vous
7 déjà sollicité des entreprises en leur annonçant
8 qu'il était pour y avoir des contrats qui s'en
9 venaient chez Hydro-Québec, avez-vous déjà fait ça?

10 R. Je ne sollicite pas d'entreprises, je sollicite des
11 gens...

12 Q. **[219]** Des gens.

13 R. ... qui ont des réseaux dans des entreprises. Et je
14 n'ai jamais, jamais fait ça.

15 Q. **[220]** O.K. Si on va à l'onglet 8, Madame Morin.

16 LA GREFFIÈRE :

17 1940.

18

19 184P-1940 : Liste des invités du cocktail
20 dînatoire du 22 mai 2008

21

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 1940.

24 Q. **[221]** Alors, cocktail dînatoire, vingt-deux (22)
25 mai deux mille huit (2008), une activité du Parti

1 libéral, et peu importe laquelle. Je vous fais
2 remarquer qu'il y a la liste des invités, plusieurs
3 noms qui sont cachés à la gauche et, à droite,
4 regardez, Roche, SNC-Lavalin, Tecsalt, Pageau
5 Morel, Roche, Axor, Teknika HBA, BPR, SNC-Lavalin,
6 Cima, Dessau. C'est toutes des entreprises de génie
7 ça?

8 R. Non.

9 Q. **[222]** Ah! non?

10 R. Il y a des entreprises de génie...

11 Q. **[223]** Oui, oui, oui.

12 R. ... mais il y a CHSLD Heather, Groupe Jean Coutu...

13 Q. **[224]** Non, non, regardez celles que...

14 R. Pageau Morel...

15 Q. **[225]** Celles que je vous ai nommées. Pageau Morel,
16 c'est pas une firme de génie ça?

17 R. Honnêtement, je l'ignore.

18 Q. **[226]** O.K. Roche?

19 R. Oui.

20 Q. **[227]** SNC-Lavalin?

21 R. Oui.

22 Q. **[228]** Oui, oui. Tecsalt?

23 R. Oui.

24 Q. **[229]** Roche... Axor?

25 R. Oui.

1 Q. **[230]** Teknika HBA?

2 R. Oui.

3 Q. **[231]** BPR?

4 R. Oui.

5 Q. **[232]** Construction Pomerleau, c'est de la
6 construction? Madame Trépanier, Construction
7 Pomerleau, c'est une grande entreprise de
8 construction?

9 R. Oui. Oui, Madame la Présidente.

10 Q. **[233]** Oui. Et il reste deux autres, qu'on retrouve
11 à la fin de la page 2, Cima et Dessau, deux autres
12 firmes de génie.

13 R. Oui.

14 Q. **[234]** Et là vous nous dites que... tout à l'heure,
15 là, ça vous préoccupe pas, vous faites pas un suivi
16 selon... à quel endroit... qui participe aux
17 activités, qui donne des sous pour des activités
18 puis de quel milieu de travail ils proviennent?

19 R. Non.

20 Q. **[235]** O.K. Alors, ça, ce tableau-là, le fait
21 d'avoir la compagnie dans la colonne de droite
22 c'est pas pertinent ça?

23 R. En fait, c'était pertinent pour les besoins de ce
24 tableau-là. Je dois vous dire que ce n'est pas un
25 tableau de... qui nous appartient. C'est une liste

1 d'invités lors d'un événement de financement. Alors
2 donc, pour un événement de financement pour un
3 comté. Alors, cette liste-là, je sais pas si elle a
4 été... si elle a été extraite de nos ordinateurs
5 c'est que probablement l'organisateur de... je m'en
6 souviens plus, là, mais l'organisateur de
7 l'événement m'a fait... m'a transmis la liste des
8 invités pour que je le transmette au ministre
9 invité pour qu'il sache à qui il avait affaire. Et
10 c'était régulier que les ministres nous demandaient
11 ça.

12 (11:01:07)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[236]** Mais en quoi est-ce pertinent ou important
15 que le ministre sache que Pierre Anctil, par
16 exemple, c'est SNC-Lavalin ou que Jacques Grenier,
17 c'est Axor? Alors, pourquoi c'est... pourquoi le
18 ministre peut pas simplement savoir qu'il y a Marc-
19 Yvan Côté, Yanaï Elbaz, Jean Grenier sans que le
20 nom de la compagnie, quoique il devait tous le
21 savoir, sans avoir le nom de la compagnie qui
22 accompagne le nom de la personne?

23 R. Je peux avancer une réponse, je ne suis pas pour
24 chacun des ministres, mais les ministres aiment ça
25 savoir à qui ils ont affaires. Alors, donc, tu

1 sais, si tu rencontres une personne trois fois,
2 puis que la troisième fois tu ne te souviens pas
3 encore qui il est. En fait, c'était pour se faire
4 une tête et aussi pour la petite conférence qu'ils
5 prononcent que ce soit des sujets d'intérêt pour
6 ces gens-là, j'imagine. Mais, bon. Mais ça ici ce
7 n'est pas une liste, c'est l'organisateur d'une
8 activité qui a produit cette liste-là.

9 Q. **[237]** Donc, ce que vous dites c'est que le ministre
10 va faire son discours en fonction des firmes qui
11 sont devant lui. Donc, s'il y a des ingénieurs ou
12 des entrepreneurs, son discours va être ajusté en
13 fonction de ce fait-là?

14 R. Bien j'imagine qu'un ministre va... ce que les
15 ministres faisaient dans les activités, c'est
16 qu'ils discouraient, si vous voulez, sur les enjeux
17 du gouvernement et pour le faire et ils aimaient
18 avoir... presque tous aimaient ça savoir à qui ils
19 avaient affaires. Mais les discours étaient sur les
20 grands enjeux et dans leur ministère à eux et tout
21 ça. Puis si vous regardez ici il y a beaucoup de
22 gens dans d'autres secteurs aussi, là. Alors, donc,
23 c'est ça, mais ce n'est pas un de nos tableaux et
24 c'est une liste de participants à une activité de
25 financement.

1 (11:03:06)

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[238]** Alors, pour vous rassurer, Madame Trépanier,
4 tous les documents que je vous présente proviennent
5 de votre ordinateur au Parti libéral, ils ont été
6 saisis par la Sûreté du Québec l'été passé.

7 R. Bon, alors, donc, c'est une liste d'invités que
8 j'ai transmise au ministre concerné.

9 Q. **[239]** L'onglet 5, Madame Morin.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Est-ce que vous déposez cette liste-là.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Oui.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Ah, oui, c'est fait, 1940.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. L'onglet 10, vous dites?

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Oui.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Vous n'avez pas dit l'onglet 5.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[240]** Là, je vous ai dit, excusez-moi, l'onglet 5

1 puis avec c.c. à une autre compagnie, suivi :

2 Bonjour, Je viens de recevoir un appel
3 de Violette Trépanier. Madame Blais
4 lui aurait dit que tu avais plusieurs
5 refus mentionnant qu'ils donnaient
6 déjà au national. Peux-tu me
7 transmettre des noms. Un gros merci.

8 Alors, ça c'est un attaché politique du bureau de
9 Marguerite Blais qui est la députée responsable des
10 Aînés. On s'en va, on retourne à la page 1, on a le
11 message toujours du quatorze (14) avril à onze
12 heures vingt-quatre (11 h 24), de mémoire, et, là,
13 regardez :

14 CIMA+, Collier, SNC, BPR, Verreault
15 ont déjà donné à d'autres au national,
16 certains sont en attente d'un O.K. de
17 la tête de leur compagnie. Dans ma
18 liste envoyée le vingt-sept (27) mars
19 dans les attentes confirmées ou non,
20 Canderell, Difcoe, Développement
21 Télémédia. Tel que mentionné la
22 semaine dernière, contactez une
23 dernière fois les attentes de ma liste
24 pour obtenir une réponse définitive.
25 Pour ma part, je suis dans le jus.

1 Alors, c'est quelqu'un d'une compagnie qui répond
2 ça. Et, là, on retourne au premier message qui vous
3 est envoyé à treize heures trente-quatre (13 h 34)
4 la même journée : « Bonjour Violette, voici le nom
5 des compagnies tel que prévu. » C'est la
6 responsable du bureau des Aînés qui vous écrit. On
7 vise pas des personnes, on vise des compagnies?

8 R. Bien moi quand je vois ces compagnies-là, je peux
9 vous donner des noms, là, là, ça c'est un courriel,
10 en fait il y a beaucoup de choses dans votre...
11 dans votre question. D'abord ce n'est pas un appel,
12 ce ne sont pas des courriels dans une compagnie,
13 c'est le président de la campagne de financement de
14 la ministre des Aînés qui travaillait dans une
15 compagnie. Mais pas, qui était absolument pas avec
16 une compagnie de génie, je ne me souviens plus dans
17 quel domaine il est, mais c'est en communication ou
18 je ne sais pas trop quoi, là. Alors, lui c'était
19 son président de campagne de financement. La
20 personne, l'attaché politique comme vous voyez elle
21 est responsable du bureau de comté, elle est aussi
22 membre de l'Association libérale de... de ce comté-
23 là et elle, elle s'occupe de l'organisation de la
24 campagne de financement. Alors, la ministre des
25 Aînés, c'est justement une personne qui est dans un

1 milieu défavorisé, elle était dans Saint-Henri, ce
2 coin-là, et elle avait aussi un fonds de réserve à
3 ramasser, important. Alors, elle avait de la
4 difficulté, de toute évidence, là, la mobilisation
5 elle n'est pas comme elle voulait. Alors, ce
6 qu'elle me demande, c'est, la ministre me parle,
7 elle me dit : « Écoute, mon président fait des
8 appels puis il se fait dire que les gens ont déjà
9 donné, est-ce que tu pourrais voir si certaines de
10 ces contributions-là... »

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[243]** On a lu les...

13 R. Bon, c'est ça.

14 Q. **[244]** On les a lus, là, et ce n'est pas tellement
15 ça qui est la question, c'est que le fait, tout ce
16 qui ressort de ces courriels-là, ce sont le nom des
17 compagnies.

18 R. Parfait. Alors...

19 Q. **[245]** Les compagnies qui ont fourni.

20 R. Bon. Alors, si vous... ça, c'est une...

21 Q. **[246]** Il n'y a même pas le nom d'attaché à la
22 compagnie, c'est juste la compagnie.

23 R. Malheureusement, si c'était à refaire aujourd'hui,
24 on ferait ça différemment. On referait les mêmes
25 choses, mais on les appellerait autrement. On

1 parlerait des personnes. Mais lorsque monsieur...

2 j'aimerais ça qu'on revienne au...

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[247]** À la page suivante?

5 R. Oui.

6 Q. **[248]** Oui?

7 R. Où il y avait des noms de compagnies, là.

8 Q. **[249]** Ah, bien non, c'était... on était à la bonne
9 page, là. Vous étiez...

10 R. Bien, où il y avait, là, Verreault... Bon, celle-
11 là. Pouvez-vous descendre un petit peu que je les
12 voie toutes?

13 Q. **[250]** Remontez un peu, Madame Morin. Voilà.

14 R. Là, le président de la campagne de financement de
15 madame, de ce comté-là, quand il a appelé CIMA, là,
16 il n'a pas appelé dans une boîte vocale, là, il a
17 appelé une personne qu'il connaissait chez CIMA.
18 Puis il lui a demandé de contribuer. Cette
19 personne-là lui a sûrement dit : « Ma contribution
20 est faite. » Moi, je... Et l'autre compagnie, je ne
21 la connais pas. La même chose chez les autres, je
22 peux vous donner les noms, là. Il a peut-être
23 appelé Pierre Anctil, puis elle a peut-être appelé
24 Charles Meunier, puis chez Verreault, je ne les
25 connais pas.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [251] C'est sûr, Madame Trépanier, que c'est des
3 gens qui répondent puis ce n'est pas la compagnie.

4 R. Bon. Mais...

5 Q. [252] Mais c'est la compagnie qui est sollicitée.

6 R. Non. Ce sont les gens qui sont dans la compagnie,
7 ce sont toujours des chèques personnels. Et dans ce
8 cas-là, probablement, suite à la demande de la
9 ministre ou la députée qui était un petit peu
10 coincée puis qui voulait avoir des réponses, alors
11 donc, ce qu'elle me demande, c'est : « Va donc voir
12 si on pourrait avoir un montant de leur
13 contribution. » Alors, j'ai probablement appelé, je
14 n'ai aucun souvenir, là, mais j'ai sûrement fait un
15 lien, parce que cette personne-là, on voulait
16 qu'elle réussisse, et tout ça. Alors, donc, pour
17 dire : « Est-ce que tu peux faire une contribution
18 dans ce comté-là? » Alors, c'est tout ça. C'est
19 juste mal dit, c'est juste... c'est... ça donne...
20 (11:09:20)

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. [253] Ça donne l'impression que c'est la compagnie
23 qu'on sollicite, hein?

24 R. Ça donne une mauvaise perception, mais dans les
25 faits, ce n'est pas ça.

1 Q. [254] L'onglet 7, Madame Morin. D'un monsieur
2 Bruno, d'une compagnie qui vous écrit, Madame
3 Trépanier, au sujet d'une activité, vingt-deux (22)
4 mai deux mille huit (2008), Jean-Marc Fournier :

5 Suite à l'événement, voici les
6 transferts pour le comté de
7 Châteauguay.

8 Qui est le comté de monsieur Fournier. Puis
9 regardez, deux mille piastres (2000 \$) chez
10 Deloitte, mille piastres (1000 \$) Raymond Chabot
11 Grant Thornton, deux mille piastres (2000 \$) chez
12 McCarthy, mille piastres (1000 \$) chez Ernst &
13 Young. Je présume que c'est Ernst & Young, là. Deux
14 mille piastres (2000 \$) Fasken, mille piastres
15 (1000 \$) chez Roche, deux mille (2000 \$) SNC, deux
16 mille (2000 \$) Dessau, mille piastres (1000 \$) chez
17 BPA. Et là, on a le nom de monsieur Viau.

18 Total : 14 000 \$. On se reparle
19 bientôt.

20 Encore une fois, c'est des compagnies. C'est des
21 firmes, des firmes d'ingénieurs, des firmes, des
22 bureaux d'avocats, de... Alors, c'est des
23 compagnies qui sont mentionnées, c'est des... On
24 fait référence à ce qu'un bureau d'avocats, une
25 firme de génie a donné au cocktail de monsieur

1 Fournier.

2 R. Madame la Présidente, c'est la même situation. Ce
3 cas-là, je m'en souviens très bien, parce que c'est
4 l'organisateur d'un événement pour monsieur
5 Fournier, qui fait son événement, et qui sollicite
6 plein de gens, puis il y a des gens qui disent :
7 « Bien, j'ai déjà donné, appelle au Parti. » Ou
8 bien, dire : « O.K., je vais te donner mille
9 dollars (1000 \$), mais ma contribution est déjà
10 faite. » Alors, moi, j'ai contacté Deloitte, j'ai
11 contacté Martine Laberge, Alain Paquin, qui est
12 notre représentant officiel, Diane Blais qui était
13 notre vice-présidente, Jean Masson chez Fasken,
14 chez Roche je ne me souviens plus, Pierre Anctil
15 chez SNC, probablement Rosaire Sauriol ou Benoît
16 Savard, qui était rendu là, chez Dessau. Puis René
17 Viau, j'ai regardé hier, et il a effectivement fait
18 une contribution pour... je l'ai pas regardé au
19 parti, mais j'ai regardé sur le site du DGE, il
20 avait fait une contribution cette année-là. Alors
21 donc, est-ce que j'ai transmis tous ces montants-là
22 au comté? Je le sais pas comment on en était
23 arrivé, mais finalement c'était des personnes qui
24 étaient à l'activité et qui ont contribué.
25 C'était... c'est toujours encore la mauvaise

1 formulation puis on avait la... la mauvaise
2 habitude de...

3 Q. **[255]** D'attribuer ça aux compagnies, hein?

4 R. ... faire ça comme ça. Bon. Non, non, non.

5 Q. **[256]** Bien de... de...

6 R. Pas d'attri... non.

7 Q. **[257]** Dans la rédaction.

8 R. Bien, c'est pas ma rédaction, ça.

9 Q. **[258]** O.K.

10 LA GREFFIÈRE :

11 19... 1942.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 On a... Oui.

14

15 184P-1942 : Courriel de Marc Bruneau à Violette

16 Trépanier du 22 mai 2008 - JM Fournier

17

18 Q. **[259]** On va peut-être juste ter... terminer avant
19 d'aller à la pause, une dernière question, Madame
20 Trépanier. Est-ce que, à un moment donné, à la
21 demande de monsieur Marc Bibeau, vous avez organisé
22 une rencontre avec madame Julie Boulet?

23 R. Euh...

24 Q. **[260]** Pour un contrat que monsieur... monsieur
25 Bibeau n'a eu ou n'a pas eu?

1 R. La réponse est non.

2 Q. **[261]** O.K. Est-ce que vous avez assisté à une
3 rencontre entre monsieur Bibeau et madame Boulet?

4 R. Oui.

5 Q. **[262]** Alors, donnez-nous... contez-nous cette
6 histoire-là. D'abord, qui a initié cette rencontre-
7 là?

8 R. En fait, ce... on était en deux mille sept (2007),
9 juste après l'élection, dans un gouvernement
10 minoritaire, et il fallait faire une autre campagne
11 de financement parce qu'on... on avait l'épée de
12 Damoclès au-dessus de la tête. On pouvait se faire
13 défaire n'importe quand au budget qui s'en venait
14 en février. Alors donc, on a activé. Et on a
15 surtout... Alors, ce qui est arrivé dans ce cas-là,
16 c'est que monsieur Bibeau voulait rencontrer et...
17 madame Boulet et moi-même... moi aussi je voulais
18 la rencontrer pour deux... pour la remercier du
19 travail qu'elle faisait pour nous comme
20 conférencière. Elle, elle était... c'est une
21 personne qui était à Grand-Mère, alors, un peu
22 comme je vous disais de madame Normandeau la
23 semaine dernière, quand elle se déplaçait pour
24 nous, elle... elle était toujours en grands
25 déplacements. Alors, elle avait été très, très

1 collaboratrice durant l'année dans ses déplacements
2 pour nous et on voulait la remercier. Et monsieur
3 Bibeau voulait l'entretenir, lui dire en gros :
4 « Écoute, à Montréal, il y a des grands... il y a
5 beaucoup de travaux à faire, des infrastructures,
6 et tout ça. » Elle était nouvellement élue, nommée
7 ministre des Transports en titre, et c'est... c'est
8 moi qui ai initié la rencontre. J'ai parlé à madame
9 Boulet ou à l'agenda ou quelque chose du genre. Ça,
10 j'ai pas de souvenir. Mais la rencontre s'est
11 tenue, et ça a duré quinze (15) minutes. J'ai
12 toujours été en présence... je suis arrivée avec
13 monsieur Bibeau puis j'ai quitté avec monsieur
14 Bibeau, et il a jamais été question d'aucun dossier
15 personnel.

16 Q. **[263]** Et vous dites c'était pour du financement?

17 R. En fait, non, c'est... oui et non, c'était pour...
18 pour avoir son support encore l'année d'après.
19 Puis, bon, on est tous des humains puis on a dit
20 « On va aller... on va lui... on va aller la
21 voir. » Et je suis convaincue, c'est la seule
22 personne qu'on a été voir dans un bureau de
23 ministre, et probablement qu'on l'a appelée, ou on
24 a appelé le... son agenda, puis elle a dû... elle a
25 dû dire : « Venez donc nous rencontrer au bureau, »

1 quelque chose comme ça. Alors donc, c'est une
2 rencontre qui s'est pas faite lors d'un... d'une...
3 d'un caucus, là, ça s'est fait à son bureau.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[264]** Je suis un peu mêlée. Qui voulait avoir le
6 soutien de qui?

7 R. Nous, nous voulions avoir le soutien de Julie comme
8 conférencière encore...

9 Q. **[265]** O.K.

10 R. ... pour l'année suivante.

11 Q. **[266]** Et pourquoi est-ce que monsieur Bibeau en a
12 profité? Vous dites qu'il voulait lui parler des
13 grands travaux qui se faisaient à Montréal.

14 R. En fait... en fait, c'est... il savait que madame
15 Boulet était une... une personne de région puis,
16 juste en général, il lui dit : « Il y a des... il y
17 a beaucoup de travaux à faire dans la grande région
18 de Montréal; oublie pas Montréal. » That's it,
19 that's all.

20 Q. **[267]** Alors, je...

21 R. C'est tout.

22 Q. **[268]** « Oublie pas Montréal. » Là, un entrepreneur,
23 un sous-traitant, qui a une grande compagnie,
24 Schokbéton, veut dire à la ministre des Transports,
25 qu'il y a beaucoup de travaux qui se fait (sic) à

1 Montréal?

2 R. En fait, c'était pas du tout dans ce sens-là, et
3 monsieur Bibeau - je veux pas défendre monsieur
4 Bibeau ici, mais - il est pas... lui, sa compagnie,
5 c'est pas Schokbéton mais c'est dans la même
6 famille, je l'accorde. Mais, non, c'était pas
7 l'objectif du tout, du tout, du tout. On était là
8 pour parler juste de ça et puis on pensait que ça
9 valait la peine pour lui dire « écoute, tu vas
10 avoir beaucoup de sollicitation encore ». Puis on
11 pensait d'avoir fini l'année, mais il faut
12 recommencer et tout ça.

13 Q. **[269]** Je veux juste vous corriger, là. Non
14 seulement c'est dans la même famille, mais monsieur
15 Bibeau est actionnaire de Schokbéton.

16 R. Oui, oui. Oui, oui. Ça, je l'ai... je l'ai... je
17 l'ai dit la semaine dernière. Mais, très
18 sincèrement, vous lui poserez la question, là,
19 mais, moi, en ma présence, il n'a jamais été
20 question de dossier personnel pour monsieur Bibeau.

21 (11:16:56)

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[270]** Je vais juste peut-être vous rappeler les
24 termes, ce que madame Boulet nous a dit ici le
25 quatorze (14) mai dernier. Elle s'adresse à madame

1 la Présidente et elle dit :

2 R. [...] j'ai eu une rencontre
3 personnelle avec lui [...]

4 Alors, c'est madame Boulet qui parle relativement à
5 monsieur Bibeau :

6 R. [...] j'ai eu une rencontre
7 personnelle avec lui, qui m'avait
8 été demandée par madame Violette
9 Trépanier. C'était lors d'un
10 colloque ou [...] d'un événement
11 politique.

12 On descend un petit peu plus loin et la question :

13 Q. [1077] [...] Donc madame
14 Trépanier vous demande de
15 rencontrer monsieur Bibeau?

16 Puis là, la question, c'est pour... on demande à
17 madame Boulet :

18 Q. [1080] Pour des questions de
19 financement?

20 Elle dit :

21 R. Non [...]

22 non

23 ... je ne me rappelle pas, c'est
24 ce que... [...] c'était pas du
25 financement. D'après ce que je me

1 d'information privilégiée?

2 C'est

3 R. [...] parce que... [...]
4 j'insiste pas. Je dis juste qu'on
5 a parlé de ce qui [...]
6 l'information qui était publique
7 par rapport à l'appel d'offres
8 qui était sorti.

9 Manifestement, vous avez pas le même souvenir que
10 madame Boulet et madame Boulet attribue ça à un
11 appel d'offres que monsieur Bibeau n'aurait pas eu.
12 Est-ce que ça pourrait être pour les Centres
13 d'achats Beauward?

14 R. Pas du tout. En fait, madame Boulet... d'abord, un,
15 je respecte beaucoup madame Boulet, là. L'activité
16 n'a pas... la rencontre n'a pas eu lieu dans un
17 colloque comme elle a dit, elle a eu lieu à son
18 bureau, un.

19 Q. **[271]** Hum, hum.

20 R. Et deux, je sais pas si vous vous souvenez, elle
21 avait dit aussi dans son témoignage qu'elle avait
22 pas de document avec elle sur l'appel... sur le
23 dossier en question. Bon. Alors, moi, je vous
24 confirme que c'est exactement ce qui est arrivé. Si
25 je m'étais absentée de la réunion cinq minutes,

1 j'aurais... je pourrais vous dire « écoutez, peut-
2 être c'était pendant que j'étais pas là », mais ça
3 a duré quinze (15) minutes. On est entré et sorti,
4 ça a été juste ça. On voulait juste lui faire une
5 petite tape dans le dos, lui dire « merci pour ce
6 que t'as fait pour nous ». En fait, là, c'est
7 exactement ça, alors...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. [272] Pourquoi est-ce qu'on devrait vous croire,
10 vous, plus que madame Boulet sur ce sujet?

11 R. Bien, ça, Madame la Présidente, ce sera à vous
12 de... de porter un jugement. Peut-être le demander
13 aussi à la personne concernée, là, mais c'est
14 exactement ce que je... ce que j'ai vécu.
15 Deuxièmement, je pourrais vous dire, monsieur
16 Bibeau, je pense pas qu'il a eu besoin de moi pour
17 l'accompagner s'il avait eu besoin d'aller parler
18 d'un dossier, et de deux. Et jamais, jamais, jamais
19 il a été question de dossier. Et s'il en avait été
20 question, je m'en souviendrais parce que j'aurais
21 pas été d'accord avec ça, puis il l'aurait su,
22 c'est certain. Mais, c'est jamais arrivé en ma
23 présence.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 On peut prendre la pause, onze heures vingt

1 (11 h 20).

2 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

3 REPRISE DE L'AUDIENCE

4

5 (11:54:39)

6 LA GREFFIÈRE :

7 Madame Trépanier, vous êtes toujours sous le même
8 serment.

9 R. Merci.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[273]** Madame Trépanier, je vais vous montrer - et
12 je m'en excuse, là, je n'aurai pas de pièce à
13 l'écran, c'est des documents qu'on a obtenus et
14 qu'on a imprimés. Je vais juste les montrer à
15 madame qui pourra en discuter et ce midi on les
16 mettra à l'écran. Un premier document qui s'appelle
17 « Manuel du représentant officiel d'un parti et
18 d'une instance de parti, Loi électorale,
19 financement politique » qui provient du bureau du
20 Directeur général des élections. Qui est daté, si
21 vous me permettez que je m'approche de vous, qui
22 est daté de décembre deux mille deux (2002) et qui
23 nous montre ce qu'est un certificat de solliciteur
24 à l'Appendice 2. On voit la dernière ligne en bas,
25 et on l'a surligné en jaune pour le voir :

1 « Signature du solliciteur ». Est-ce que c'est...
2 prenez le temps de regarder. Est-ce que c'est
3 conforme à ce que vous utilisiez, qui est un
4 document du Directeur général où est-ce que le
5 solliciteur doit signer? En deux mille deux (2002).

6 R. Madame la Présidente, le dernier... le certificat
7 de solliciteur dont je vous parlais ce matin, il
8 datait de deux mille trois (2003), alors... que
9 nous avons dans nos documents et il n'avait pas la
10 signature du solliciteur. Alors, là, c'est... Je me
11 souviens pas d'avoir vu ce document-là, mais ce que
12 je peux vous dire, c'est que le Directeur général
13 des élections, à chaque année, avec nos
14 vérifications... ses vérifications qu'il faisait
15 dans nos instances, et comme je vous dis, il
16 accordait une importance au certificat de
17 solliciteur et nous en demandait. Il nous a jamais
18 dit que notre certificat de solliciteur n'était pas
19 conforme.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, je comprends que celui que vous venez
22 d'exhiber, Maître Crépeau, porte la signature?

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Le sceau, c'est... il provient du bureau du
25 Directeur général des élections et, selon

1 l'information que j'ai, était en vigueur de deux
2 mille deux (2002) à deux mille onze (2011). Je vais
3 le produire papier comme ça et, ce midi, on verra à
4 le mettre à l'écran.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Et donc, vous dites que c'est en vigueur de deux
7 mille deux (2002) à deux mille onze (2011)...

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Onze (11).

10 LA PRÉSIDENTE :

11 ... et donc...

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Et porte la mention « Signature du solliciteur ».

14 R. Madame la Présidente, est-ce que je peux me
15 permettre? Je veux juste voir si c'est le
16 certificat de solliciteur pour les associations de
17 comtés ou pour le national.

18 LA GREFFIÈRE :

19 Est-ce que vous déposez seulement le certificat ou
20 le manuel?

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Ah! Je vais déposer le document de quatre pages
23 ensemble.

24 LA GREFFIÈRE :

25 Le document. O.K. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 1943?

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Oui.

5 LA GREFFIÈRE :

6 Ce sera 1943, Madame.

7

8 184P-1943 : Manuel du représentant officiel d'un
9 parti et d'une instance de parti de
10 décembre 2002, incluant à l'appendice
11 II le certificat du solliciteur

12

13 R. Madame, si je peux me permettre, nous avons
14 deux... deux formats de certificat de solliciteur :
15 un pour les instances et un pour le parti. Et dans
16 les comtés, effectivement il y avait toujours la
17 signature du... du solliciteur et c'est... Écoutez,
18 avant deux mille sept (2007), je pense que dans les
19 comtés aussi il y avait pas de... il faudrait... il
20 faudrait vérifier, là, on a envoyé les documents.
21 Vous les avez reçus hier, les documents. Alors
22 donc, ça m'a frappée de voir qu'il n'y avait pas de
23 signature sur le certificat de solliciteur. Mais,
24 moi, toutes les... toutes les informations que je
25 vous donnais à cet effet, c'était concernant les

1 certificats dits du national, alors je peux pas en
2 dire plus. Mais, nous utilisions les certificats
3 sans signature et le DGE nous... ne nous a pas dit
4 ils sont... ils ne sont pas conformes. Ils nous a
5 dit qu'il en manquait, mais ils ne nous a jamais
6 dit qu'ils n'étaient pas conformes. Alors, il
7 faudrait vérifier si c'était dans les comtés ou...
8 je peux pas vous donner plus d'informations à ce
9 sujet.

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Alors, on va déposer le document de quatre pages
12 sous...

13 LA GREFFIÈRE :

14 1943.

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Et on verra à le faire mettre à l'écran sur l'heure
17 du midi, Madame la Présidente.

18 Q. **[274]** Et pour compléter, je vous disais deux mille
19 deux (2002) à deux mille onze (2011). Si je vous
20 dis que le Directeur général des élections publie
21 en deux mille onze (2011) un nouveau guide qui
22 porte le nom « Guide du représentant officiel d'un
23 parti ou d'une instance de parti - Financement
24 politique provincial », à la page 7 en bas, on
25 verra le solliciteur :

1 Un certificat signé par le
2 représentant officiel doit être émis
3 par tout sollicitateur qui doit pouvoir
4 l'exhiber sur demande. Le représentant
5 officiel doit conserver une copie de
6 tous les certificats de sollicitateur
7 délivrés et doit être en mesure de
8 produire au Directeur général des
9 élections une liste à jour des
10 sollicitateurs. Un modèle de certificat
11 et de liste de sollicitateurs sont
12 présentés aux Appendices 1 et 2.

13 Et je vous montrerai l'Appendice 1 qui est un
14 formulaire. Et on voit en bas à la dernière case :

15 Déclaration du sollicitateur

16 Je...

17 Alors, il y a l'espace pour nom et prénom

18 ... désigné la personne... à titre de
19 personne autorisée à solliciter des
20 sollicitations et m'engage à exhiber
21 sur demande le présent certificat à
22 tout électeur qui versera une
23 contribution ou à l'informer que toute
24 contribution doit être versée par
25 l'électeur lui-même à même ses propres

1 biens volontairement sans compensation
2 ni contrepartie et qu'elle ne peut
3 faire l'objet d'un quelconque
4 remboursement.

5 avec la signature du solliciteur et la date. Alors,
6 ça c'est bien celui qui existe depuis deux mille
7 onze (2011)?

8 R. Bon. Oui, mais... Oui, c'est celui qui existe
9 depuis deux mille onze (2011), mais il y avait eu
10 un adoucissement des règles. Il faudrait peut-être
11 vérifier avec maintenant le représentant officiel.
12 Je n'y suis plus depuis quelque temps. Je ne
13 m'occupais plus de ça à partir du premier (1er)
14 janvier deux mille treize (2013). Mais, nous ne
15 remplissions qu'une liste avec les informations et
16 le représentant officiel signait cette liste-là et
17 c'est le représentant officiel qui nous avait donné
18 ces informations-là. Alors, j'en suis là, je...

19 Q. **[275]** Vous êtes pas capable d'expliquer cet...

20 R. Non, c'était au niveau national cependant et non
21 pas dans... dans les comtés. Alors, il y a peut-
22 être eu un imbroglio là, peut-être qu'on a adouci
23 ensuite pour les contributions dites nationales. Il
24 faudrait vérifier, mais je peux pas... je peux pas
25 aller plus loin, je peux pas vous en dire plus.

1 Q. [276] Je reprends le document. Sous la cote
2 suivante, Madame la Greffière.

3 LA GREFFIÈRE :
4 1944.

5 Me PAUL CRÉPEAU :
6 Et celui-là aussi sera à l'écran ce midi.

7
8 184P-1944 : Guide d'un représentant officiel d'un
9 parti et d'une instance de parti -
10 Financement politique provincial

11

12 Q. [277] Dans... on va aborder un autre sujet. Madame
13 Trépanier, vous avez entendu le témoignage
14 récemment de monsieur Joseph Cristofaro et de
15 l'enquêteur Guy Desrosiers, ici, de la Commission,
16 qui ont expliqué que monsieur Bernard Trépanier les
17 avait rencontrés au restaurant l'Onyx, à l'Hippo
18 Club à Laval, en deux mille sept (2007). Et qu'à la
19 demande... en fait, le témoignage de monsieur
20 Cristofaro est à cet effet-là; monsieur Desrosiers,
21 pour les cinq autres... quatre autres personnes est
22 au même effet, à la demande de monsieur Trépanier,
23 qui avait de l'argent comptant sur lui, a offert à
24 une quinzaine de personnes sur place d'échanger de
25 l'argent comptant, contribution de trois mille

1 dollars (3000 \$), contre un chèque pour le Parti
2 libéral. Avez-vous entendu ce témoignage-là?

3 R. Oui. Oui, Madame la Présidente.

4 Q. **[278]** Bon. À la pièce... à l'onglet 20, Madame
5 Morin. On va commencer par 22, excusez-moi.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Ce sera 1945.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 J'ai dit 22, attendez, là, c'est pas... Excusez-
10 moi, c'est 28.

11 Q. **[279]** Alors, je vais vous montrer rapidement...

12 LA GREFFIÈRE :

13 Il est déjà déposé.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Alors, c'est déjà déposé.

16 Q. **[280]** L'onglet 28, on a une contribution au DGEQ,
17 monsieur Pierre Allaire, en deux mille six (2006),
18 pour trois mille dollars (3000 \$). À l'onglet 25,
19 une contribution, Carole Vadnais, en deux mille
20 sept (2007), pour trois mille dollars (3000 \$). À
21 l'onglet 27, pour Michel Vadnais, trois mille
22 dollars (3000 \$) au PLQ. Jean-Guy... à l'onglet 26,
23 Jean-Guy Blanchette, en deux mille sept (2007),
24 toujours trois mille dollars (3000 \$). Et, le
25 dernier, monsieur Joseph Cristofaro, à l'onglet 29,

1 pour trois mille dollars (3000 \$). C'est des
2 contributions qui ont été enregistrées au DGEQ,
3 donc pour le bénéfice du Parti libéral. Vous avez
4 donc reçu ces sommes-là en deux mille six (2006)
5 dans un cas et, dans les quatre autres cas, en deux
6 mille sept (2007). Qui a fait parvenir... qui était
7 le solliciteur pour ces contributions-là?

8 R. Madame la Présidente, je vous ai dit ce matin que
9 monsieur Bernard Trépanier n'avait pas de certi...
10 n'avait pas droit de solliciter. À ma connaissance,
11 il n'a jamais sollicité pour le PLQ. Alors, je n'ai
12 pas eu connaissance de ces contributions-là, je
13 sais pas comment elles sont arrivées et par qui.
14 Cependant, je peux vous dire que c'est la première
15 fois dans ma carrière, puis-je dire, que je
16 rencontre une personne qui fait du table-à-table
17 pour faire... j'ai déjà fait du porte-à-porte, là,
18 mais du table-à-table pour aller faire... pour
19 aller chercher des contributions. J'essayais de
20 m'imaginer la scène, là, et j'en revenais pas.
21 Alors, je ne suis pas au courant, je n'ai jamais su
22 que monsieur Trépanier avait fait ces... ces
23 demandes-là. Et je n'en sais pas plus, je l'ai
24 découvert avec vous à la Commission.

25 Q. [281] Alors, du table-à-table, il faut s'entendre,

1 il allait pas solliciter des contributions, il
2 allait échanger trois mille dollars (3000 \$)
3 d'argent comptant contre un chèque pour le PLQ. Ce
4 qu'on pourrait appeler, à la limite, du blanchiment
5 d'argent. Là il y a de l'argent comptant en échange
6 d'un chèque. Et vous dites que vous êtes pas au
7 courant de ça?

8 R. Non, Madame la Présidente.

9 Q. **[282]** Est-ce que vous avez vérifié au PLQ, depuis
10 ce témoignage-là, pour vérifier qui avaient été les
11 solliciteurs dans les cas donnés, en deux mille
12 sept (2007)?

13 R. Non, Madame la Présidente.

14 Q. **[283]** Pourquoi vous avez pas vérifié?

15 R. Peut-être que le Parti l'a vérifié mais,
16 honnêtement, ça m'échappe mais... je ne l'ai pas
17 vérifié.

18 Q. **[284]** Ça vous préoccupe pas de savoir que quelqu'un
19 se promenait avec des dizaines de milliers, selon
20 la preuve qui a été entendue ici, monsieur
21 Trépanier se promenait avec des dizaines de
22 milliers de dollars en argent comptant, il l'aurait
23 offert à une quinzaine de personnes et a ramené,
24 dans l'espace d'une journée ou deux, quatre
25 contributions de trois mille dollars (3000 \$) en

1 deux mille sept (2007) puis, la cinquième, elle
2 datait de deux mille six (2006). Monsieur Allaire,
3 il dit : « Il m'en parlait déjà l'année d'avant, je
4 l'ai fait en deux mille six (2006), moi. » Donc,
5 monsieur Trépanier, semblerait-il, se promène avec
6 de l'argent comptant, dont on ne connaît pas la
7 provenance, mais il veut échanger ça pour des
8 chèques pour le PLQ. Ça, ça a été entendu ici il y
9 a plus d'un mois ou au début du mois. Ça vous
10 préoccupe pas de savoir quel processus cet argent-
11 là a suivi, les chèques, pour se rendre chez vous?

12 R. C'est très préoccupant mais, très honnêtement, je
13 n'ai pas fait cette vérification-là. Mais on peut
14 la faire, elle peut... les chèques, on peut...
15 peuvent avoir été acheminés au PLQ de diverses
16 façons, je le sais pas. Mais si vous voulez qu'on
17 prenne l'engagement de fournir la... la réponse, on
18 va la fournir.

19 Q. **[285]** J'allais...

20 R. Je m'incline, j'aurais peut-être dû le faire mais
21 je suis plus au Parti libéral du Québec, j'aurais
22 pu vérifier mais je ne l'ai pas fait. J'ai trouvé
23 ça tellement farfelu, je trouvais ça tellement
24 gros... Je suis désolée. Mais on...

25 Q. **[286]** Farfelu mais, d'autre part...

1 R. Illégal et tout et tout et tout, là.

2 Q. **[287]** Oui. Ça vous choque?

3 R. Bien, c'est sûr, c'est évident.

4 Q. **[288]** Alors... Mais on voit qu'il y a des
5 contributions enregistrées au Parti libéral. Et
6 avez-vous moyen, au Parti libéral, de retrouver, à
7 même votre documentation à l'interne, peut-être le
8 chèque, si on l'a encore, qui a émis la carte de
9 membre, le nom du solliciteur sur la carte de
10 membre?

11 R. Oui. Il y a certaines contributions qui arrivent
12 avec un formulaire et une signature de solliciteur.
13 Certains chèques arrivent par la poste. Tout ce que
14 je peux vous dire c'est que monsieur Trépanier
15 n'est pas venu au Parti libéral déposer ces
16 chèques-là, là. Alors, je ne le sais pas. Mais on
17 peut faire une certaine vérification.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[289]** Comment vous faites pour dire ça si vous
20 savez... vous n'avez aucune notion?

21 R. Bien, je ne l'ai jamais vu, monsieur Trépanier,
22 dans nos instances. Alors, il est jamais venu au
23 Parti libéral du Québec porter des chèques. Je
24 n'avais aucune idée qu'il faisait du... qu'il avait
25 fait une démarche telle. J'espère que c'est la

1 seule, là.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. [290] Je vais vous faire référence, pour les fins
4 de mémoire, et on produira le document aussi ce
5 midi, la directive D4 du Manuel du représentant
6 officiel du parti ou d'une instance de parti, de
7 deux mille... de décembre deux mille deux (2002),
8 qui dit qu'il existe deux sortes de reçus. Le reçu
9 de contribution, dont on va se parler, qui est émis
10 lorsque... alors, je vous fais la lecture :

11 Lorsque'une contribution est recueillie
12 directement le solliciteur doit
13 délivrer un reçu au donateur.

14 Alors, quand... d'autre part :

15 Lorsque'une contribution est reçue par
16 la poste ou autrement, un reçu doit
17 être remis au donateur au plus tard le
18 premier (1er) mars de l'année
19 suivante.

20 Renseignements obligatoires du reçu, il y a une
21 dizaine de points, donc le septième c'est :

22 Le nom et la signature du solliciteur.

23 De sorte que si on a remis un reçu, nous devrions y
24 retrouver le nom du solliciteur?

25 R. Oui.

1 Q. **[291]** O.K. Alors, je vais demander peut-être au
2 Parti libéral de prendre l'engagement de nous
3 produire certains documents, et là je vais dire
4 ceci : Toute la documentation interne au Parti
5 libéral du Québec...

6 LA GREFFIÈRE :
7 (Inaudible). Oui?

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[292]** Alors, toute la documentation interne au
10 Parti libéral incluant cartes de membres, reçus de
11 contributions et tout autre document en relation
12 avec les cinq contributions dont on vient de se
13 parler. Je ne sais pas si mes confrères le veulent,
14 je répète. Alors il y aura Pierre Allaire en deux
15 mille six (2006), Carole et Michel Vadnais en deux
16 mille sept (2007), Jean-Guy Blanchette en deux
17 mille sept (2007) et Joseph Cristofaro en deux
18 mille sept (2007).

19 Me MICHEL DÉCARY :
20 Oui, nous prenons l'engagement.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[293]** Oui. Alors, je comprends que sur cette
23 question-là, vous n'avez pas d'autres informations
24 à nous donner, vous ne savez pas d'où pouvait
25 provenir cet argent comptant là que monsieur

1 Trépanier échangeait contre des chèques?

2 R. Bien, absolument pas, je n'ai jamais rencontré
3 monsieur Trépanier.

4 Q. **[294]** O.K.

5 LA GREFFIÈRE :

6 L'engagement portera le numéro E, attendez, 83.

7

8 184E-83 : Engagement du Parti libéral de fournir
9 tout document interne au Parti libéral
10 du Québec incluant : cartes de
11 membres, reçus de contributions et
12 tout autre document concernant les 5
13 contributions suivantes : Pierre
14 Allaire en 2006, Carole et Michel
15 Vadnais en 2007, Jean-Guy Blanchette
16 en 2007 et Joseph Cristofaro en 2007

17

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[295]** Merci.

20 (12:11:44)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Dans quel délai est-ce que vous... vous voulez,
23 Maître Décary?

24 Me MICHEL DÉCARY :

25 Autant que possible, la fin de cette semaine ou au

1 début de l'autre au plus tard. Bien, c'est parce
2 que c'est, ce que j'ai compris c'est que ça peut
3 être difficile, mais donc, ça peut prendre un
4 certain temps. Mais voilà, le plus vite possible,
5 Madame, ce n'est pas...

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Étant donné qu'on ne sera manifeste plus en
8 audience, à ce moment-là, je dirais dès que
9 possible et j'aviserais, à ce moment-là, avec maître
10 Décary s'il y a des problèmes ou s'il y a quoi que
11 ce soit de communiquer avec moi, Maître Décary,
12 Maître Rhéaume.

13 Me MICHEL DÉCARY :

14 Merci, Maître Crépeau.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Et dans le même ordre d'idées, quand je vous disais
19 tout à l'heure, là, et savoir dans quel comté,
20 alors de 1 à 125 ou 126 ou 127, ces contributions-
21 là ont été attribuées. En fait, je vous pose la
22 question, je veux savoir si elles ont été
23 attribuées dans le 127 et quel sous-groupe, à ce
24 moment-là?

25

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Entendu.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 J'ajouterais, Maître Décary, que si c'était
7 possible, je comprends que c'est un très, très,
8 très court délai, mais si c'était possible quand
9 même avant la fin de témoignage de madame
10 Trépanier, ça serait peut-être bien aussi pour lui
11 éviter autant que possible de revenir.

12 Me MICHEL DÉCARY :

13 Oui, on va le demander, j'ai entendu.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[296]** À l'onglet 33, Madame Trépanier, je vais vous
16 montrer un document qui a été saisi à même votre
17 ordinateur au Parti libéral l'été passé.

18 LA GREFFIÈRE :

19 1945.

20

21 184P-1945 : Note confidentielle de Benoît Savard à
22 Joël Gauthier

23

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[297]** 1945. Je vous laisse l'expliquer. Juste on va

1 placer les gens, le document confidentiel à Benoît
2 Savard. Monsieur Savard a-t-il déjà travaillé pour
3 le Parti libéral?

4 R. Oui.

5 Q. **[298]** Jusqu'en?

6 R. Jusqu'en deux mille... juin deux mille sept (2007).

7 Q. **[299]** Ensuite il est passé chez Dessau?

8 R. Oui.

9 Q. **[300]** O.K. Monsieur Joël Gauthier a été un
10 directeur général du Parti libéral?

11 R. Oui, Madame la Présidente.

12 Q. **[301]** Jusqu'en?

13 R. Jusqu'à la... jusqu'à la fin deux mille trois
14 (2003).

15 Q. **[302]** Deux mille trois (2003), ensuite il est allé
16 à l'AMT?

17 R. Exact.

18 Q. **[303]** Alors, c'est saisi dans votre ordinateur,
19 c'est un document qu'on a prélevé, on y voit des
20 lettres, ce qui semble être des initiales et des
21 chiffres qui arrivent à cent soixante-dix-huit K
22 (178 K), je vous propose que c'est des sommes
23 d'argent, cinquante mille (50 000), vingt-cinq
24 mille (25 000), trente-cinq mille (35 000), trente-
25 cinq mille (35 000), trente-trois mille (33 000),

1 pour un total de cent soixante-dix-huit mille
2 dollars (178 000 \$). Qu'en est-il, Madame
3 Trépanier, c'est quoi, ça?

4 R. Alors, selon vos... vous avez dit que ça venait de
5 mon ordinateur.

6 Q. **[304]** De votre ordinateur.

7 R. Ça vient de l'ordinateur du Parti.

8 Q. **[305]** De votre ordinateur, votre poste de travail.

9 R. Parce que... cet... ça ne me dit strictement rien.
10 Et pourquoi j'aurais eu ça dans mon ordinateur,
11 c'est une note de monsieur Gauthier à Benoît
12 Savard. Alors, vous savez...

13 Q. **[306]** Une note confidentielle?

14 R. Je ne veux pas... je ne veux pas me défiler.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[307]** Ça concerne du financement.

17 R. De toute évidence, mais je l'ai vu cette pièce-là.

18 Q. **[308]** Vous étiez la directrice du financement,
19 c'est peut-être pour ça que c'était dans votre
20 ordinateur?

21 R. Est-ce qu'on peut me donner l'année?

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[309]** Regardez, le document est comme ça, vous
24 l'avez tel qu'il a été dans votre... maintenant il
25 y a des... comme (inaudible) dire c'est ce qu'on

1 voit.

2 R. Parce que... ce n'est pas à ma connaissance, je
3 n'ai jamais vu ça et je ne... je ne veux pas mettre
4 vos propos en doute, mais je ne conçois pas que ça
5 vienne de mon ordinateur, mais... puis je ne
6 connais pas ces gens-là, j'ai aucune idée, c'est
7 sûrement des personnes que ça représente, là, mais
8 je ne suis pas capable de me dire qui sont ces
9 personnes-là. J'ai essayé en fin de semaine de voir
10 qu'est-ce que c'est ces noms-là, ça ne me dit
11 strictement rien. Et à l'époque, à l'époque
12 monsieur Savard n'était pas organisateur en chef,
13 là, c'est de toute... parce que c'est avant deux
14 mille trois (2003). Parce qu'avant deux mille trois
15 (2003)... monsieur Gauthier n'était plus là après
16 deux mille trois (2003). Et avant deux mille trois
17 (2003), je ne m'occupais pas de national beaucoup
18 et je n'ai jamais vu ça. Je ne peux pas en dire
19 vraiment plus et je ne peux pas non plus dire
20 qu'est-ce que ça représente. Mais ça représente des
21 personnes de toute évidence.

22 Q. **[310]** Qui semblent faire des contributions?

23 R. Exactement, mais je ne peux pas en dire plus.

24 Q. **[311]** O.K.

25 R. Il faudrait demander aux gens concernés.

1 Q. **[312]** Et manifestement si ce sont des
2 contributions, à cause des sommes qui sont
3 mentionnées, elles sont illégales? Personne peut
4 contribuer pour cinquante mille dollars (50 000 \$),
5 vingt-cinq mille (25 000), trente-cinq mille
6 (35 000), trente-cinq mille (35 000)?

7 R. Bien c'est... vous... écoutez, je ne peux pas... ce
8 n'est pas une contribution d'une personne. C'est un
9 sollicitateur qui, probablement, mais là j'extrapole
10 parce que je ne connais pas ce document-là, je ne
11 l'avais jamais vu et les correspondances entre
12 monsieur Gauthier et monsieur Savard, ça ne venait
13 pas sur mon bureau, là.

14 Q. **[313]** O.K. On va aller à l'onglet 22. Ça ce n'est
15 pas une pièce qui vient de votre ordinateur, Madame
16 Trépanier.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Est-ce que vous déposez?

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Oui, excusez-moi, cette pièce-là sous 1945, c'est
21 produit, on lui a déjà attribué un numéro, 1945.

22 LA GREFFIÈRE :

23 L'onglet 22 sera 1946.

24

25 184P-1946 : Formule de recrutement/financement de

1 Dave Gagnon, carte no 0575071

2

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 1946, onglet 22, oui, excusez-moi. Je pensais que
5 vous parliez de l'autre pièce, Madame la
6 Présidente.

7 Q. **[314]** O.K. Alors, il s'agit d'une... d'une formule
8 de recrutement/financement du Parti libéral établie
9 au nom de Dave Gagnon, 80, chemin de l'Aéroport à
10 Bromont. Alors, est-ce qu'il s'agit du type de
11 document que le Parti libéral utilisait en deux
12 mille huit (2008)?

13 R. Oui.

14 Q. **[315]** O.K. On y voit en bas à gauche, « riding »,
15 la circonscription de perception, 127-51. C'est
16 donc une contribution qui est attribuée au compte
17 de monsieur Marc Bibeau?

18 R. À ce que je vois là, oui.

19 Q. **[316]** O.K. La... est-ce que vous avez fouillé,
20 regardé cette question-là de cette carte de membre
21 là qui est en notre possession en fait depuis
22 décembre deux mille treize (2013), mais est-ce que
23 vous l'avez regardée?

24 R. Oui, oui, oui.

25 Q. **[317]** O.K. On va aller maintenant tout de suite

1 pour faire l'historique et je fais référence,
2 Madame la Présidente, de mémoire peut-être pour les
3 gens qui nous suivent, là, c'est quelque chose
4 qu'on a commencé lors d'un témoignage de monsieur
5 Louis-Pierre Lafortune en décembre deux mille
6 treize (2013), où on a parlé d'un chèque qu'on va
7 vous montrer, à l'onglet 23. Excusez-moi, 24. Je
8 vais y arriver, là, le chèque va être juste en
9 avant dans mes pièces. 20. La pièce 20. Elle est
10 déjà cotée sous 109P-1190. Alors, je vous laisse la
11 regarder, il s'agit d'un chèque. Et si vous avez
12 besoin de voir la pièce non caviardée, je l'ai avec
13 moi, Madame Trépanier. Voulez-vous la voir?

14 R. Non, ça va aller.

15 Q. **[318]** Ça va? Alors, un chèque de monsieur Jean-
16 Robert Pronovost daté du vingt (20) novembre deux
17 mille huit (2008), Association libérale de
18 Sherbrooke, trois mille dollars (3000 \$). Et on ne
19 voit pas la signature, tout à l'heure je vous la
20 montrerai si vous en avez besoin.

21 Je vais aller immédiatement à la pièce
22 suivante, 21. Et là je vais vous montrer, toujours
23 Association libérale de Sherbrooke, le vingt (20)
24 novembre deux mille huit (2008), trois mille
25 dollars (3000 \$). Et on voit en haut à gauche, en

1 blanc, Dave Gagnon. Là, Madame, est-ce qu'on est
2 capable de mettre... diviser la page en deux?
3 Regardez, ramenez-nous pour le moment à la pièce
4 précédente, qui est, j'aurais dû vous en parler
5 avant, 20. Regardez, il s'agit... Je vais être
6 obligé de vous montrer la pièce, là, parce qu'on a
7 fait disparaître même le numéro. Je vais vous les
8 mettre côte à côte.

9 L'onglet 20, alors c'est la pièce Jean-
10 Robert Pronovost où on voit les signatures. 21,
11 peut-être à côté, où on voit, et là c'est ce que
12 vous ne voyiez pas tout à l'heure sur la pièce 20,
13 celui de Jean-Robert Pronovost, 264, et c'est
14 toujours le chèque numéro 264. Est-ce que ça va,
15 ça?

16 R. Oui.

17 Q. **[319]** Alors, le chèque porte le même numéro, la
18 même date du vingt (20) novembre deux mille huit
19 (2008).

20 R. Puis il a changé de nom.

21 Q. **[320]** Puis il a changé de nom. C'est ça que je veux
22 vous amener.

23 R. Oui.

24 Q. **[321]** Et on a à côté la carte de membre. Alors,
25 manifestement, si vous regardez les chèques, êtes-

1 vous d'accord avec moi que les deux chèques, soit
2 celui de Gagnon et Pronovost, c'est le même chèque
3 sur lequel, quand il est rendu au nom de Gagnon, il
4 y a un collant qui a été mis par-dessus le nom de
5 Pronovost, et pour cacher le nom de Pronovost, et
6 il est rendu au nom de Gagnon?

7 R. Oui.

8 Q. **[322]** Mais la signature sur les deux chèques c'est
9 toujours celle de Jean-Robert Pronovost? C'est
10 exact?

11 R. Oui, c'est exact.

12 Q. **[323]** Donc, le chèque a été émis le vingt (20)
13 novembre, semblerait-il, on a un chèque émis, Jean-
14 Robert Pronovost, qui porte sa signature, et qui
15 est plus tard, on va voir que c'est Dave Gagnon,
16 toujours le même chèque avec la signature de Jean-
17 Robert Pronovost. Et par la suite, le Parti libéral
18 émet, regardez la date ici, le vingt-huit (28)
19 novembre deux mille huit (2008), une carte de
20 membre au nom de Dave Gagnon. Êtes-vous capable
21 d'expliquer comment se fait-il que ce chèque-là,
22 qui s'appelle au début Jean-Robert Pronovost, qui
23 devient Dave Gagnon, et il y a une carte de membre
24 émise du Parti libéral à Dave Gagnon?

25 R. Bon. Alors, ça, Madame la Présidente, de toute

1 évidence c'est une erreur cléricale au Parti.
2 Alors, je n'avais jamais entendu parler de ce
3 dossier-là. Habituellement, lorsqu'on voit quelque
4 chose de problématique, le personnel de mon équipe
5 le relève et en parle à la personne concernée, et
6 habituellement m'en parle, voir qu'est-ce que c'est
7 ça. Mais là, de toute évidence, ça a été déposé par
8 inadvertance et ça c'est un formulaire, c'est un
9 reçu temporaire, qu'on appelle, et c'est l'écriture
10 d'une... de la personne qui fait les dépôts au
11 Parti. Alors, c'est elle qui a eu le dépôt, elle a
12 proba... elle a... s'il n'y a pas un formulaire au
13 nom de la personne par le comté ou par... que c'est
14 notre employé qui a fait ça, c'est un chèque qu'on
15 a eu par la poste.

16 Alors, ce chèque-là est arrivé, il a été
17 déposé, et elle ne l'a pas vu, elle n'a pas vu la
18 différence. Elle n'a pas vu qu'il y avait une
19 erreur, là, qu'il y avait... elle n'a pas vu le
20 stratagème sur le chèque.

21 (12:23:42)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [324] Ça c'est sûr.

24 R. Bon. Alors, c'est ça qui est arrivé. Parce que,
25 aussitôt qu'on voit, que ces gens-là voient un

1 problème ou quelque chose de...

2 Q. **[325]** Oui, mais c'est le problème que maître...

3 R. Oui, bien, écoutez, je ne le sais pas, moi, je ne
4 les connais pas, ces gens-là. Alors, je ne sais pas
5 ce qui s'est passé là. Nous, on a reçu une
6 contribution au Parti, qu'on a jugée conforme et
7 qu'on a déposée. Mais je suis d'accord avec vous
8 qu'il ne faut pas la regarder de bien bien proche
9 pour voir qu'il y a un problème. Parce qu'on
10 voit...

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[326]** À la face même, à la face même on voit qu'il
13 y a un collant sur le chèque...

14 R. À la face même. Oui.

15 Q. **[327]** ... même si c'est une photocopie.

16 R. Oui.

17 Q. **[328]** Si je peux vous aider, lors d'un témoignage
18 qui a été rendu ici, d'explication, le solliciteur,
19 dans ce cas-là la personne qui a sollicité la
20 contribution était un monsieur Gilles Varin, qui
21 est aujourd'hui décédé, qui a demandé cette
22 contribution-là à monsieur Dave Gagnon qui était
23 président de l'entreprise AAER. Et l'entreprise est
24 située au 80, chemin de l'Aéroport, à Bromont. Ça
25 c'est l'adresse de l'entreprise. Et qu'il y a eu un

1 chèque qui a été remis à monsieur Varin pour qu'il
2 le remette, selon ses termes, dans une enveloppe à
3 monsieur Charest, et là j'emploie les termes d'un
4 témoignage qui a été rendu au mois de décembre, qui
5 a été remis lors d'une activité à l'Association
6 libérale de Sherbrooke au mois de novembre deux
7 mille huit (2008).

8 Alors, est-ce que suite au témoignage qui a
9 eu lieu ici au mois de décembre, vous avez fait
10 d'autres enquêtes pour retrouver ce qu'il en était?

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[329]** O.K.

13 R. Je veux spécifier, Madame la Présidente, ce n'est
14 pas moi qui ai fait ces enquêtes-là. J'ai réentendu
15 parler de ce dossier-là... j'ai entendu parler de
16 ce dossier-là suite à la Commission, lorsque vous
17 avez divulgué les pièces la semaine dernière. Mais
18 vous me dites que c'est un... on dit, là c'est...
19 je suppose, parce que je n'y étais pas, mais en
20 tout temps, dans le comté de monsieur le premier
21 ministre du temps, les contributions étaient
22 données à l'Association libérale du comté, et le
23 comté nous faisait un rapport bien en forme, là, et
24 nous transmettait le tout au Parti.

25 Alors, ça n'a pas été, je l'ai vérifié,

1 cette contribution-là n'a pas été donnée lors de
2 l'activité, parce que ça aurait été dans
3 l'activité. Un.

4 Deux, à ma connaissance, pour avoir suivi
5 monsieur Charest très longtemps dans beaucoup
6 d'activités, je ne l'ai jamais vu prendre une
7 enveloppe puis mettre une enveloppe dans ses
8 poches. Il y a toujours des gens autour de lui qui
9 font ça et qui remettent ça à l'Association. Alors
10 donc, ça, j'ai beaucoup de difficulté à croire ça.
11 Et de deux.

12 Et de trois, c'est l'écriture de notre
13 monde du Parti. Alors donc, c'est une contribution
14 qui n'a pas été signée par... le reçu n'a pas été
15 fait dans Sherbrooke. Et de trois.

16 Et de quatre, l'agent officiel de
17 Sherbrooke, qui était toujours aux activités, c'est
18 le représentant officiel du Parti.

19 Q. **[330]** Monsieur Paquin.

20 R. C'est monsieur Paquin. Alors, j'ai des grosses
21 réserves sur tout ça, mais ce que je peux voir de
22 façon pas mal certaine c'est que ce chèque-là est
23 arrivé de... tout seul au parti et qu'on a déposé
24 là.

25 Q. **[331]** Tout seul au parti via 127.51, Monsieur Marc

1 Bibeau.

2 R. Ça, j'ai... je ne comprends pas comment ça se fait
3 mais ça... ça arrivait que lorsqu'il y avait juste
4 une contribution... je sais pas si on a considéré
5 que c'était national puis on l'a mise au national,
6 je le sais pas; là, il faudrait vérifier, mais moi,
7 je... je ne le sais pas.

8 Cependant, lorsqu'on s'est rendu compte de
9 ça, je... avec le témoignage, les... il y a eu des
10 vérifications de faites au parti pour trouver des
11 choses, et on a... l'adresse de bureau qui avait
12 été placée là, c'était parce que la personne,
13 supposément était en transit, en déménagement. Et
14 derrière le formulaire... je l'ai pas apporté avec
15 moi, malheureusement, peut-être que l'avocat du
16 parti, maître Décary, l'a, il y avait une note de
17 la personne qui a fait le dépôt, comme quoi elle a
18 appelé...

19 Q. **[332]** Elle a appelé chez monsieur...

20 R. ... chez monsieur et elle... elle a pas été capable
21 de donner... d'avoir d'adresse de résidence.

22 Q. **[333]** Alors, on a mis l'adresse de la compagnie à
23 ce moment-là.

24 R. C'est que le chèque était probablement déposé.

25 Je... ça, je dis des « probablement ».

1 Q. **[334]** Oui.

2 R. Mais habituellement, on indique l'adresse de
3 résidence. Mais il y avait eu une recherche de
4 faite, là.

5 Q. **[335]** Donc...

6 R. Mais ça, c'était vraiment une... une grosse erreur.
7 Ça part d'une erreur cléricale.

8 Q. **[336]** Bien, d'une erreur cléricale, endosser...
9 encaisser un chèque qui porte un collant où,
10 manifestement, le nom qui apparaît en haut à gauche
11 n'est pas le nom qui correspond avec la signature
12 en bas - et c'est assez évident quand on regarde la
13 pièce, même la photocopie - c'est une grosse erreur
14 cléricale, là. Il y a quelqu'un qui a pas regardé.

15 R. Je dois vous dire quand dans le... à la défense des
16 gens qui font ça au parti, c'est que, je pense que
17 ça peut arriver qu'il y ait des erreurs. C'est une
18 grosse erreur, je l'admets mais c'était vraiment
19 une erreur cléricale de bonne foi, parce que
20 aussitôt qu'on trouvait une erreur, on me les... on
21 me les apportait. Et ça, ça a passé, on ne l'a pas
22 vu. Alors, je peux pas en dire plus, je... C'est
23 ça.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, ce que vous dites, Maître Crépeau, c'est

1 que... d'abord, pour commencer, j'aimerais que sur
2 le... l'un des chèques, là, c'est-à-dire la pièce
3 20, que l'on puisse enlever... on a caviardé...

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Le numéro de chèque?

6 LA PRÉSIDENTE :

7 ... le numéro de chèque.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 On va... on va le faire.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Et j'aimerais bien que le chèque avec le... le bon
12 numéro, qui porte le numéro 264, soit déposé.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Alors, on n'a pas le chèque, Madame la Présidente,
15 c'est des copies qui ont été remises à la Sûreté du
16 Québec en deux mille neuf (2009)...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Ah!

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 ... alors, on n'a que des photocopies. Le chèque,
21 je peux vous donner...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Non, non, mais vous avez la photocopie avec le
24 numéro?

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Oui, oui, oui, on l'a ici.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bon.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 On va... il sera déposé cet après-midi.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 O.K. Maintenant... Oui, mais ça, c'est celui de

9 Dave Gagnon. On l'a celui de Dave Gagnon avec le
10 264.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 4, c'est celui de... qui est au nom de Pronovost
13 qui...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 C'est ça.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 ... qui va avoir le numéro 264 en haut. Et pour des
18 fins d'identification même, Madame la Présidente,
19 je vais... je vais voir s'il y a pas lieu de
20 décaviarder les signatures...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 ... pour comparer les deux signatures.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maintenant, Maître Crépeau, dans la pièce donc 20,
3 sous l'onglet 20, qui est 109P-1190, on voit
4 monsieur Jean-Robert Pronovost...

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Et en dessous de monsieur Jean-Robert Pronovost, il
9 y a...

10 Me PAUL CRÉPEAU :

11 Son adresse résidentielle.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Son adresse résidentielle. Parfait. Alors donc, le
14 chèque suivant, vous dites que c'est monsieur Dave
15 Gagnon qui est écrit...

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Oui.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 ... en haut, et qu'en bas, c'est une... un collant
20 qui a été apposé sur le... l'original du chèque.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Ça... ce qu'on voit...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 ... c'est, si vous regardez, là, il semble... un
3 collant blanc qui déborde d'ailleurs la... la
4 bordure de sécurité en haut. Ça semble être un
5 collant blanc. Ecoutez, c'est mon interprétation.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 O.K.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Un collant blanc collé par-dessus l'adresse de
10 monsieur Pronovost.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait, donc... donc, le collant blanc... sur le
13 collant blanc, on a écrit le nom de Dave Gagnon...

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Voilà.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 ... et caché donc le...

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Le nom de Pronovost.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 ... le nom de Pronovost. Mais c'est toujours...

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Quant au reste, c'est le même chèque.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Vous êtes prête à... Alors, on va décaviarder au
3 maximum justement pour pouvoir comparer les pièces.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Je m'excuse, Maître Décary, Madame Trépanier, est-
6 ce qu'il y a quelque chose qui...

7 Me MICHEL DÉCARY :

8 Bien, c'est parce que madame... Oui. Je vais
9 m'approcher du micro. Juste une chose qui soit très
10 claire, c'est que les deux chèques, deux spécimens
11 qu'on a ici, sont signés « Pronovost »...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oui.

14 Me MICHEL DÉCARY :

15 ... et on peut pas voir qu'une ou l'autre de ces
16 signatures est fausse ou a été apposée. En haut, on
17 voit bien Gagnon. On voit un... on voit clairement
18 qu'il y a un blanc là. Mais pour ce qui est des
19 signatures...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 C'est un collant, Maître Décary...

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Très bien.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... qui a été apposé dessus...

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... sur le nom « Pronovost » et sur lequel on a
5 écrit, sur le collant, « Dave Gagnon » et enlevé...
6 et donc oblitéré par la suite le nom de
7 « Pronovost ».

8 Me MICHEL DÉCARY :

9 Ah bon! Parce que ça, on n'a pas ça, celui...
10 devant la Commission.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Pas le deuxième, mais ça, je l'ai déjà remis il y
13 a... il y a un bon bout de temps à maître Rhéaume
14 en arrière... la pièce qu'on a obtenue de la Banque
15 Nationale en fin décembre ou début janvier...

16 R. Oui, j'ai... j'ai vu ça.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Lors du témoignage de monsieur Lafortune.

19 Me FÉLIX RHÉAUME :

20 Et j'ajouterais même qu'on a également communiqué
21 certaines informations à la Commission relativement
22 à ce chèque.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[337]** Donc... dont la carte de membre et la mention
25 qui apparaissait en arrière à l'effet que quelqu'un

1 dit : « J'ai appelé à l'adresse pour vérifier. »

2 Effectivement, on a... on a... on a eu cette
3 information-là.

4 Bon. Alors je comprends que vous allez.... Non, ça
5 va. Alors, ça, vous avez pas plus d'explication
6 pour nous expliquer à quel moment, qui a fait les
7 modi... qui a altéré ce chèque-là, entre
8 l'émission, qui semble être de Jean-Robert
9 Pronovost, et l'encaissement au Parti libéral?

10 R. Non.

11 Q. **[338]** O.K.

12 R. Je n'ai aucune indication.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Vous apprêtez-vous à passer à un autre sujet?

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Oui, puis il est midi trente-cinq (12 h 35).

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Parfait.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Avant de suspendre, est-ce que vous... le dernier
21 chèque... la cote du...

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Oui, alors, il est pas déposé. Ce sera sous la cote
24 suivante...

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 1947.

3

4 184P-1947 : Chèque no 264 de Dave Gagnon du 20
5 novembre 2008

6

7 Me MICHEL DÉCARY :

8 Madame la Présidente, juste sur ce point, juste
9 pour mettre clair pour le public. Je ne crois pas
10 que l'inférence soit qu'il y ait qui que ce soit au
11 Parti libéral qui aurait faussé le chèque, n'est-ce
12 pas? Pas du tout. Juste mettre ça très clair.

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 C'est tout simplement qu'il y a un chèque qui est
15 altéré entre l'émission et l'encaissement. Je... si
16 vous me permettez une question, Madame la
17 Présidente...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Oui.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[339]** Monsieur Varin, est-ce qu'il détenait un...
22 Gilles Varin, est-ce qu'il détenait un certificat
23 de solliciteur au Parti libéral?

24 R. Je peux... je le sais pas.

25 Q. **[340]** Êtes-vous en mesure de vérifier au Parti

1 libéral si monsieur Gilles Varin détenait un
2 certificat de solliciteur en deux mille huit
3 (2008)?

4 Me MICHEL DÉCARY :

5 Oui.

6 R. Oui.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[341]** En deux mille huit (2008)?

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 Deux mille huit (2008).

11 R. Madame la Présidente, à ce sujet, les...

12 l'Association de... libérale de Sherbrooke était...

13 faisait ses activités et peut-être avait-il un

14 certificat de solliciteur de la circonscription.

15 Mais au niveau national, il en avait pas. Mais ça a

16 pas rapport parce que c'était une activité de

17 comté. Je ne connais pas ni ces personnes-là, je ne

18 connais pas monsieur Varin, et je peux vous

19 affirmer, Madame la Présidente, qu'il n'y avait pas

20 d'altération puis de falsification de chèques au

21 parti. Alors, ça s'est fait ailleurs. Puis

22 malheureusement, on a fait une erreur cléricale.

23 Me PAUL CRÉPEAU :

24 Q. **[342]** Merci. On mettra 84 pour l'engagement?

25

1 LA GREFFIÈRE :

2 Oui.

3

4 184E-84 Engagement de confirmer ou infirmer si
5 monsieur Gilles Varin était un solliciteur
6 en 2008

7

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Merci.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11 REPRISE DE L'AUDIENCE

12

13 _____
(14:04:56)

14 LA GREFFIÈRE :

15 Madame Trépanier, vous êtes toujours sous le même
16 serment.

17 Me MICHEL DÉCARY :

18 Madame la Présidente, après avoir obtenu le
19 consentement de maître Crépeau, madame Trépanier
20 aurait une mise au point à faire au sujet de la
21 pièce 1945, un mémo confidentiel de monsieur
22 Gauthier à monsieur Savard où on voit une liste
23 de... Eh voilà, à l'écran, la liste des
24 initiales... ou d'initiales. Et j'irai pas plus
25 loin.

1 Q. **[343]** Et je vais demander à madame Trépanier
2 d'expliquer le document.

3 R. Alors, Madame la Présidente, ce matin je vous
4 disais, en voyant ce document, que je ne
5 reconnaissais pas une liste de... je connaissais
6 pas les initiales, je connaissais pas les
7 personnes. Alors, à l'heure du midi, maître Rhéaume
8 a fait une vérification avec le parti et je pouvais
9 bien pas les reconnaître, c'est pas du financement.
10 Absolument pas. C'est une note de... c'est
11 préélectoral, c'est une note du directeur général
12 du parti à... Joël Gauthier à Benoît Savard, qui
13 était, à l'époque, directeur de l'organisation de
14 l'est du Québec. Et les noms que vous voyez là ce
15 sont des noms d'employés du parti de Québec avec
16 leur salaire. Alors, t'as Isabelle Lessard, Solange
17 Morneau, Patricia Lemery, Olivier Marcil et Kim
18 Hamilton, des employés qui ont travaillé au Parti
19 libéral à cette époque-là. Alors, Joël Gauthier
20 donnait la liste des salaires des employés de
21 Benoît Savard à Québec. Alors...

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[344]** Merci. J'ai eu cette explication-là tout à
24 l'heure, Madame la Présidente.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Merci.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[345]** Merci. Les... Madame Trépanier, parmi les
5 sujets dont on a traité ici, devant la Commission,
6 il a été question à quelques reprises d'un cocktail
7 de financement qui a eu lieu au restaurant Louis-
8 Hébert, à Québec, le neuf (9) août deux mille huit
9 (2008), au bénéfice de... de... en fait, pour
10 madame... pour madame Normandeau, organisé par
11 monsieur Bruno Lortie. Est-ce que ça vous dit
12 quelque chose cette activité-là?

13 R. Oui. Madame la Présidente, c'est une activité pour
14 l'association de Bonaventure et non pas pour
15 Nathalie Normandeau, c'est bien important. Et qui
16 était cédulée par Bruno Lortie mais l'organisation
17 était aux mains de quelques... de sollicitateurs dont
18 on a parlé ce matin.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Madame Morin, l'onglet 30, s'il vous plaît. 30. Ah!
21 oui, bien, regardez... le verso, l'autre page.
22 Voilà.

23 Q. **[346]** Je vous demande de regarder. Est-ce que vous
24 reconnaissez ce document-là, Madame Trépanier,
25 « Rapport financier d'une activité »?

1 R. Oui.

2 Q. **[347]** Alors, Bonaventure, Bruno Lortie... Oui, on
3 va lui donner une cote, Madame.

4 LA GREFFIÈRE :

5 1948.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 1948.

8

9 184P-1948 : Activité de financement de Nathalie
10 Normandeau au Louis-Hébert le 9
11 octobre 2008

12

13 Q. **[348]** Alors, responsable, Bruno Lortie; type, c'est
14 un cocktail le neuf (9) octobre deux mille huit
15 (2008); lieu, c'est au Louis-Hébert, à Québec, qui
16 est un endroit où le Parti libéral tenait plusieurs
17 activités, c'est exact?

18 R. Oui.

19 Q. **[349]** Regardez, dans « Revenu, droit d'entrée avec
20 reçu multiplié par cinq cents dollars (500 \$) »
21 puis on a un montant de trente-cinq mille cinq
22 cents (35 500). Alors, c'est une activité à cinq
23 cents dollars (500 \$)?

24 R. Madame la Présidente, c'est... en fait, c'était une
25 activité à mille dollars (1000 \$) et le... ce

1 document-là c'est un document interne au parti. Et
2 je sais pas si vous reconnaissez l'écriture, c'est
3 la même écriture que dans le document qu'on a vu ce
4 matin, je vous disais que c'était la personne qui
5 faisait nos dépôts au parti. Alors, elle a rempli,
6 à la demande de... peut-être de monsieur Lortie,
7 cette... cette fiche-là, peut-être à ma demande
8 aussi, et puis au lieu de mettre mille dollars
9 (1000 \$) elle a mis cinq cents dollars (500 \$). Ce
10 cinq cents dollars là (500 \$)... mais, en fait,
11 c'était... c'est pas une... c'est pas un document
12 qui doit aller au DGE, c'est des documents internes
13 pour notre contrôle. En fait, les chèques
14 étaient...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[350]** Pourquoi mettre cinq cents dollars (500 \$) si
17 c'était mille (1000)?

18 R. C'est que c'est... c'est une erreur qu'elle a
19 faite, on aurait dû y voir mille dollars (1000 \$)
20 parce que les... les contributions étaient de mille
21 dollars (1000 \$). Alors, tous les chèques que nous
22 avons reçus, c'était des contributions de mille
23 dollars (1000 \$) pour cette activité-là. Alors,
24 c'est une erreur... une erreur d'entrée ici.

25 Q. **[351]** Une erreur d'entrée?

1 R. D'entrée dans nos documents internes pour notre
2 contrôle interne mais qui n'avait aucun lien avec
3 ce que le DGE nous demande. Le DGE nous demande...

4 Q. **[352]** Non, non, vous tenez une comptabilité, alors
5 ça fait une grosse différence. D'ailleurs, si c'est
6 une entrée à mille dollars (1000 \$) comment ça se
7 fait que c'est trente-cinq mille cinq cents
8 (35 500)?

9 R. C'est que lorsque nous faisons une activité, il y a
10 un prix... disons, on... un prix de base mais on
11 peut très bien accepter une contribution plus haute
12 ou plus basse. Il y a pas une obligation à ce que
13 toutes les contributions soient du même montant.

14 Q. **[353]** Mais quand vous dites que c'est une... Alors,
15 quand vous dites que c'est une activité à mille
16 dollars (1000 \$) c'est pas si vrai que ça, là. Ça
17 fait que ça peut être cinq cents (500), ça peut
18 être mille (1000), ça peut être trois cents (300),
19 ça peut être quatre cents (400). En fait, cinq
20 cents (500) veut rien dire?

21 R. Le cinq cents (500) ici, on aurait dû y voir mille
22 (1000).

23 Q. **[354]** Mais non parce que c'est trente-cinq mille
24 cinq cents (35 500).

25 R. De... Alors donc, on aurait dû... l'activité était

1 à mille dollars (1000 \$) et il se peut qu'il y ait
2 eu une contribution de cinq cents (500) de plus
3 ou... Mais c'était une activité à mille dollars
4 (1000 \$) qui a récolté trente-cinq mille cinq cents
5 (35 500). Et, si vous regardez...

6 Q. **[355]** Donc, ce que vous dites c'est qu'il y a des
7 gens qui ont pu donner mille cinq cents (1500) ou
8 deux mille cinq cents (2500) ou mille huit cents
9 (1800), mille trois cents (1300), c'est ce que vous
10 nous dites?

11 R. Je vous dis qu'il se peut que les contributions
12 soient...

13 Q. **[356]** Mais c'est écrit cinq cents (500)?

14 R. Exactement. Oui. Mais, ici, on aurait dû y voir
15 mille dollars (1000 \$).

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[357]** Et comment se fait-il qu'on peut pas voir,
18 justement, sur la ligne « Revenu, droit d'entrée
19 avec reçu »... le nombre, justement, n'est pas
20 mentionné. Pourquoi qu'on n'aurait pas eu, à ce
21 moment-là, trente-cinq (35) fois mille (1000) ou
22 encore... ce qui aurait permis de constater que
23 s'il était marqué trente-cinq (35) fois cinq cents
24 (500), on aurait vu une erreur. Mais si on avait
25 marqué à mille piastres (1000 \$), trente-cinq (35)

1 fois mille (1000), on aurait pu le comprendre.
2 Comment se fait-il qu'on n'indique pas le nombre de
3 personnes qui ont participé à l'événement?

4 R. Alors donc, il y a deux points dans votre... dans
5 votre question. C'est... ici ce sont des droits
6 d'entrée, donc, le nombre de donateurs. C'est un
7 document interne, mais nous avons une liste de
8 donateurs avec les montants exacts qui ont été
9 donnés pour cette activité-là par chacun des
10 donateurs. On peut vous fournir facilement cette
11 liste officielle de donateurs avec les montants
12 exacts qui ont été contribué et qui donnaient
13 trente-cinq mille cinq cents (35 500) en bout de
14 piste. Ça ici ce n'est pas un document officiel,
15 c'est un document de travail.

16 (14:12:49)

17 Me FÉLIX RHÉAUME :

18 J'apporterai seulement la précision que
19 l'information a déjà été transmise à la Commission.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 O.K. Récemment? Est-ce que c'est dans le paquet que
22 vous m'avez envoyé hier soir?

23 Me FÉLIX RHÉAUME :

24 Non, je crois que c'était il y a environ deux
25 semaines.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 O.K.

3 Me FÉLIX RHÉAUME :

4 Dans le cadre du témoignage de madame Normandeau.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 De madame Normandeau, O.K., je vous remercie.

7 Q. **[358]** Donc, c'est tout simplement une erreur qui
8 est mentionnée sur ce document-là, la pièce 1948?

9 R. Exactement. Et j'ai réalisé, en regardant ces
10 documents-là, que c'était une erreur qui a été
11 rapportée, l'erreur était aussi sur la demande
12 d'activité et ça a été rapporté sur le rapport,
13 alors...

14 Q. **[359]** Je vais vous demander, Madame, on a déjà
15 discuté à quelques reprises des activités de
16 financement, vous m'avez dit qu'au domicile de
17 monsieur Marc Bibeau il n'y avait pas eu, à votre
18 connaissance, d'activités de financement, mais des
19 rencontres, je ne sais pas si vous les avez
20 qualifiées de sociales, là, mais ce n'était pas des
21 activités de financement à votre connaissance, et
22 il y en a eu deux. Vous les avez placées, quoi, je
23 pense, en deux mille trois (2003), deux mille
24 quatre (2004)?

25 R. Je... à ma connaissance ce n'était pas des

1 activités de financement plus que ça, je suis
2 affirmative, ce n'était pas des activités de
3 financement. Et moi j'ai... j'avais connaissance de
4 deux, en deux mille trois (2003) et en deux mille
5 quatre (2004), à ma connaissance.

6 Q. **[360]** Et je vous ai demandé, je pense, on va le
7 préciser, là, à votre connaissance, y a-t-il déjà
8 eu des activités de financement au domicile de
9 monsieur Marc Bibeau?

10 R. À ma connaissance, non.

11 Q. **[361]** O.K. Je vais demander peut-être au Parti
12 libéral de prendre un engagement de nous
13 transmettre, le cas échéant, tous les
14 renseignements relatifs à une ou des activités de
15 financement tenues entre deux mille (2000) et deux
16 mille onze (2011), activités de financement tenues
17 au domicile de monsieur Marc Bibeau ainsi que les
18 personnes qui y ont participé. Et je précise bien
19 des activités de financement.

20 Me MICHEL DÉCARY :

21 Oui.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Ça va?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Là, il ne faudrait pas, il ne faudrait pas

1 nécessairement jouer sur les mots, là, quand ce
2 sont des activités aussi on nous dit c'est
3 simplement pour remercier les gens, là, et qu'on
4 mélange ministres et...

5 Me MICHEL DÉCARY :

6 Mais là, Madame la Présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 ... gens d'affaires.

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 On va juste s'entendre sur... la réponse, en ce qui
11 est de la demande c'est oui. Mais je ne veux pas
12 aller plus loin, parce que la très vaste majorité
13 des noms n'a rien à voir avec le mandat, qui
14 apparaît sur ces listes et je n'ai pas d'objection
15 à les communiquer à la Commission, bien sûr. Mais
16 on pourra en discuter si c'est approprié de les
17 rendre publics, mais j'arrête là. Vous allez les
18 avoir.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Ça c'est une autre chose, là.

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 Non, je n'ai rien...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 L'opportunité de rendre public c'est autre chose,
25 mais les activités où on mélange ministres,

1 entrepreneurs et génie, je pense que ça rentre dans
2 le mandat de la Commission.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[362]** Alors, ce sera sous la cote suivante E...

5 LA GREFFIÈRE :

6 E-85.

7

8 184E-85 : Engagement du Parti libéral de
9 transmettre un compte rendu des
10 activités de financement entre 2000 et
11 2011 au domicile de Marc Bibeau et les
12 personnes qui y ont assisté

13

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[363]** 85. Et dans le même ordre d'idées, je
16 demanderais aussi si... parce que, Madame
17 Trépanier, vous nous avez mentionné vendredi passé
18 qu'à votre connaissance le Parti libéral était le
19 seul parti qui avait un code d'éthique en vigueur
20 pendant les années quatre-vingt-seize (96) à deux
21 mille onze (2011)?

22 R. Je ne sais pas si j'ai dit que c'était le seul
23 parti.

24 Q. **[364]** O.K.

25 R. Je ne pense pas avoir dit ça, Madame la

1 Présidente...

2 Q. **[365]** Mais vous avez dit...

3 R. ... mais nous avons un code d'éthique, je ne sais
4 pas pour les autres partis.

5 Q. **[366]** Alors, est-ce qu'il y en a un qui est en
6 vigueur depuis mil neuf cent quatre-vingt-seize
7 (1996) ou il y en a toujours eu depuis mil neuf
8 cent quatre-vingt-seize (1996) à ce jour?

9 R. Madame la Présidente, je sais pas s'il y en a
10 depuis mil neuf cent quatre-vingt-seize (1996), je
11 n'étais pas là, mais je sais qu'il y en a un qui
12 existe, mais je ne pourrais pas vous dire
13 exactement l'année, là, mais je ne peux pas
14 m'avancer sur l'année, mais nous avons un code
15 d'éthique. Moi je suis là depuis deux mille un
16 (2001) et il y a eu un code d'éthique la plupart du
17 temps, mais honnêtement je ne veux pas m'avancer
18 sur les dates, je ne suis pas assez certaine.

19 Q. **[367]** Alors, peut-être dans le même ordre d'idées,
20 un engagement sous E-86, demander au Parti libéral
21 de nous produire toutes les versions du ou des
22 codes d'éthique qui ont été en vigueur de mil neuf
23 cent quatre-vingt-seize (1996) à ce jour.

24 Me MICHEL DÉCARY :

25 Oui.

1 lui reste 1000 \$, mais ça c'est sans
2 savoir s'il n'y a pas un reçu qui ne
3 nous a pas encore été acheminé. Pour
4 le reste, ils sont tous à 3000.

5 Qu'est-ce que vous voulez dire là, Madame
6 Trépanier?

7 R. En fait, Madame la Présidente, c'est une... c'est
8 un dépassement et je demandais à monsieur Parent,
9 parce que Paul, puisque vous l'avez nommé, Paul
10 Pantasis, est un... un militant depuis toujours qui
11 donne toujours le maximum, ainsi que toute sa
12 famille au financement et il est parent avec Robert
13 Parent. Et je demandais à Robert, je lui disais
14 qu'il avait... elle avait trop contribué... il
15 avait trop contribué, il était cent soixante
16 dollars (160 \$) de plus et je ne sais pas qu'est-ce
17 qui est arrivé avec ça par la suite parce que...
18 c'est ça, c'est qu'on a dû faire une vérification
19 et il y a probablement eu un remboursement ou...
20 parce que le... la... à moins qu'il ait eu... que
21 ça soit... que ça ait été sa conjointe, là. Parce
22 qu'il y avait une possibilité de remboursement
23 quand il y avait un dépassement, quand c'était la
24 conjointe.

25 Q. [369] De sa fille?

1 R. C'est ça. Alors donc, il y a sûrement eu... vous
2 voyez, vingt et heures six (21h06), je suis encore
3 au bureau, je sais pas trop. Et quand je voulais
4 dire attribuer à quelqu'un, j'aurais dû dire est-ce
5 qu'on peut voir avec sa conjointe si... si elle a
6 atteint la limite? Mais, je peux pas le dire.

7 Q. **[370]** Vous avez « attribué », vous avez dit
8 « attribué ».

9 R. Oui, attribué le dépassement.

10 Q. **[371]** Le dépassement?

11 R. Parce qu'il y avait comme une entente avec le... le
12 DGE. Quand il y avait un petit montant comme ça, on
13 pouvait l'attribuer au conjoint. Si c'était un
14 compte conjoint. Mais là, qu'est-ce qui est arrivé
15 avec ça? Probablement que le lendemain on a vu que
16 ça avait pas de bon sens, Robert... c'est drôle
17 parce qu'on est voisin de bureau, là. Alors, pas
18 besoin de se faire des courriels. J'étais au bureau
19 ce soir-là. Mais bon, je sais pas qu'est-ce qui est
20 arrivé avec ça.

21 Q. **[372]** On va le voir, page... la pièce 34, s'il vous
22 plaît.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 La pièce 11?

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Oui.

3 LA GREFFIÈRE :

4 248P-1949?

5 R. C'est exact, Madame.

6

7 184P-1949 : Échange de courriels entre Violette

8 Trépanier et Robert Parent entre les

9 10 et 1e11 décembre 2007 - Re :

10 Dépassements

11 Q. **[373]** Merci.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Quel est l'autre onglet, Maître Crépeau?

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 L'autre, ça va être la pièce 34, l'onglet 34.

16 LA GREFFIÈRE :

17 1950.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 1950.

20

21 184P-1950 : Liste de donateurs de plus de 200 \$ au

22 Parti libéral du Québec (page 129 de

23 175)

24

25 Q. **[374]** Alors, « Liste des donateurs de plus de 200 \$

1 au Parti libéral ». On a tout caviardé sauf le bas
2 où on voit... alors, les Pantazis, Kostia, Nico,
3 Paul et Pierrette et allez à droite complètement,
4 Madame... regardez, tout le monde est à trois mille
5 (3000) sauf Kostia, la première, qui était à deux
6 mille (2000) puis là, on voit... attendez, allez
7 encore à droite, non, de l'autre côté, deux mille
8 (2000) puis on a un deuxième don, deux mille cent
9 soixante (2160). Manifestement, on a pris le cent
10 soixante piastres (160 \$) de Paul Pantazis puis on
11 l'a attribué à une donation de Kostia. Puis Kostia,
12 est-ce que c'est... est-ce que c'est l'épouse de
13 monsieur Paul Pantazis?

14 R. Je pourrais pas le confirmer, mais je ne crois pas.

15 Q. **[375]** C'est sa fille, hein?

16 R. C'est sa fille.

17 Q. **[376]** O.K.

18 R. Mais c'est un... ça, c'est une entreprise
19 familiale. Ça je sais ça.

20 Q. **[377]** Oui, oui, mais regardez, on parle de
21 donations personnelles, là.

22 R. Oui.

23 Q. **[378]** On parle de donations personnelles. Et ça, si
24 vous nous dites c'est vous qui vous assurez que les
25 gens font des dons à partir de leurs biens et là,

1 vous, avec monsieur Parent, qui est le directeur
2 général du parti, vous prenez une donation qui est
3 en surplus, ce qui est pas autorisé, et vous la
4 transférez à quelqu'un d'autre, sa fille.

5 R. Je vois bien que c'est ça qui a été fait, mais
6 quand j'ai vu le premier courriel, en principe, ça
7 devait, à moins que ça soit un patrimoine familial
8 comme c'est le cas dans cette entreprise-là parce
9 que c'est...

10 Q. **[379]** Est-ce que c'est l'entreprise qui donne de
11 l'argent ou...

12 R. Non, non, non...

13 Q. **[380]** ... c'est monsieur Pantazis, hein, c'est pas
14 les entreprises?

15 R. ... non, non, c'est monsieur Pantazis privément. Et
16 bon, alors de toute évidence, là, ça a été donné à
17 Kostia.

18 Q. **[381]** Aviez-vous le droit de faire ça? Aviez-vous
19 le droit de faire ça, transférer des donations
20 d'une personne à l'autre comme ça au mépris de
21 la... je vous le dis, au mépris de la loi, aviez-
22 vous le droit de prendre une donation de quelqu'un
23 qui est en surplus du montant maximal permis puis
24 de le transférer à une personne?

25 R. Nous avons le droit de le faire lorsqu'il

1 s'agissait de conjoints.

2 Q. **[382]** Est-ce que c'est sa conjointe?

3 R. Non.

4 Q. **[383]** Donc, vous aviez pas le droit de le faire,
5 Madame Trépanier.

6 R. Non.

7 Q. **[384]** Bon.

8 R. Mais j'ai dû présumer que c'était sa conjointe,
9 mais effectivement, on voit bien que c'est pas le
10 cas.

11 Q. **[385]** Vous avez dû présumer puis dans le courriel,
12 il est marqué « sa fille ». Sa fille est rendue à
13 deux mille dollars (2000 \$). Il lui manquait mille
14 (1000)... il restait de la place pour mille dollars
15 (1000 \$). C'est écrit dans le courriel. Comment
16 vous faites pour présumer que ça peut être sa
17 fille?

18 R. J'ai pas de réponse. Je sais pas qu'est-ce qui a
19 été fait dans ce dossier-là après, mais c'est une
20 erreur, de toute évidence.

21 Q. **[386]** Bon. Ce qui est... une erreur ou c'est un
22 geste volontaire pour...

23 R. Non.

24 Q. **[387]** ... cacher de l'argent? Non?

25 R. Je dirais pas un geste volontaire pour sauver cent

1 soixante piastres (160 \$), là.

2 Q. **[388]** Bien pourquoi, dans ce cas-là, vous le
3 transférez à sa fille? Pourquoi vous le retournez
4 pas tout simplement à Paul Pantazis?

5 R. C'est ce qui aurait dû être fait.

6 Q. **[389]** Puis c'est pas ça que vous avez fait?

7 R. Non. C'est...

8 Q. **[390]** Et c'est vous la gardienne des règles, du
9 financement, vous nous dites : « Nos chiffres sont
10 toujours bons, sont exacts. » Puis là, dans un
11 courriel... puis des donations, on s'aperçoit que
12 vous transférez des donations d'un à l'autre comme
13 ça alors que c'est pas permis par la loi.

14 R. En fait, c'est ce que j'ai fait dans ce cas-là. Je
15 l'ai pas fait personnellement, mais je vois que
16 c'est ça qui a été fait. Alors, c'est...

17 Q. **[391]** C'est pas vous qui avez fait ça
18 personnellement?

19 R. Non. Non, non, non.

20 Q. **[392]** Si on regarde le courriel, là, vous échangez
21 ça avec le directeur général du parti. Est-ce que
22 vous nous dites que c'est monsieur Parent qui a
23 fait ça?

24 R. Je ne dis pas ça. Je dis que ça a été fait, mais
25 que ça aurait pas dû être fait et que c'est des cas

1 rarissimes parce qu'habituellement, on le trans...
2 il y a une... on peut le faire lorsque c'est un
3 compte conjoint, il y avait une entente. Alors...

4 Q. **[393]** Est-ce que c'est le compte conjoint avec sa
5 fille?

6 R. ... il y a eu un malentendu là.

7 Q. **[394]** Si je vous dis que c'est même pas la même
8 adresse, il habite pas sous le même toit?

9 R. Je n'ai pas présumé ça non plus. Je vous ai pas dit
10 ça, là.

11 Q. **[395]** Non. Alors, pourquoi...

12 R. Je vous dis que je pense qu'il y a eu une erreur.

13 Q. **[396]** Bien une erreur, quand vous dites dans votre
14 courriel : « Pourrais-tu voir au fichier si nous
15 pouvons l'attribuer à quelqu'un d'autre? », est-ce
16 que ça semble un geste aussi exceptionnel que ça ou
17 ça semble une pratique courante au Parti libéral de
18 transférer les donations d'un à l'autre quand on
19 dépasse les montants autorisés par la loi?

20 R. C'est un geste exceptionnel.

21 Q. **[397]** Exceptionnel?

22 R. Oui.

23 Q. **[398]** Alors vous faites ça dans un courriel de deux
24 lignes puis monsieur Parent vous répond dans un
25 courriel de deux lignes : « Bien il y a sa fille,

1 il reste de la place pour mille piastres
2 (1000 \$). » Mais là, il ajoute : « Mais ça, c'est
3 sans savoir s'il y a pas un autre reçu qui nous a
4 pas été acheminé, donc il faudrait pas se faire
5 attraper là aussi. » C'est un peu ça qu'il vous
6 dit, monsieur Parent?

7 R. Non. Monsieur Parent... en fait, il faudrait lui
8 demander à lui, là.

9 Q. **[399]** O.K. Mais moi, je vous demande à vous l'idée
10 d'attribuer à quelqu'un d'autre, est-ce que c'est
11 la seule fois dans votre vie où vous avez fait ça?

12 R. Honnêtement?

13 Q. **[400]** Oui.

14 R. Ça n'a pas été fait sciemment, je sais pas qu'est-
15 ce qui est arrivé en bout de piste, ça a été
16 ache... de toute évidence, accordé à cette
17 personne-là, mais ce n'était pas notre pratique. La
18 pratique c'est : ça pouvait se faire lorsque... là,
19 je répéterai pas, lorsque c'était un compte
20 conjoint. Il y avait eu une entente. Au lieu de
21 rembourser puis de refaire faire un autre chèque
22 par le conjoint, avec le DGE, mais c'était des cas
23 très exceptionnels. Et dans les cas où il aurait pu
24 y avoir un problème, on remboursait. Alors, donc...

25 Q. **[401]** Mais c'est pas le conjoint puis vous avez pas

1 remboursé. Donc, c'est une troisième option, c'est
2 que vous l'avez transféré, quelqu'un d'autre dans
3 la famille pour pas trop que ça paraisse.

4 R. Écoutez, je... ça a été fait. Je sais pas...
5 honnêtement, je peux pas en dire plus, il y a une
6 erreur qui a été commise là.

7 Q. **[402]** Une erreur?

8 R. Oui.

9 Q. **[403]** C'est un geste volontaire que vous avez posé?

10 R. Honnêtement, je ne dirais pas ça. Je dirais que
11 peut-être ça s'est perdu dans les dédales après,
12 là, mais ce n'était pas notre façon de faire.

13 Q. **[404]** Mais c'est celle qui a été faite dans ce cas-
14 là.

15 R. Je dois... je dois l'admettre, là.

16 Q. **[405]** Oui? O.K. J'aurai pas d'autres questions pour
17 le témoin, Madame la Présidente.

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[406]** Écoutez, est-ce que vous avez dit avant-midi
20 que la grande proportion du financement passe par
21 les comtés?

22 R. Oui.

23 Q. **[407]** C'est quoi... quel... avez-vous un ordre de
24 grandeur environ?

25 R. Je dirais que nous avons comme objectif de

1 financement cinq millions (5 M), disons bon an mal
2 an, cinq millions (5 M). Si on ramassait six
3 millions (6 M), il y en avait peut-être sept cent
4 mille (700 000) qui allait au national. Mettons ça
5 dans les grandes années à un million cinq (1,5 M),
6 mettons, sur neuf. Alors...

7 Q. **[408]** O.K. Donc, je dirais plus que le trois quarts
8 du financement venait...

9 R. Ah! Oui, oui, oui, oui.

10 Q. **[409]** ... venait... venait des comtés... venait des
11 comtés directement.

12 R. Oui, je dirais...

13 Q. **[410]** ... c'étaient des activités de comté.

14 R. ... quatre-vingt-dix pour cent (90 %).

15 Q. **[411]** Oui? Est-ce possible de remettre à l'écran la
16 pièce 1942? Dans l'onglet 7, je pense. Donc dans
17 ce... là, dans le fond, c'est un courriel qu'on
18 vous envoie à vous. On dit, bon :

19 Salut Violette, suite à l'événement -
20 voici les transferts pour le compte de
21 Châteauguay.

22 C'est le comté probablement qu'on veut dire, là. Et
23 là, on a des noms de sociétés avec des montants.
24 Que ce qu'on vous demande de faire précisément?

25 R. En fait, ce... ce monsieur-là organisait une

1 activité pour Châteauguay. Il appelait des gens, et
2 ces gens-là lui disaient... il appelait... je vous
3 les ai nommés ce matin, là, Martine Laberge chez
4 Deloitte, parce que c'est gens-là m'ont... je les
5 ai tous appelés après. Martine Deloitte... Martine
6 Laberge avait été sollicitée pour l'activité.
7 C'était une activité à mille dollars (1000 \$)
8 d'ailleurs, je sais pas pourquoi c'est écrit deux
9 là. Et, elle a dit : « Bien, moi, ma contribution
10 est faite. Appelle Violette. » Bon. Alors, donc, je
11 prenais une partie de sa contribution à elle, ou
12 de... parce que c'était une solli... un
13 solliciteur, madame... madame Laberge, et je
14 donnais ce montant-là au comté de Châteauguay.

15 Alors, il sortait du compte national pour
16 aller dans le compte du comté.

17 Q. **[412]** Et pourquoi on... vous... on n'écrit pas les
18 noms des personnes plutôt que le nom... on écrit le
19 nom des firmes, « les transferts pour le comté de
20 Châteauguay? »

21 R. Bien, en fait, monsieur... c'est monsieur Bruneau
22 qui a décidé de faire ça comme ça, mais moi, je
23 savais pertinemment bien, sans qu'il me parle
24 que... à qui m'adresser ici, là. J'ai appelé Alain
25 Paquin à... pour RCGT, j'ai appelé Jean Masson chez

1 Fasken, je le savais. Ces gens-là étaient à
2 l'activité.

3 Q. **[413]** Vous saviez les noms des gens derrière ceci.

4 R. Tous.

5 Q. **[414]** Mais lui, il prend la peine de vous donner le
6 nom des firmes plutôt que...

7 R. C'était une façon de... de s'exprimer. Le seul
8 endroit où il a pensé que je le savais peut-être
9 pas, c'était René Viau, puis il me l'a indiqué. Et
10 j'ai regardé dans la liste des... des contributions
11 de cette année-là et monsieur Viau avait contribué.

12 Q. **[415]** Mais c'est pas justement un peu étrange de
13 penser que, lui, il vous donne le nom des firmes
14 plutôt... il trouve que c'est important de vous
15 donner le nom des firmes plutôt que le nom des
16 individus?

17 R. Je pense que... je pense qu'il avait aucune
18 arrière-pensée. C'était comme dans... Mais comme je
19 vous le disais ce matin, il a appelé des personnes,
20 il a pas appelé des comp... Tu sais, il a appelé
21 ces gens-là. Moi, j'ai... RCGT, là, je sais pas
22 combien qu'il y a d'employés là mais, moi, je
23 savais que c'était Alain Paquin. Alors, bon, tu
24 sais... c'était des personnes. Pourquoi il les a
25 nommées comme ça? Vous avez...

1 Q. **[416]** Bien...

2 R. ... vu ça souvent, dans tous mes courriels, on...
3 Honnêtement, c'était une mauvaise idée de
4 s'exprimer comme ça et puis c'était dans... je sais
5 pas. Moi-même, je faisais ça. Tu sais, j'écrivais
6 des... mais, bon. Mais dans ces cas-là...

7 Q. **[417]** Vous aussi vous... vous transmettiez des
8 informations comme ça?

9 R. Non, non, non, non, mais moi...

10 Q. **[418]** En donnant le nom des (inaudible) seulement.

11 R. ... quand je réfléchissais, ça m'arrivait là, tu
12 sais, de... de penser...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[419]** Vous disiez que vous aussi dans vos
15 courriels...

16 R. ... parce que ce sont des sollicitateurs.

17 Q. **[420]** Vous aussi dans vos courriels...

18 R. Non, non. Non, non, non, non...

19 Q. **[421]** ... vous utilisiez le nom de...
20 d'entreprises.

21 R. Non, pas dans mes courriels. Mais je savais très
22 bien que sur ces courriels-là, je faisais le lien
23 tout de suite. Je faisais le lien tout de suite
24 avec les gens. Si c'étaient des gens de Montréal,
25 si c'étaient des gens de Québec, je voyais, là,

1 qu'est-ce que c'était.

2 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

3 Q. **[422]** Vous nous avez dit qu'au central on n'avait
4 pas les adresses des compagnies en tant que telles,
5 des emp... des... mais quand dans les comtés, eux
6 avaient des fichiers avec des adresses des soc...
7 des entreprises.

8 R. Euh...

9 Q. **[423]** C'est ce que vous nous avez dit.

10 R. Oui, je vous ai dit que lorsqu'ils voulaient faire
11 des envois ils s'adressaient... ils aimaient en...
12 faire les envois dans des... avec des adresses
13 de... d'entreprises, mais je sais pas à quel point
14 ils en avaient, combien ils en avaient et tout ça.
15 Mais nous... Ils se montaient peut-être un car...
16 tu sais, une banque de données avec des adresses
17 d'entre... leur ad... l'adresse d'affaires de la
18 personne. Mais nous, on n'a pas ça au parti.

19 Q. **[424]** Non, mais il reste quand même que de... du
20 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de l'argent qui
21 entrainait à travers les comtés, dans ces comtés-là,
22 on a des fichiers avec les adresses des compagnies.
23 Vous êtes d'accord avec moi?

24 R. Non, non, non, non...

25 Q. **[425]** Mais si on envoie des... si on est capable

1 d'envoyer des adresses à des... directement à
2 des...

3 R. Mais...

4 Q. **[426]** ... des gens dans des compagnies, c'est parce
5 qu'on les a dans nos... dans le fichier,
6 l'information.

7 R. Oui, mais, Monsieur le Commissaire, peut-être...
8 peut-être que sur cent vingt-cinq (125) comtés, il
9 y a cinq comtés qui ont fait des envois avec les...
10 les adresses d'entreprises, ou dix (10), ou quinze
11 (15), mais c'était pas...

12 Q. **[427]** Ça, vous m'avancez un chiffre sans avoir
13 aucune preuve de rien...

14 R. Aucune preuve mais...

15 Q. **[428]** ... vous lancez ça, ça peut être soixante
16 (60) comtés, comme ça peut être cinq.

17 R. Oui, mais moi, avec les demandes que j'ai eues au
18 parti concernant les adresses, je peux vous dire
19 qu'il y en avait sûrement, mais c'est peut-être pas
20 la totalité des donateurs non plus. C'était peut-
21 être... ils avaient peut-être quinze (15) adresses
22 d'entreprises sur deux cents (200) invitations. Je
23 peux pas vous donner...

24 Q. **[429]** Non, si vous me permettez, vous êtes dans le
25 « peut-être » là, parce que c'est...

1 R. Bien, oui.

2 Q. **[430]** ... pas de l'information que vous savez, là,
3 donc... vous savez peut-être...

4 R. Mais vous aussi, vous êtes dans le « peut-être ».

5 Q. **[431]** Non, non, moi, je vous... je veux
6 seulement... je soulève la possibilité que c'est...

7 R. C'est une possibilité.

8 Q. **[432]** ... c'est un chiffre... un... un chiffre
9 qu'on ne connaît pas, mais que... il est clair que
10 de là où vient majoritairement l'argent, ça vient
11 des comtés, et c'est dans les comtés - on sait pas
12 combien - où on a les noms des gens avec les
13 adresses de leur compagnie. Vous a d'accord avec
14 moi?

15 R. Je suis d'accord que dans... dans des comtés il y a
16 des adresses de compagnies, mais je ne suis
17 absolument... je suis absolument incapable de vous
18 dire dans combien de comtés et quel est le nombre
19 par comté d'envois qui étaient faits dans les
20 entreprises.

21 Q. **[433]** C'est ça. Mais vous... mais vous êtes
22 d'accord que la grande portion du financement
23 venait dans les com... venait des comtés.

24 R. Oui, mais je ne fais pas de lien entre les envois
25 massifs et puis le financement dans les comtés.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[434]** Si vous me permettez, je vais demander à
3 madame Morin, peut-être une dernière question,
4 c'est un document que j'avais oublié dans ma liste
5 là, ça va être l'onglet 32. Et, j'irai poser une
6 question à monsieur Lacasse...

7 LA GREFFIÈRE :

8 1951.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Oui, 1951.

11

12 184P-1951 : Documents du Cocktail des femmes du 19
13 mars 2008

14

15 Q. **[435]** Cocktail des femmes 19 mars. Et je vous dis,
16 ce n'est pas la première, deuxième ou troisième,
17 c'est la dernière... page 5 en bas qui va nous
18 intéresser. Alors on a caviardé le nom des
19 personnes qui y ont contribué, les montants.

20 Et là on arrive en bas de la page déjà à
21 Montréal, il y a un nom qui est là et ensuite
22 Genivar, deux mille piastres (2 000 \$), BPR quatre
23 mille piastres (4 000 \$). Page suivante: Fasken
24 Martineau, mille piastres (1 000 \$); SNC, deux
25 mille piastres (2 000 \$); Dessau, quatre mille

1 piastres (4 000 \$), pour un total de treize mille
2 deux cents dollars (13 200 \$). Cette fois-là, là,
3 c'est-tu les contributions qui nous viennent des
4 sociétés, Dessau?

5 R. Non.

6 Q. **[436]** Non.

7 R. Pas plus, alors...

8 Q. **[437]** Pas plus?

9 R. Non, non, non, non. Alors, ça, c'est une activité
10 que nous avons faite à Québec à deux cents dollars
11 (200 \$), une activité de femmes. C'était la
12 première fois qu'on faisait une activité avec... où
13 on invitait juste des femmes. Et les gens... il y a
14 certaines... Ça, c'est un document qui venait de
15 Québec, là, parce qu'on disait « déjà à Montréal ».
16 Alors, donc il y avait un comité d'organisation de
17 femmes à Québec et ces femmes-là, c'est cette
18 organisation-là, ont fait un état de situation et
19 elles ont appelé des gens chez Fasken Martineau,
20 des gens chez... - là, je dis « des gens » parce
21 que, là, je sais pas qui elles ont appelé parce que
22 c'est... c'est pas moi qui ai fait ça - et des gens
23 chez Dessau, puis elles leur ont dit « bien,
24 écoutez, vous avez... vous avez essayé de
25 solliciter des femmes dans votre réseau » et c'est

1 ces contributions-là. Alors, donc je peux pas en
2 dire plus, mais c'est des contributions
3 personnelles et qui ont été faites dans ce cadre-
4 là, mais qui venaient dans le milieu de travail de
5 chez Fasken Martineau et dans le milieu de travail
6 de Dessau.

7 Q. **[438]** O.K. Alors, toutes les autres contributions
8 au-dessus qui sont mentionnées à deux cents
9 (200 \$), quatre cents dollars (400 \$), eux autres,
10 c'est des contributions qu'on attribue à une
11 personne, le nom est caviardé. Mais, quand on
12 arrive à quatre mille (4 000 \$), deux mille
13 (2 000 \$) ou mille dollars (1 000 \$), là, on n'a
14 pas le détail de ces personnes-là puis on n'est pas
15 capable de leur émettre un reçu parce que, tout ce
16 qu'on a, c'est Genivar, BPR, Fasken, SNC puis
17 Dessau.

18 R. Alors, c'était... j'ai de la difficulté parce que,
19 là, c'était un doc... ça, le vingt-six (26) mars,
20 c'était après l'activité. Alors, donc je... je
21 pense - parce que je vois Fasken Martineau, ça, je
22 m'en souviens, c'était une personne de Montréal qui
23 s'appelle Jean Masson qui avait contribué mille
24 dollars (1 000 \$) et qui a demandé à cinq personnes
25 de... de... il a offert cinq billets à des

1 personnes et c'est des contributions qui ont été
2 faites dans le même... dans le même esprit que les
3 autres. Et certains comme Fasken Martineau, lui, il
4 y avait des... des femmes qui sont venues et dans
5 d'autres, c'étaient peut-être des contributions en
6 vue de l'événement, mais il y avait probablement...
7 s'il y a eu des participants, les donateurs ont été
8 mis dans notre liste de donateurs, évidemment.
9 S'ils étaient à l'événement, ils ont... ils étaient
10 là dans la liste de participants. Mais, dans les
11 listes de donateurs, si vous avez remarqué, les
12 deux cents dollars (200 \$), là, c'était...

13 Q. **[439]** C'est des...

14 R. ... et c'étaient toutes des femmes de... de
15 Québec...

16 Q. **[440]** O.K.

17 R. ... plus celles-là et puis il y avait sûrement dans
18 la liste de participants leur nom avec leur... leur
19 contribution.

20 Q. **[441]** Et encore une fois, le fait qu'on fasse
21 référence à la compagnie n'a pas d'importance,
22 c'est des personnes pour vous qui comptent.

23 R. Oui. Mais, honnêtement, Madame la Présidente, ça a
24 de l'importance aujourd'hui avec ce que... ce qu'on
25 vit aujourd'hui, j'aurais aimé mieux que ce soit

1 autrement, mais avec les connaissances du temps et
2 avec... c'était fait de bonne foi puis c'était en
3 toute légalité. Alors, c'est ça.

4 Q. **[442]** Merci. Je sais, Madame la Présidente, je sais
5 qu'il est tôt. Il y a des collègues qui ont parlé
6 de nous... de nous envoyer des documents qui
7 devraient être à l'écran au moment de la pause.
8 C'est ceux qui sont entrés ce midi. Moi, je vous
9 suggérerais peut-être d'ajourner - et peut-être
10 demander aux parties celles qui voudront contre-
11 interroger.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Est-ce que des parties effectivement vont
14 interroger?

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Oui, Madame, j'aurai quelques questions.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Est-ce que vous pouvez, simplement à titre
19 indicatif, nous dire pendant combien de temps vous
20 en aurez?

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 Dix (10) minutes, dix (10) minutes maximum.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 O.K. Quelqu'un d'autre?

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Je n'ai pas de question, Madame.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Bon. Parfait. Alors, nous allons donc suspendre
5 jusqu'à trois heures (15 h 00). Est-ce qu'on a les
6 documents?

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Oui. Bien, je vais vérifier et je vais vous le
9 laisser savoir rapidement.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K.

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14

15 LA GREFFIÈRE :

16 Madame Trépanier, vous êtes toujours sous le même
17 serment.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Madame la Présidente, avec votre permission, j'ai
20 délogé maître Décary, je lui ai dit que j'avais une
21 chose à établir. Première des choses, sur l'heure
22 du midi, vous nous avez demandé de décaviarder
23 une partie des chèques, alors les pièces 20 et 21,
24 et on les a fait produire en superposé pour qu'on
25 les voit bien à l'écran.

1 Alors, ce qui permet de voir certaines
2 caractéristiques identiques des deux pièces, là,
3 dont le numéro de pièce, la façon... l'écriture et
4 la signature de Jean-Robert Pronovost. Merci.

5 Alors, c'était une première chose à faire.
6 Une deuxième, avec votre permission, j'aurais peut-
7 être deux questions à poser à madame Trépanier sur
8 le... relativement à l'activité au restaurant
9 Louis-Hébert. Et tout à l'heure j'ai eu la réponse
10 de mon collègue, maître Rhéaume, à l'effet qu'on
11 avait des pièces, j'ai retrouvé ça pendant la
12 pause, on me les a remis (sic). Peut-être mettre à
13 l'écran... c'était la pièce 1948.

14 Q. **[443]** Alors, c'est le rapport financier de
15 l'activité du Louis-Hébert, Madame Trépanier. Vous
16 nous avez indiqué que c'est par erreur qu'on avait
17 mentionné cinq cents dollars (500 \$) au lieu de
18 mille (1000).

19 Alors, si on regarde avec ça... il y a deux
20 documents qui nous ont été transmis dans les
21 dernières semaines. Ce sera l'onglet 41, Madame
22 Morin. « Liste des transactions d'une activité »,
23 cocktail du neuf (9) octobre deux mille huit
24 (2008). On y voit, bon, il y a des noms, évidemment
25 tout est caviardé, mais si on additionne les

1 montants sur les trois pages - allez à la page 3 -
2 on va arriver à trente-cinq mille cinq cents
3 (35 500) pour trente et une (31)... trente et une
4 (31) personnes présentes, c'est exact ça, Madame
5 Trépanier?

6 R. Madame la Présidente, c'est trente et une (31)
7 contributions.

8 Q. **[444]** Contributions.

9 R. Mais ça ne correspond pas nécessairement au nombre
10 de participants.

11 Q. **[445]** O.K.

12 R. Parfois il y a plus de participants et... ou moins.
13 Mais la loi exige que nous donnions au DGE la liste
14 des donateurs et non la liste des participants.

15 Q. **[446]** Donc, la liste des donateurs. Alors, ce
16 document-là, qu'on appelle « Liste des transactions
17 d'une activité », ça c'est un document à l'interne
18 du PLQ?

19 R. Ça c'est notre document officiel, qui est dans
20 notre système informatique.

21 Q. **[447]** O.K.

22 (15:17:45)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[448]** Ça, est-ce que c'est bien ce que vous nous
25 disiez tantôt, là, que c'était multiplié par cinq

1 cents (500) mais que ça devait se lire mille
2 (1000)?

3 R. Ce que je disais c'est que, l'activité, nous la
4 faisons à mille dollars (1000 \$)...

5 Q. **[449]** C'est ça, par personne.

6 R. ... il y a eu une erreur...

7 Q. **[450]** C'est ça.

8 R. ... dans le rapport... dans la demande
9 d'activité...

10 Q. **[451]** C'est ça.

11 R. ... dans le rapport. Mais rien... une personne peut
12 donner une contribution de deux mille dollars
13 (2000 \$) et amener un invité ou deux invités.

14 Q. **[452]** Mais le minimum c'est le mille (1000)?

15 R. Non, je dirais que la... la générale c'est mille
16 (1000) mais on peut accepter une contribution
17 moindre, si le comté décide de l'accepter quand
18 même.

19 Q. **[453]** Pourquoi écrire cinq cents (500) dans ce cas-
20 là si c'est supposé...

21 R. C'était une erreur.

22 Q. **[454]** ... d'être mille (1000)...

23 R. C'était supposé être mille (1000), c'était une
24 erreur d'avoir écrit cinq cents (500). Une erreur
25 de... d'écriture, là, au parti quand on a fait ce

1 dépôt-là.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[455]** Si on regarde, d'ailleurs, le haut de la
4 page, la première contribution, il y en a une de
5 quatre cents dollars (400 \$).

6 R. C'est ça.

7 Q. **[456]** Et, si on va dans les pages précédentes, il y
8 en a quelques-unes... il y en a une à deux mille
9 cinq cents (2500), il y en a à cinq cents (500), il
10 y en a une autre à deux mille cinq cents (2500). Il
11 y a toutes sortes de variables là-dedans?

12 R. Exact.

13 Q. **[457]** O.K. Et, pour continuer, en fait, les... dans
14 le rapport qui a été envoyé au directeur général
15 des élections quant à cette activité-là, et je vais
16 vous montrer l'onglet 40 - Madame Morin - et on
17 terminera...

18 LA GREFFIÈRE :

19 Donc, l'onglet 41, on va le déposer sous 1952.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Oui, s'il vous plaît. 1952.

22

23 184P-1952 : Liste des transactions d'une activité

24

- Louis-Hébert 2008

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 On va regarder l'onglet 40, qui va être 1953.

3

4 184P-1953 : Rapport financement partis politiques
5 31 décembre 2008

6

7 Q. **[458]** Parti libéral du Québec, sommes recueillis à
8 l'occasion d'activités, exercice terminé le trente
9 et un 31) décembre deux mille huit (2008). Page
10 suivante aux trois quarts de la page en bas, en
11 date du neuf (9) octobre deux mille huit (2008), à
12 Québec. Alors, neuf (9) octobre deux mille huit
13 (2008), à Québec, et là on indique, encore une
14 fois, le pris d'admission, cinq cents (500) mais
15 pour un total de trente-cinq mille cinq cents
16 (35 500). Alors, je comprends que la même erreur
17 s'est continuée jusqu'au DGE, on a encore parlé
18 d'un cinq cents (500) et non pas de mille (1000)?

19 R. Exactement.

20 Q. **[459]** O.K. Bon.

21 R. Mais le... Je m'excuse.

22 Q. **[460]** Oui?

23 R. Madame la Présidente, ce qui est important c'est
24 que le montant de trente-cinq mille cinq cents
25 (35 500) soit le bon montant.

1 Q. **[461]** Oui, le montant rapporté.

2 R. Oui.

3 Q. **[462]** Et on terminera avec une dernière pièce que,
4 malheureusement, j'ai oublié de vous présenter plus
5 tôt. L'onglet 6. Et ce sera la dernière, Madame la
6 Greffière. Alors, ça sera sous 1954?

7 LA GREFFIÈRE :

8 C'est exact.

9

10 184P-1954 : Document avec contributions des firmes
11 de génie pour 2001 et 2002

12

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Q. **[463]** Alors, je vous laisse l'expliquer. Un
15 document du dix (10) janvier deux mille trois
16 (2003), en haut, à droite. On voit des firmes de
17 génie, deux mille un (2001), deux mille deux
18 (2002), avec des montants totaux. Et je vous laisse
19 nous expliquer ce qu'il en est. Est-ce que c'est
20 pas des contributions par firme de génie ça?

21 R. C'est des con... moi, ce que je vois ici, en fait,
22 c'est les contributions d'une année, deux mille un-
23 deux mille deux (2001-2002), à ce que je vois. Si
24 on voit la date, là, si vous remontez un petit
25 peu...

1 Q. **[464]** En haut?

2 R. ... on voit que ça a été fait en janvier deux mille
3 trois (2003). J'imagine qu'on me l'a demandé en
4 deux mille trois (2003). On voit qu'il y a des
5 montants à droite, ici. Ce n'est pas un document
6 qui est extrait de notre système informatique. Vous
7 les avez vus le genre de documents qu'on fait avec
8 la pièce précédente. Je ne l'ai pas produit. C'est
9 un document qu'on m'a... que j'ai vu il y a quelque
10 temps et qui... pour lequel on m'avait sûrement
11 demandé quel était... de faire une recherche sur
12 ces personnes-là ici qui étaient excédentaires à
13 leur contribution dans le soixante mille (60 000),
14 donc c'est ce que je vois.

15 Q. **[465]** Il faut pas vous induire en erreur, regardez
16 en bas, là, Madame Morin, descendez un petit peu
17 plus bas.

18 R. Exact.

19 Q. **[466]** « En marge, dépassements, nous sommes à les
20 régler. »

21 R. C'est ça. Alors ça, c'est mon écriture. Je peux pas
22 nier que je l'ai déjà vu, mais... en deux mille
23 deux (2002), mais moi, ce que je vois, alors quand
24 j'ai vu des dépassements dans la marge, là, alors
25 moi, j'ai appelé... ou monsieur... ou ai fait

1 appeler monsieur St-Germain, mais moi, quand je
2 vois ça, je reviens à ce que je disais plus tôt,
3 moi je vois Yvan Dupont, Kazimir Olechnovicz,
4 Rosaire Sauriol, Pierre Choiry, Bernard Poulin,
5 Normand Brousseau, Charles Meunier, France Michaud,
6 Claude Vicent, bon. Alors, c'est les gens que je
7 vois.

8 (15:22:57)

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[467]** Eh oui, comment vous faites pour nous dire
11 que c'est dépassements alors?

12 R. Parce que le... on avait reçu un chèque de... de
13 monsieur Olechnovicz, de monsieur St-Germain...

14 Q. **[468]** Il était de combien le chèque de monsieur
15 Olechnovicz?

16 R. Bien vous voyez, c'est écrit (+ 3000). Alors,
17 probablement qu'il avait... je sais... qu'il avait
18 déjà contribué. Ça donne l'impression que... moi
19 c'est quelqu'un de mon personnel, ça c'est pas mon
20 écriture, qui m'a indiqué que ce monsieur-là était
21 + 3000. Mais je n'ai pas produit...

22 Q. **[469]** Mais...

23 R. ... ce document-là.

24 Q. **[470]** ... je vois pas, là. Où c'est écrit

25 « + 3000 »?

1 R. À côté du CIMA, trente-deux soixante (3260),
2 « 3000 »...

3 Q. **[471]** Oui.

4 R. St-Germain.

5 Q. **[472]** Alors, comment vous faites pour dire que
6 c'est monsieur Olechnovicz qui a dépassé de trois
7 mille (3000)?

8 R. Parce que... non, non, non, je dis pas que monsieur
9 Olechnovicz a... a dépassé de trois mille (3000)...

10 Q. **[473]** Je comprends pas du tout...

11 R. ... je dis...

12 Q. **[474]** ... vos explications.

13 R. D'accord. Alors, je dis que monsieur... il y a le
14 solliciteur qui était je sais pas qui chez CIMA,
15 là, je vous ai donné des exemples, ça peut être
16 d'autres, là, on en a plusieurs...

17 Q. **[475]** Oui, mais si c'est pas la firme qui donne,
18 là, AXOR et CIMA, comment vous faites pour nous
19 dire que ça dépasse d'un montant pour une personne?

20 R. C'est parce que cette personne-là avait déjà
21 contribué.

22 Q. **[476]** Mais comment vous le faites à partir de cette
23 liste-là?

24 R. Nous, nous avons...

25 Q. **[477]** Comment vous pouvez savoir qui et combien de

1 personnes ont donné, par exemple, chez AXOR?

2 R. Bien je le sais pas. C'est ça. C'est ça. Alors, ce
3 que je dis...

4 Q. **[478]** Donc, c'est la compagnie?

5 R. Non, non, non. Je dis... puis c'est pas chez AXOR,
6 la compagnie. Ce que je dis ici, c'est que monsieur
7 St-Germain a fait une contribution de trois mille
8 dollars (3000 \$) et comme elle est indiquée sur...
9 sur... c'est peut-être pas... c'est peut-être pas
10 monsieur Olechnovicz, c'est peut-être un autre dans
11 la ligne, là, mais j'ai l'impression que c'est sur
12 la même ligne, ce monsieur-là dépassait. Alors le
13 montant n'est... est pas exact. Mais ce que je veux
14 vous dire, Madame la Présidente, c'est qu'on ne...
15 on ne transige pas avec des compagnies, on transige
16 avec des... des gens dans les compagnies.

17 Q. **[479]** Mais c'est les compagnies qui sont rentrées
18 dans vos livres?

19 R. Non.

20 Q. **[480]** Bien... en tout cas.

21 R. Je ne... écoutez, ce... je n'ai jamais travaillé...

22 Q. **[481]** Dans vos courriels.

23 R. ... je n'ai... ça c'est pas un courriel. Ça, c'est
24 un tableau qui... je n'avais... je pensais que
25 j'avais jamais vu, là, et j'ai été très surprise

1 quand j'ai revu ça. Et si vous regardez le
2 tableau...

3 Q. **[482]** Pourquoi? Parce que vous vous êtes aperçue
4 que c'était votre écriture qui est sur le tableau?

5 R. Non, parce que... parce qu'on ne fait pas ça des
6 tableaux comme ça. Pourquoi? Je vais le dire
7 pourquoi. Regardez le, le tableau, à sa face même.

8 Q. **[483]** Il a été fait cette fois-là parce qu'il est
9 là...

10 R. Oui.

11 Q. **[484]** ... puis vous avez écrit dessus.

12 R. Mais en deux mille un (2001) et en deux mille deux
13 (2002), on voit bien que c'est pas moi qui ai
14 produit ce tableau-là et j'étais... parce que c'est
15 écrit en bas, que je présen... je réponds à une
16 question sur ce tableau-là. Jamais je ne... on n'a
17 travaillé avec des tableaux comme ça parce que
18 c'est pas efficace. Parce que ça ne dit rien. Parce
19 que les gens ici sont venus vous dire, plusieurs...
20 plusieurs sont venus vous dire...

21 Q. **[485]** Ça dit certainement, Madame... écoutez,
22 Madame Trépanier, là...

23 R. Oui.

24 Q. **[486]** ... ça dit certainement combien AXOR, CIMA +,
25 Dessau, Soprin, Genivar, Groupe SM, HBA, BPR,

1 Roche, RSW, SNC et Tecsuit ont donné. Ça, ça dit
2 ça.

3 R. Madame la Présidente, ça ne peut pas être des
4 données fiables parce qu'ici, les gens... de
5 plusieurs ici, là, madame Michaud, monsieur
6 Olechnovicz, monsieur Sauriol sont venus tous vous
7 dire qu'ils étaient pas capables eux-mêmes de
8 savoir combien leurs employés avaient donné une
9 année courante. Je reviens encore à l'exemple de
10 monsieur Olechnovicz qui avait l'air tout surpris
11 de voir... parce que ça vient de partout, ça vient
12 des comtés, ça vient du National.

13 Q. **[487]** Mais moi, ce que je vous dis, c'est que cette
14 fiche-là nous dit certainement à quelle hauteur les
15 compagnies ont financé.

16 R. Madame la Présidente, en tout respect, moi je vous
17 dis que ces chiffres-là ne peuvent pas être
18 fiables. Alors, je n'ai jamais produit ça, je
19 n'aurais jamais produit ça.

20 Q. **[488]** S'ils sont pas fiables... O.K. S'ils sont pas
21 fiables, pourquoi est-ce que vous écrivez dans la
22 marge de CIMA qu'il y a un dépassement de trois
23 mille dollars (3000 \$) et que pour Genivar, il y a
24 deux dépassements de deux mille dollars (2000 \$),
25 s'ils sont pas fiables ces chiffres-là?

1 R. Nous savons que probablement, je ne sais pas qui
2 les a fait, là, mais nous savons que ces personnes-
3 là, mettons, monsieur Saint-Germain disons que pour
4 faire le cas, il travaille ou c'est un donateur de
5 monsieur Olechnowicz, moi j'ai le chèque de
6 monsieur, à un moment donné, j'imagine que c'est ça
7 qui est arrivé ou ça nous est arrivé par la poste
8 ou on savait, on savait dans ce cas-là que monsieur
9 Saint-Germain dépassait de trois mille dollars
10 (3000 \$) et qu'il était dans les donateurs que
11 monsieur je ne sais pas qui chez CIMA a sollicité.
12 Ça c'est possible, mais de là à dire que durant
13 l'année CIMA a donné tant. Regardez AXOR, il aurait
14 donné cinquante et un mille (51 000), puis
15 cinquante et un mille (51 000) « flush » en deux
16 mille deux (2002). Vous regardez Genivar il n'a pas
17 donné en deux mille un (2001) lui, puis il a donné
18 en deux mille deux (2002).

19 (15:27:39)

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[489]** Mais c'est vos chiffres ça, Madame Trépanier?

22 R. Non, ce n'est pas...

23 Q. **[490]** O.K.

24 R. ... des chiffres fiables, nous n'avons pas de
25 données de firmes...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[491]** La question ce n'est pas des chiffres
3 fiables...

4 R. ... de bureaux.

5 Q. **[492]** ... ce sont vos chiffres?

6 R. Ce n'est pas des chiffres que j'ai produits, ça je
7 peux vous dire ça.

8 Q. **[493]** Mais c'est des chiffres, mais que vous avez
9 vérifié, parce que vous regardez les surplus. Au
10 fait les surplus est-ce que vous les avez, vous
11 avez demandé dans le... dans le dépassement nous
12 sommes allé régler, est-ce que vous avez demandé à
13 ce qu'un autre employé reçoive...

14 R. Non.

15 Q. **[494]** ... ou fasse la contribution?

16 R. Ce que nous faisons, à ce moment-là, non, pas du
17 tout, nous retournions les chèques habituellement,
18 mais comme je vous dis à cette période-là, ça c'est
19 sûr que ou on les a remboursés, c'est probablement
20 ça qui est arrivé, mais...

21 Q. **[495]** Vous ne vous en souvenez pas?

22 R. Bien écoutez, je ne me souvenais même pas du
23 document parce que je ne travaille pas avec des
24 documents comme ça, parce qu'on n'a pas les données
25 et ce n'est pas fiable. Vous regardez juste BPR,

1 là, lui il aurait donné en deux mille un (2001),
2 puis il n'aurait pas donné en deux mille deux
3 (2002). Alors, c'est un tableau qui a... qui vient
4 du Parti, dans nos ordinateurs vous nous avez dit,
5 mais qui ne vient pas de notre système
6 informatique. Alors, c'est un petit tableau qui a
7 été fait et je n'ai jamais vu...

8 Q. **[496]** Pour lesquels vous avez pris la peine de vous
9 pencher pour dire lesquels dépassaient?

10 R. Oui, très honnêtement c'est une demande qu'on m'a
11 faite, alors je ne sais pas qui a fait le tableau
12 et de toute évidence parce que je ne me serais pas
13 écrit à moi-même, là, c'est marqué en marge
14 dépassement, nous sommes à les régler. Alors, il y
15 a eu quelque chose de fait avec ces dépassements-
16 là. Mais bon, alors, on les a réglés, on les a
17 remboursés ou...

18 Q. **[497]** Ça aurait pu être un aide-mémoire que vous
19 vous seriez fait à vous-même?

20 R. Non. C'est... je répète que c'est pas un tableau
21 que j'ai produit, que je ne travaille pas avec ce
22 genre de tableau, que ça ne peut pas être fiable et
23 que nous ne contribuons, nous ne sollicitons pas
24 des compagnies, nous sollicitons des gens. Dans des
25 compagnies il y a des solliciteurs qui sollicitent

1 dans leur réseau et quand... et quand je vois ces
2 noms-là ça... c'est associé à un solliciteur
3 certainement, mais ça ne veut pas dire que ça vient
4 totalement de l'entreprise, d'employés
5 d'entreprise, ça peut être dans d'autres réseaux.
6 Comme on a vu madame Michaud c'est un exemple
7 frappant, elle disait : « Moi, je me retournais
8 puis je demandais à monsieur X, Z de solliciter
9 pour moi. » Alors, elle quand elle arrivait, elle,
10 elle donnait toujours ses contributions
11 habituellement dans les comtés. Quand elle arrivait
12 dans un comté, parfois c'était la contribution de
13 quelqu'un d'autre que vous avez entendu ici
14 plusieurs journées, là.

15 Alors, donc, c'est bien difficile de... moi
16 je ne... c'est pas fiable, ce n'est pas des
17 documents de notre système informatique et on ne
18 sollicite pas des entreprises.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[498]** Et juste pour terminer, vous dites ceux-là
21 c'était des ajustements, manifestement ce que vous
22 dites en bas des dépassements.

23 Est-ce que l'utilité de ce tableau-là c'est
24 pas justement de pouvoir comparer les perceptions
25 faites dans les firmes de génie entre deux mille un

1 (2001) et deux mille deux (2002), mais qu'il
2 fallait retirer sept mille dollars (7000 \$) en deux
3 mille deux (2002) parce qu'on a des dépassements.
4 Autrement dit, en deux mille deux (2002) on a
5 collecté quatre cent vingt-cinq mille (425 000) et
6 non pas quatre cent trente-deux mille (432 000)
7 dans les firmes de génie, ça peut être ça l'utilité
8 de ce tableau-là aussi?

9 R. En fait je vous le dis, ces chiffres-là ne peuvent
10 pas être bons.

11 Q. **[499]** Ils peuvent pas être bons?

12 R. Non. Non, non, regardez, RSW, là.

13 Q. **[500]** O.K. Alors, ça peut pas être bon parce que
14 c'est, mais c'est ce qui était dans votre
15 ordinateur...

16 R. Non.

17 Q. **[501]** ... par des firmes et il y a aucun nom
18 mentionné sauf les noms dans les cas de dépassement
19 et vous nous dites là-dessus on a certainement
20 remboursé, mais on se rappelle qu'on a peut-être vu
21 un exemple tout à l'heure où pour cent soixante
22 piastres (160 \$) vous avez rien que transféré dans
23 la famille, vous n'avez pas remboursé pour cent
24 soixante piastres (160 \$). Ceux-là êtes-vous en
25 train de nous dire que : « Eux autres on les a

1 certainement remboursés. »

2 R. Je dis que notre façon de faire c'est quand il y a
3 un dépassement, on rembourse.

4 Q. **[502]** Comme monsieur Pantasis. Je n'ai pas d'autres
5 questions.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Maître Décary.

8 CONTRE-INTERROGÉE PAR Me MICHEL DÉCARY :

9 Q. **[503]** Bonjour, mon nom est Michel Décary. Je
10 représente le Parti libéral du Québec. Madame
11 Morin, pouvez-vous mettre à l'écran la pièce 39,
12 l'onglet 39, s'il vous plaît. Vous avez un document
13 du huit (8) décembre deux mille six (2006) :
14 « Réunion des coordonnateurs, » « Guide de
15 financement 2007 » et une table des matières qu'on
16 reprendra dans un instant.

17 D'abord, pouvez-vous nous dire... décrire
18 les circonstances entourant cette réunion, et
19 l'ordre du jour qui y figure?

20 R. Cette réunion-là s'est tenue... les coordonnateurs,
21 ce sont... c'est l'équipe de permanents au parti.
22 Là, cette fois-là, c'étaient tous les... toute
23 l'équipe de coordonnateurs, Montréal et Québec, une
24 quinzaine de personnes. Et ils ont chacun un nombre
25 de comtés sous leur juridiction... que j'ai tenue

1 le... huit (8) décembre deux mille six (2006) suite
2 à la parution du rapport Moisan qui était paru en
3 octobre deux mille six (2006). Et je vous avais
4 dit, Monsieur Lachance, que je... j'avais fait un
5 document par la suite, un guide de financement.

6 Alors, c'était pour présenter, expliquer,
7 et informer et former nos coordonnateurs face à ce
8 nouveau guide de financement deux mille sept (2007)
9 - ça, c'était le huit (8) décembre deux mille six
10 (2006) - que nous allions remettre et présenter en
11 début d'année deux mille sept (2007), lors de la...
12 du conseil général avec le... où on remettait la
13 planification financière. Ça été une réunion qui a
14 duré une journée et où nous avons pris beaucoup
15 de... de commentaires et tout ça, et nous avons
16 expliqué la loi en long et en large pour s'adapter
17 au nouveau contexte.

18 Q. **[504]** Et, Madame Morin, pourriez-vous afficher...

19 LA GREFFIÈRE :

20 Est-ce que vous voulez coter la... l'onglet 39?

21 Me MICHEL DÉCARY :

22 Oui, merci, Madame.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Vous le déposez? 1955.

25

1 184P-1955 : Réunion des coordonnateurs vendredi 8
2 décembre 2006

3

4 Me MICHEL DÉCARY :

5 Q. **[505]** Et pourriez-vous afficher la page 2, s'il
6 vous plaît. Et à la page 2, on voit à la rubrique
7 2 :

8 Loi sur le financement des partis
9 politiques.

10 a.

11 évidemment, on parle de :

12 Certificat du sollicitateur

13 b. Mesures fiscales

14 et

15 c. Le donateur

16 et j'attire votre attention sur les conditions :

17 i. Électeur du Québec

18 ii. Contribution maximale

19 et le 3. Avez-vous des commentaires à faire?

20 R. Oui. Alors, c'est à ce moment-là qu'on a ajouté

21 vraiment dans nos directives, suite aux

22 commentaires du rapport Moisan :

23 ne peut se faire rembourser

24 qu'on allait en dehors de ce qui était indiqué dans

25 la loi. Et « ne peut se faire rembourser » alors

1 ça, c'était juste l'exemple parce que c'était dans
2 l'ordre du jour. Et nous avons ad... adapté nos
3 directives de financement dans ce contexte-là. Je
4 ne sais pas si vous voulez que je le donne tout de
5 suite...

6 Q. [506] Bien, attendez, je vais... Donc, Madame
7 Morin, pourriez-vous afficher la... le document 37,
8 s'il vous plaît? Et donc vous alliez...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. [507] Juste un instant. Alors, si c'est après le
11 rapport Moisan qui est en deux mille six (2006),
12 ça, ça a été fait en quelle année?

13 Me MICHEL DÉCARY :

14 Q. [508] Ah! Oui, Madame, je vais vous le donner, ça
15 été fait le huit (8) décembre...

16 R. Deux mille six (2006).

17 Q. [509] ... deux mille six (2006).

18 LA PRÉSIDENTE :

19 O.K. Alors...

20 Me MICHEL DÉCARY :

21 Après..

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Je veux juste...

24 Me MICHEL DÉCARY :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [510] ... bien comprendre. Vous nous avez dit
3 vendredi passé que vous disiez que ça devait être
4 pris à même leurs biens mais que vous ne disiez pas
5 aux sollicitateurs qu'il fallait... qu'ils n'avaient
6 pas le droit de se faire rembourser, ou que les
7 personnes n'avaient le droit de se faire
8 rembourser.

9 R. Ce que je vous ai dit vendredi, c'est ça, mais je
10 vous ai dit on a fait un nouveau guide, puis
11 j'étais pas capable de situer dans le temps. Alors,
12 j'avais... je savais pas ça... parce qu'on toujours
13 eu des directives de financement...

14 Q. [511] Ça, je comprends ça.

15 R. C'est ça.

16 Q. [512] Mais même si vous le saviez...

17 R. Mais c'est là...

18 Q. [513] ... que vous aviez un guide, vous avez jamais
19 dit aux personnes que vous sollicitiez qu'ils
20 n'avaient pas le droit de se rembourser. C'est ce
21 que vous nous avez dit vendredi, à moins que vous
22 changiez d'idée aujourd'hui.

23 R. Non, je ne change pas d'idée. Ce que je vous ai dit
24 c'est que, dans mon esprit, avec le... le... les
25 règles du temps, la... la façon de faire du temps,

1 on disait : « Vous devez donner des chèques
2 personnels. » Et dans notre esprit, ça voulait dire
3 « Vous n'avez pas le droit de vous faire
4 rembourser, » mais on prenait les termes de la loi.
5 Vous avez... c'est ça que j'ai dit. Et je ne savais
6 pas où se situait dans le temps le guide. Alors,
7 donc, c'est ça. C'est que tout de suite après
8 Moisan, on a fait le... le... j'ai - c'est ça,
9 c'est moi, là, ça, c'est ma responsabilité - j'ai
10 préparé un guide de financement, j'ai pr... j'ai
11 fait une grande réunion d'organisation... pas
12 d'organisation mais de... d'information et de... de
13 formation à nos coordonnateurs le huit (8) décembre
14 deux mille six (2006) et on l'a présenté à nos
15 comtés en début d'année deux mille sept (2007). Et
16 dans chacune de nos activités de financement... ça,
17 c'est une directive, c'est une feuille, là, qu'on
18 distribuait, qui était dans le guide et qu'on
19 distribuait et vous voyez, il est... il est écrit :
20 « Contribution par chèque, » et je vous l'avais dit
21 la semaine dernière qu'on... je me souvenais plus
22 des termes, mais qu'on avait mis en gras puis... Et
23 c'est ça qu'on a fait :

24 Il est strictement interdit de se
25 faire rembourser par une entreprise ou

1 un organisme.

2 Alors, ça, ça vient de janvier deux mille sept
3 (2007).

4 Me MICHEL DÉCARY :

5 Q. **[514]** Et pour revenir, Madame Morin, au document
6 39, juste parce qu'il y a peut-être un point que
7 j'ai pas fait ressortir. Donc, je reviens en
8 arrière au... au document 39. Il est là? Oui. Et à
9 la note : « c. Le donateur » et vous voyez le
10 troisième « i » :

11 Doit contribuer à même ses propres
12 biens

13 et c'est bien mentionné :

14 (ne peut se faire rembourser)

15 Juste qu'on note ça. Donc, il y a cette... donc, le
16 deuxième document, c'était les directives et ces
17 directives, où on a vu que, en gras, il est bien
18 mentionné qu'il est strictement interdit de se
19 faire rembourser par une entreprise. En plus, je
20 comprends que vous avez également - et on n'en fera
21 pas état ici - mais fait de nouveaux formulaires,
22 n'est-ce pas, complet de... pour l'application de
23 la loi, n'est-ce pas?

24 R. On a fait un formulaire, oui, pour...

25 Q. **[515]** En plus de ces documents qu'on ne montre pas

1 en ce moment qu'on a...

2 R. Oui.

3 Q. **[516]** ... qu'on a remis à la Commission. Et donc
4 dès le début de deux mille sept (2007), c'était
5 clair que c'était dit. Maintenant, en deux mille
6 dix (2010), la note 38 ou le document 38, Madame.

7 LA GREFFIÈRE :

8 L'onglet 37, ce sera 1956.

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 Oui. Merci beaucoup. Et donc ce document que je
11 vais immédiatement produire, le prochain?

12 LA GREFFIÈRE :

13 1957.

14 Me MICHEL DÉCARY :

15 Merci.

16 (15:39:20)

17

18 184P-1956 : Directives pour contributions à la
19 Campagne de financement du Parti
20 libéral du Québec

21

22 184P-1957 : Note à inclure aux lettres de
23 sollicitation du PLQ par V. Trépanier

24

25 Q. **[517]** Donc, c'est une « Note à inclure aux lettres

1 de sollicitation » et le... j'attire votre
2 attention sur la note importante relativement à la
3 Loi électorale et le deuxième paragraphe :

4 Toute contribution supérieure à 200\$
5 doit être faite au moyen d'un chèque
6 personnel ou d'une carte de crédit
7 personnelle et doit être versée par
8 l'électeur lui-même à même ses propres
9 biens. Il est interdit pour un
10 électeur de se faire rembourser une
11 contribution...

12 évidemment

13 ... politique par son employeur ou
14 toute autre personne.

15 C'est qu'on a repris en deux mille dix (2010) ce
16 qui était déjà là en deux mille sept (2007), dès le
17 début de deux mille sept (2007), n'est-ce pas?

18 R. Oui, c'est ça. Et nous... ça, ça a été préparé en
19 collaboration avec maître André Ryan qui était le
20 conseiller juridique du parti et on a... et ça a
21 été cosigné par lui et moi et nous avons transmis
22 cette note-là après ça partout, à tout le monde
23 qui... qui était... qui touchait à du financement
24 dans les comtés et les organisations d'activités et
25 on a largement... largement fait part de ça, alors

1 donc...

2 Q. **[518]** Et la directive de deux mille sept (2007) sur
3 laquelle il était mentionné qu'il était interdit...
4 strictement interdit de se faire rembourser par une
5 entreprise, est-ce que, ça, ça a été diffusé? Et si
6 oui...

7 R. Oui.

8 Q. **[519]** ... pourriez-vous dire comment et auprès de
9 qui?

10 R. Oui. Ça, c'était la... vraiment la feuille de
11 directive qu'on émettait à tout le monde qui...
12 aussitôt que le personnel... Quand il s'organisait
13 une activité, qu'on envoyait une demande
14 d'activités et qu'on répondait, on disait « oui,
15 votre activité est autorisée », on distribuait
16 cette directive-là, tous les comtés l'avaient, tout
17 le monde l'avait.

18 Alors, donc c'était vraiment partout. On
19 essayait de faire une... on essayait d'être le plus
20 pédagogue possible, mais on sait que dans des
21 partis politiques, il faut toujours reprendre à
22 zéro parce que les bénévoles tournent et on a cent
23 vingt-cinq (125) associations, alors donc nous
24 faisons ça.

25 Ce que je voudrais peut-être ajouter,

1 Madame la Présidente, c'est que, en deux mille sept
2 (2007), il y avait un groupe de réflexion du DGE
3 qui avait été mis en place en deux mille cinq
4 (2005) qui a donné un rapport aussi en octobre deux
5 mille sept (2007) et sur lequel groupe de réflexion
6 siégeaient deux membres de chaque parti politique.

7 Et la conclusion de ce groupe de réflexion-
8 là avait été de deux ordre. Premièrement, il disait
9 « il faut... il faut introduire dans la loi « une
10 contribution versée par un élection doit être faite
11 volontairement et sans contrepartie et ne peut
12 faire l'objet de quelconque remboursement par un
13 tiers et peu importe les circonstances ». » Et il
14 dit aussi « il faudrait rajouter la suggestion du
15 rapport Moisan à l'effet d'inclure une déclaration
16 de l'électeur sur le formulaire de... de
17 financement. »

18 Alors, à partir de ce moment-là, nous, là,
19 on a fait le guide et tout ça. Et, là, le
20 gouvernement, le parti s'est mis en branle pour
21 refaire, de façon en profondeur, la loi qui a été
22 pilotée au départ par Claude Bécharde qui est décédé
23 maintenant. Et qui a été adoptée finalement en deux
24 mille dix (2010), avec les règles que l'on... les
25 règles sévères que l'on connaît et qui comportent

1 une loi sur antiprête-nom. Alors, on a vraiment
2 repris le nom « antiprête-nom » là, à ce moment-là.

3 Q. **[520]** Et pour une dernière question : dans cette
4 loi, quelle est la sanction pour l'entreprise qui
5 transgresse?

6 R. Oh! O.K. Alors, c'est... en gros, c'est cinq
7 mille... le... une entreprise qui transgresse ou un
8 donateur de... qui travaille dans une entreprise et
9 qui transgresse la loi, la compagnie au complet est
10 privée... peut être privée pendant cinq ans d'avoir
11 accès à tout contrat ou mandat public s'il y en a,
12 là.

13 Q. **[521]** Pas d'autres questions.

14 R. Merci.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 D'autres parties ont des questions?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Non. Alors, écoutez, nous allons suspendre.

19 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

20 Madame la Présidente...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui.

23 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

24 Pardon.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

4 Je m'excuse de vous interrompre.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je m'excuse.

7 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

8 Monsieur le Commissaire, Madame la Présidente, j'ai
9 discuté un peu plus tôt avec mon confrère,
10 maître Crépeau, à l'effet qu'on avait une petite
11 intervention à faire du côté du DGE. J'ai pas
12 l'intention de poser des questions... on est
13 intervenant, là, j'ai pas l'intention de poser des
14 questions.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Vous voulez vous entretenir avec maître Crépeau?

17 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

18 Au témoin. Je me suis entretenue avec lui plus tôt
19 aujourd'hui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

23 J'ai compris qu'il s'objecterait pas à mon très
24 court commentaire. C'était pour démystifier
25 l'histoire du fameux certificat de solliciteur, la

1 signature. Alors, êtes...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bien, si...

4 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

5 C'est maître Crépeau qui m'a invitée à faire moi-
6 même le commentaire, alors...

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 C'est... c'est un genre de mise au point suite à
9 certaines questions qui ont été posées aussi bien
10 par vous-même, Madame la Présidente, que des
11 questions que les parties ont posées et auxquelles
12 le témoin a répondu.

13 Mais, je pense, c'était la mise au point
14 que le DGE aimerait faire à ce moment-ci. Qui a
15 communiqué d'ailleurs avec nous, à nos services de
16 recherches et, ici, par le biais du procureur.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Oui, mais je vais... je vais... on va suspendre
19 quelques instants...

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Oui.

22 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

23 Très bien.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Et je vais vous demander de vous entretenir parce

1 que c'est pas la méthode habituelle.

2 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

3 Sans problème.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 O.K.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7 (15:51:51)

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Maître Lafond.

10 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

11 Donc, Madame la Présidente, ça va. Écoutez, je
12 rétracte mon intervention de tout à l'heure, là. Je
13 voulais simplement apporter un éclairage à la
14 Commission suite à l'invitation de maître Crépeau,
15 mais on a convenu d'une manière différente, là, de
16 procéder, alors ça va.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci.

19 Me ALEXIE LAFOND-VEILLEUX :

20 Merci.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Alors, merci, Madame.

23

24 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, donc c'est ainsi que nous terminons les
3 audiences du printemps deux mille quatorze (2014).
4 La phase qui concerne l'examen factuel des
5 stratagèmes possibles tire à sa fin. C'est ainsi
6 que nous terminerons à la fin de l'été les
7 audiences sur les faits. Nous en aurons
8 vraisemblablement pour environ deux à trois
9 semaines.

10 Par la suite, nous poursuivrons avec
11 l'audition des représentants de différents
12 organismes en lien avec nos travaux, bien sûr. Ils
13 viendront exposer leur fonctionnement, les règles
14 qui les gouvernent, ainsi que leurs limites.

15 Nous entendrons également des experts.
16 Cette partie de nos travaux est extrêmement
17 importante puisqu'elle nous guidera dans
18 l'élaboration de pistes de solutions lors de la
19 rédaction de notre rapport.

20 Enfin, comme vous le savez, les travaux de
21 la Commission se poursuivront cet été. Les
22 audiences, quant à elles, reprendront au plus tard
23 le deux (2) septembre prochain. Toutefois, il se
24 peut qu'elles reprennent plus tôt, soit le vingt-
25 cinq (25) août. Si tel devait être le cas, vous en

1 serez avisé en temps opportun.

2 Alors, nous vous souhaitons de passer un
3 bon été loin de toute préoccupation touchant la
4 Commission. Alors, bon été. Merci.

5 Me MICHEL DÉCARY :

6 Si je peux me permettre, à mon jeune âge...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Bien sûr.

9 Me MICHEL DÉCARY :

10 ... de faire un peu le porte-parole du groupe des
11 avocats et vous remercier pour la façon dont on a
12 été traité et la façon généralement dont les
13 audiences ont été conduites. Et à mon tour et au
14 nom de tous mes confrères, je vous souhaite à vous
15 tous un bon été. Merci.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 C'est très gentil, Maître Décary. Merci. Merci à
18 tous.

19

20 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

21

22

23

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **JEAN LAROSE**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **JEAN LAROSE**

25